1974

World Population Year

LA POPULATION DE LA TUNISIE

C. I. C. R. E. D. Series

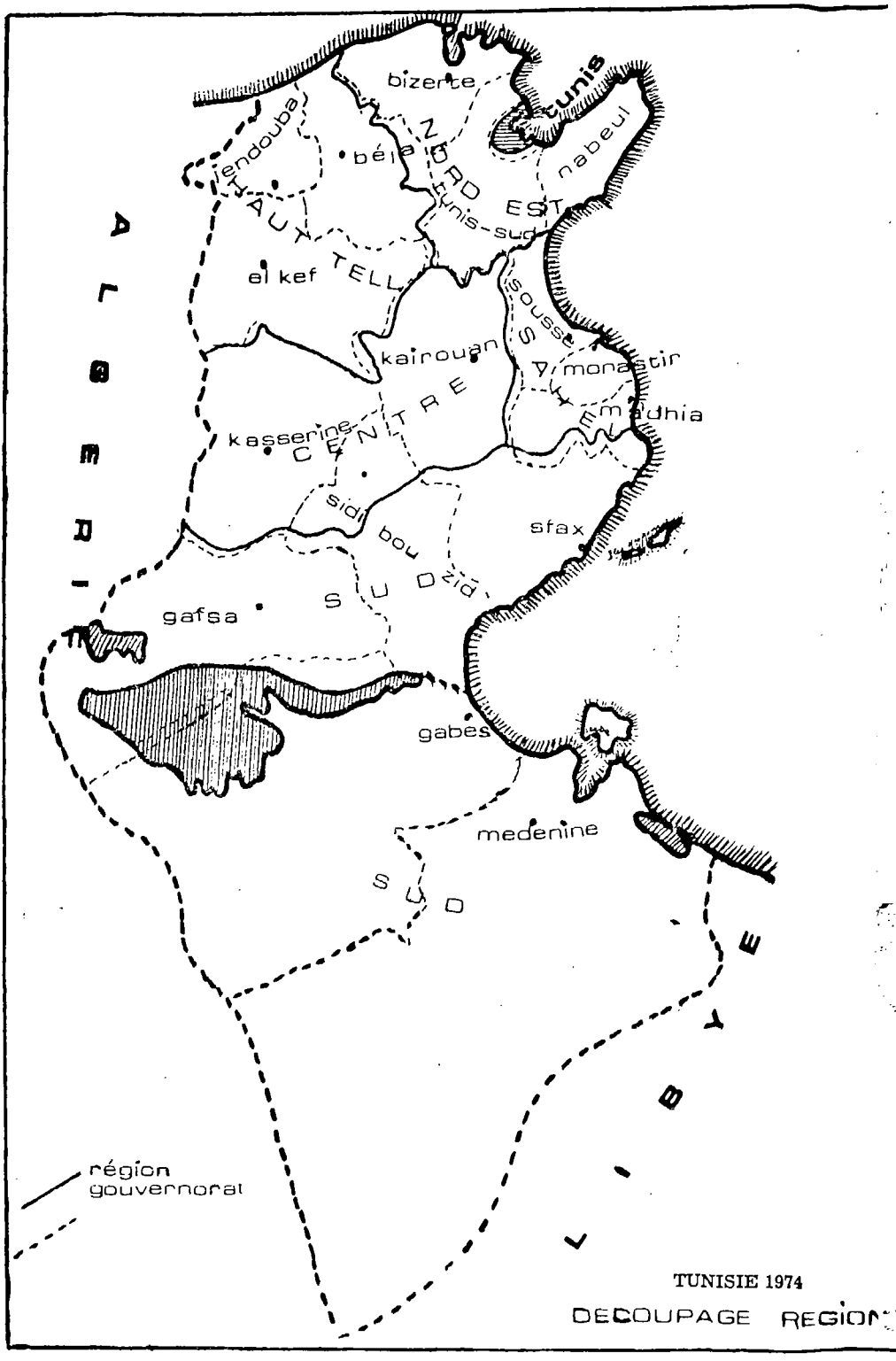

TUNISIE 1974

DECOUPAGE REGION

ANNÉE MONDIALE DE LA POPULATION 1974

Comité International de Coordination des Recherches Nationales de Démographie (CICRED) — Paris

LA POPULATION DE LA TUNISIE

par

Mahmoud SEKLANI

Ouvrage réalisé avec le concours de l'Union Internationale de Banques

TUNIS

Du même auteur :

— La mortalité et le coût de la santé publique en Tunisie depuis l'après-guerre.

I. Niveaux et structures.
C.E.R.E.S. 1967

II. la promotion et le coût de la santé publique
C.E.R.E.S. 1968

— Cours de démographie générale
C.E.R.E.S. 1969

— Les méthodes de l'analyse démographique
C.E.R.E.S. 1970

— Economie et population du Sud tunisien.
CNEI — CNRS. 1974. *sous presse.*

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS

CHAPITRE I : **L'ACCROISSEMENT DEMOGRAPHIQUE**

I — LA POPULATION DE LA TUNISIE DEPUIS LA FIN DU XIX° SIECLE

1 — *Bref aperçu sur la révolution de la population tunisienne*

1°) Un million d'habitants sur près de 150.0000 Km2 au XIX° siècle 13

2°) Les résultats des premiers recensements.. 17

2 — *La population non tunisienne* 20

1°) Les européens en Tunisie..... 20

2°) Les "étrangers musulmans"..... 22

II — L'EVOLUTION ACTUELLE DE LA POPULATION DE LA TUNISIE

1 — *La population tunisienne après la seconde guerre mondiale* 23

1°) L'efficacité des derniers recensements 24

2°) La croissance demographique atteint 2 % en 1950 27

2 — *La population non tunisienne* 29

1°) Depuis 1936 jusqu'à l'indépendance de la Tunisie 29

2°) La population étrangère après l'indépendance 31

a/ Les minorités européennes 32

b/ Les étrangers musulmans 34

CHAPITRE II : LES COMPOSANTES DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

I — LA FECONDITE DE LA POPULATION TUNISIENNE 37

1 — *La natalité de la population* 37

1°) Le taux de natalité 37

2°) Variations régionales de la natalité 39

2 — *Le passé récent de la fécondité des femmes tunisiennes* 41

3 — *La fécondité actuelle de la population tunisienne* 44

1°) La fécondité générale est en baisse 44

2°) Fécondité légitime et reproduction 46

4 — *La nuptialité et les mariages : leur infleunce sur la reproduction* 48

5 — *Comment expliquer la baisse récente de la natalité?* 51

1°) l'incidence des facteurs involontaires 51

2°) l'incidence de la contraception 52

II — LA MORTALITE DE LA POPULATION TUNISIENNE ....

La mortalité durant la dernière decennie 57

1°) Mortalité enregistrée et mortalité réelle 57

2°) La mortalité par âge et par sexe 60

3°) Variations régionales de la mortalité 61

4°) La mortalité à Tunis 62

2 — *La mortalité infantile* 64

1°) Une mortalité infantile encore élevée 64

2°) Décès endogènes et décès exogènes 66

3 — *L'espérance de vie à la naissance* 69

III — LES MIGRATIONS INTERNATIONALES 71

1 — *L'émigration des Tunisiens est un phénomène récent*.. 71

2 — *Répartition de l'émigration selon le pays d'accueil* .. 73

3 — 13% *de la population active tunisienne travaillent à l'étranger* 75

CHAPITRE III : LES STRUCUTRES DE LA POPULATION

I — LA COMPOSITION PAR AGE ET PAR SEXE 77

1 — *Les caractères de la pyramide par âge* 77

2 — *La composition par âge* 79

3 — *Les groupes fonctionnels par âge et par sexe* 81

1°) La population d'âge préscolaire 81

2°) La populaton d'âge scolaire 82

3°) Les femmes d'âge reproductif..... 83

4°) La population en âge de travailler..... 83

5°) Les personnes âgées 84

II — STUCTURE DE LA POPULATION SELON L'ETAT MATRIMONIAL 85

1 — *L'évolution de la situation depuis* 1956 85

2 — *Les catégories matrimoniales selon l'âge et le sexe*... 87

1°) Recul de la proportion de jeunes femmes mariées en 1966 87

2°) La proportion des veuves et divorcées croît rapidement à partir de 35 ans..... 89

3 — *Variations régionales des structures matrimoniales* . 91

III — MENAGES ET FAMILLES 94

1 — *Les ménages selon la taille* 94

2 — *Répartition des ménages selon la charge du chef de ménage* 96

3 — *Les ménages selon la profession du chef de ménage* .

4 — *Liens de famille et degrés de parenté à l'intérieur du ménage* 100

IV — CARACTERISTIQUES CULTURELLES DE LA POPULATION

1 — *En 1966, la moitié de la population était analphabête* 102

2 — *Scolarisation par sexe et par âge et alphabétisation* 104

CHAPITRE IV : REPARTITION REGIONALE DE LA POPULATION ET MIGRATIONS INTERNES

I — LA REPARTITION REGIONALE DE LA POPULATION 107

1 — *La densification du littoral s'accentue aux dépens de l'hinterland* 107

2 — *La mobilité de la population* 110

3 — *Le sens des flux migratoires* 112

II — LA POPULATION RURALE 115

I — *Le peuplement rural* 115

1°) La population rurale diminue en proportion 115

2°) La population rurale atteint 50 % de la population totale en 1971 117

III — POPULATION URBAINE ET URBANISATION 120

1 — *La croissance rapide du peuplement urbain* 120

2 — *La croissance comparée des villes* 123

IV — TUNIS ET SA REGION 127

1 — *Tunis, l'unique pôle de croissance* 127

2 — *Le flux migratoire vers Tunis* 129

3 — *Participation des immigrants à la population active de Tunis* 131

CHAPITRE V : LA POPULATION ACTIVE ET L'EMPLOI

I — ACTIFS ET TAUX D'ACTIVITE 135

1 — *Définitions et données générales* 135

2 — *Population active en milieu urbain et milieu rural* ... 139

II — L'ACTIVITE SELON L'AGE ET LE SEXE 141

1 — *Taux d'activité selon l'âge et le sexe* 142

2 — *Activité par âge selon le milieu urbain et rural* 143

III — L'ACTIVITE SELON LES SECTEURS ET LES BRANCHES ECONOMIQUES 144

1 — *L'activité selon les 3 secteurs économiques* 144
2 — *L'activité selon la branche économique* 146

IV — L'ACTIVITE SELON LA PROFESSION ET LA SITUATION DANS LA PROFESSION 150

1 — *La population active selon la profession* 150
2 — *La population active selon la situation dans la profession* 152

V — LA SITUATION DE L'EMPLOI 153

1 — *L'accroissement de l'emploi depuis 1966.* 153
2 — *L'emploi par secteur d'activité.* 155

1°) *Le secteur agricole* 155
2°) *Le secteur secondaire* 156
3°) *Le secteur tertiaire* 157

CHAPITRE VI : PERSPECTIVES DE LA POPULATION 1970-1990

I — LA POPULATION TUNISIENNE AU COURS DES 25 PROCHAINES ANNEES 159

1 — *Les conditions de la croissance démographique dans le proche avenir* 159
2 — *Les itinéraires probables de l'évolution de la population* 162

II — EVOLUTION DE LA STRUCTURE PAR AGE DANS LES GROUPES FONCTIONNELS 167

1 — *Léger vieillissement de la population* 167
2 — *Effectif des femmes et fécondité future* 169

III — PERSPECTIVES REGIONALES DE LA POPULATION 171

ANNEXES STATISTIQUES

AVANT - PROPOS

Cette monographie sur la population de la Tunisie a été écrite à la demande du C.I.C.R.E.D. dans le cadre de l'Année Mondiale de la Population 74. Elle a été aussi l'occasion de combler une lacune dans notre connaissance méthodique des ressources humaines de la Tunisie.

Nous disposons depuis le dernier recensement de 1966 d'une telle somme d'informations sur les ressources humaines qu'un classement systématique et méthodique au moyen des techniques modernes d'analyse en est devenu possible. Cet objectif, nous espérons l'avoir atteint partiellement avec cet ouvrage. Certes, l'étude complète de la population tunisienne est loin d'être achevée, car elle suppose en outre une approche multidisciplinaire fondée sur une série de recensements aussi périodiques qu'homogènes pour pouvoir ,sans beaucoup d'approximations, donner lieu à des analyses de tendances et de comportements dont on pourra appréhender les changements passés et présents.

Nous nous sommes astreints à ne traiter dans cette monographie que l'aspect descriptif et accessoirement explicatif des faits. Non qu'une monographie doive être nécessairement limitée à ces aspects mais surtout que le volume et le temps impartis à ce travail d'une part et le plan détaillé de l'ouvrage d'autre part ont été imposés par le C.I.C.R.E.D. en vue d'obtenir à temps des monographies homogènes et uniformes sur les populations des pays retenus.

Toutefois les aspects jugés par trop techniques comme par exempie ia significativité des données dans certains domaines particulièrement dépendant de la collecte ou la séparation des décès infantiles en endogènes et exogènes dont les résultats peuvent intéresser certains lecteurs, figurent par des dévedoppements aisément repérables dans le texte (en petits caractères) de façon à garder autant que possible à l'ouvrage son caractère général.

L'aperçu historique de la population de la Tunisie traité au premier chapitre ne prétend pas apporter des éléments nouveaux au débat toujours ouvert mais seulement donner un exemple de reconstitution d'une série de données anciennes à la lumière d'informations actuelles moins entachées d'inexactitudes, comme il est couramment d'usage en Démographie historique, pour pouvoir lier le passé lointain au passé qui l'est moins et ensuite au présent.

Nous n'avons pas pensé nécessaire de développer davantage les hypothèses et les résultats des calculs quant aux perspectives démographiques ni d'établir des prévisions à très long terme, tant le long terme en matière de population est sujet aux révisions et aux actualisations periodiques. L'horizon 2000 n'a été retenu que pour illustrer, dans les prévisions globales, l'effet de la baisse de la fécondité à très long terme sur le volume de la population. Pour les prévisions par groupe d'âges, nous nous sommes contentés de l'horizon 1990 qui n'est plus qu'à une quinzaine d'années.

Je tiens à remercier tout d'abord Monsieur Jean Bourgeois *PICHAT, Président du C.I.C.R.E.D. qui a fait tout son possible pour maintenir la Tunisie sur la liste des pays choisis malgrè l'insuffisance des moyens mis à sa disposition.*

Je témoigne ma gratitude à l'Union Internationale de Banques à Tunis et tout particulièrement à son Président-Directeur-Général, Monsieur Tawfik TORGEMAN, qui a bien voulu assurer avec le maximum de diligence la réalisation de cet ouvrage.

Mahmoud SEKLANI
Juillet 1974

CHAPITRE I

L'ACCROISSEMENT DEMOGRAPHIQUE

I — LA POPULATION DE LA TUNISIE DEPUIS LA FIN DU XIXe SIECLE

1 — Bref aperçu sur l'évolution de la population tunisienne

1°) — *Un million d'habitants sur près de* 150.000 *km2 au XIXe siècle*

Si l'on veut esquisser l'évolution de la population tunisienne depuis la fin du 19e siècle et jusqu'à la première guerre mondiale, force nous sera de recourir aux évaluations et hypothèses faites aux environs de 1850. Plusieurs chroniques de contemporains et observateurs et surtout les registres de la mejba (capitation), impôt institué en 1856, avaient à cette époque contribué à l'estimation de la population de la Tunisie.

En 1844, le recensement de l'Empire ottoman attribue à la Tunisie une population de 950.000 habitants (1). En 1853, un observateur avance le chiffre de 800.000 habitants (2). En 1870 un autre propose celui de 1 million et demi (3). Au cours de la même décennie les autorités tunisiennes estiment la population à 1.007.200 habitants (4).

---

(1) DUVERYRIER. La Tunisie. Paris 1881.

(2) PELISSIER DE REYNA D. Description de la Régence de Tunis. Paris 1853.

(3) F. Von MALTZAN. Coup d'œil sur la Régence de Tunis et de Tripoli. Leipzig 1870. 2 vol.

(4) DUVEYRIER. La Tunisie ....

Les premières évaluations de l'administration du Protectorat ne feront que reprendre plus tard, à la fin du 19e siècle, ces chiffres comme ordre de grandeur jusqu'au premier dénombrement de 1921.

En tenant compte de l'état politique de la Régence en ce milieu du 19e siècle et de l'ignorance par les autorités centrales des limites précises du pays économiquement et politiquement soumis (sédentraires, nomades, tribus du Sud Saharien), il semble que la population tunisienne ne devait pas être supérieure de beaucoup à 1 million en 1860. Le chiffre de 1.100.000 semble très probable (5).

Mais cette estimation maintenant admise par les spécialistes ne put être retenue qu'une fois que le premier recensement de 1921 aura donné un point de repère historique malgré ses insuffisances. On s'apercevra plus tard que la plupart des observateurs surestimaient le nombre des habitants de la Tunisie (6) soit parce qu'ils étaient favorablement impressionnés par les quelques villes côtières relativement denses, soit parce qu'ils gonflaient intentionnellement la population de la Régence pour des raisons politiques (7).

Deux faits rendaient difficile, voire impossible, l'estimation correcte de la population de la Tunisie. La disparité des types de peuplement tout d'abord. Le peuplement tunisien était composé de sédentaires des villes et des villages au nord, au Sahel et à l'est, bref sur la bande côtière et aussi de sédentaires des oasis du Sud, de nomades organisés en tribus d'origine ethnique variée, celles qui perpétuaient le type berbère et celles descendant des populations arabes qui envahissaient l'Ifriqia aux XI et XIIe siècles, mais aussi de groupes d'origine andalouse immigrés aux XIVe et XVIe siècles, de „colouglis" (8) etc,... et enfin des semi-nomades gonflant à l'oc-

---

(5) J. GANIAGE. Les origines du Protectorat français en Tunisie. 1861 - 1881. v. 131 PUF. Paris 1959.

(6) La Tunisie était l'objet de convoitises de la France, de l'Angleterre et de l'Italie et surtout des deux premières durant le 19e siècle. Mais après la conquête de l'Algérie, la prépondérance française en Tunisie ne faisait que se renforcer et se préciser.

(7) J. GANIAGE. La population de la Tunisie vers 1860. Etudes maghrébines. PUF. Paris 1864.

(8) descedants de père turc et de mère arabe ou tunisienne d'une manière générale. Le début du 20e siècle en a vu encore les dernièrs specimens.

casion soit la première catégorie soit la seconde. Il est évident que cette disparité des origines devait entraîner une disparité des genres de vie et des comportements.

Le *second fait était l'insoumission d'une bonne partie de la* population aux autorités centrales. Si les sédentaires étaient contrôlés par ces dernières, les nomades y échappaient en grande partie et leur soumission totale n'était pas la règle. Le pays du nomadisme n'intéressait le pouvoir central que par son apport au fisc ou éventuellement par sa position frontalière stratégique. Les contacts des représentants du pouvoir central avec nombre de tribus à moitié soumises avaient un caractère oppressif et de ce fait n'étaient pas étendus à toute les population nomade à laquelle se joignaient les semi-nomades lorsque les impôts et taxes trop lourds les faisaient passer de la vie agricole très précaire au régime pastoral.

En conséquence, l'absence de vue exhaustive sur l'ensemble des tribus nomades et semi-nomades rend hasardeuse et lacunaire toute évaluation de la population de la Régence à la fin du siècle dernier.

L'hypothèse très plausible d'une population ne dépassant pas le million d'habitants traduit la très faible densité démographique de la Régence. Tunis ne devait pas compter plus de 50 à 60.000 habitants suivie de quatre ou cinq villes de l'intérieur de 10 à 20.000 habitants. Aux premiers dénombrements du début du siècle, Tunis comptait moins de 80.000 personnes. Le Sahel pouvait être peuplé de 100.000 habitants, le nord et le nord-ouest de 3 à 400.000. Les nomades et sahariens dont on connaissait mal le chiffre estimatif ne devaient pas dépasser 300.000 personnes.

La population des villes et villages du Cap-Bon recensée au milieu *du XIXe siècle à la suite de l'instauration d'un nouvel impôt de capitation,* la mejba, a fourni les indications suivantes sur la composition par âge (9) approximativement reconstituée : le groupe d'âges de 0 — 19 ans : 55%, celui de 20 — 65 ans : 38 %, celui de 65 et plus : 7 %. Nous reconnaissons dans cette composition la très forte jeunesse contradictoire avec l'existence

---

(9) J. GANIAGE ... ouv.cité.

d'une forte proportion de vieux de plus de 65 ans. Il est très possible que plusieurs adultes exempts de payer cette nouvelle taxe ne fussent pas inscrits sur les listes qui ont servi à cette exploitation, tel était le cas de certains corps de métier, fonctionnaires, troupes, officiers.

Cette composition par âge traduit également l'existence d'une natalité élevée et d'une très forte mortalité. Deux faits devaient caractériser cette dynamique démographique. La natalité ne devait guère être aussi élevée que de nos jours en raison de la dispersion de la population en groupes de faible dimension humaine. L'on sait en effet que la faible densité commandant fortement la nuptialité en régime naturel reduisait la fécondité. La mortalité devait être de l'ordre de 30 pour mille et même davantage lorsque des fléaux s'abattaient sur la population souvent démunie de moyens de défense assez efficaces. Les disettes, les famines et les épidemies étaient le lot des populations de cette époque.

En face de ces facteurs naturels restrictifs de la croissance numérique de la population, le support matériel de l'assistance publique était très sommaire. Deux établissements hospitaliers fondés l'un au XVIIe siècle et l'autre au début du XIXe siècle formaient presque tout l'équipement sanitaire à caractère public dans le pays. La santé et l'hygiène publiques très négligées en dehors des grands fléaux comme la peste et le choléra dont les dernières apparitions dataient de 1860-70 ne devaient pas émouvoir outre mesure les autorités et les souverains de la Régence.

L'équipement sanitaire léger mais systématique commençait avec les médecins militaires du corps expéditionnaire des années 80 quatre régions furent pourvues d'hôpitaux jusqu'à la première guerre mondiale; Tunis, Bizerte, Gabès et Nabeul. C'est dire le rôle de l'assistance publique dans la lutte contre la mortalité avant la mise en place de cette structure hospitalière sommaire (10). Quant on sait que la population des villes n'atteignait pas 15 % de la population entière, on imagine aisément l'importance des secours que pouvait apporter cet équipement sanitaire aux populations rurales.

---

(10) SEKLANI Mahmoud. Brefhistorique de la santé publique en Tunisie in. La promotion et le coût de la santé publique. Cahiers du CERES, série démographique n° 2 p. 17 Juin-1968-Tunis.

2°) — *Les résultats des premiers recensements*

Le premier dénombrement de la population tunisienne entrepris en mars 1921 à la suite d'un recensement général de la population du pays devait apporter des informations sur le peuplement européen et quelques „apaisements" au sujet de la population tunisienne dite *indigène*, qui s'était avérée plus dense que ne le laissaient entrevoir les chiffres du 19e siècle.

Il résultait de ce dénombrement que la population tunisienne était de 1.874.981 habitants. Dès lors et dans les conditions sanitaires défavorables d'une part et avec d'autre part la situation économique généralement non prospère surtout durant les quelques décennies qui séparaient la crise financière du milieu du XIXe siècle, l'insurrection de 1864 et l'établissement du protectorat en 1881, on est tenté de conclure à la sous-estimation systématique qui était attachée à toute évaluation des années 1850-1870, car il était impensable que la population tunisienne pût doubler à cette époque en une cinquantaine d'années. L'accroissement naturel durant la seconde moitié du XIXe siècle devait être périodiquement freiné par les crises de subsistances aussi brutales que prolongées et couramment aggravées par les épidémies meurtrières de peste, de choléra, de typhus,...

Une analyse des chiffres résultant des diverses évaluations qui tournaient autour du million d'habitants durant la seconde moitié du XIXe siècle et des chiffres du premier dénombrement de 1921 qui avançait une population de 1.875.000 autoriserait à situer la population tunisienne autour de 1.250.000 au minimum à la veille de l'établissement du Protectorat. Il en résulte un accroissement absolu de 625.000 personnes, soit de 50 % au cours d'une cinquantaine d'années. Il serait alors logique d'en déduire un taux d'accroissement annuel moyen de 1 %. Mais la moyenne sur une si longue période hétérogène n'aurait pas de signification, car la période considérée recouvrait aussi bien les années 1864-69, année d'épidémies funestes et de grandes famines d'ailleurs dans toute l'Afrique du Nord, que les années 1900 marquées par une prospérité relative et surtout une faible fréquence d'épidémies.

Il serait donc plus prudent de conclure à une croissance démographique un peu plus forte après 1890-1900 que durant la période antérieure.

Nous serions tentés de proposer un taux d'accroissement annuel moyen nul ou très faible de 1860 à 1875 et un taux d'accroissement de l'ordre de 0,8 à 1,2 % de 1875 au dénombrement de 1921. Admettons provisoirement ces hypothèses sur l'accroissement naturel et poursuivons l'examen à la lumière des données des premières décennies du 20e siècle.

Une analyse plus serrée des évaluations antérieures à 1921 pourrait se faire à partir des résultats si fragiles et critiquables soient-ils, des quatre dénombrements de 1921, 26, 31 et 36. Il n'y a à priori aucune raison apparente de douter davantage des résultats du dénombrement de 1921 que de ceux de 1936 du fait des techniques rudimentaires constamment employées lors de ces dénombrements. Si nous nous référons aux résultats de 1936, il est possible de tirer de la comparaison des chiffres un certain nombre de corrections susceptibles de réduire les invraisemblances.

T. 1 : Taux d'accroissement naturel 1921 - 1936

	1921	1926	1931	1936
Population tunisienne dénombrée	1875..000	1.919.000	2.431.000	2.325.000
Accroissement absolu		44.000	244.000	182.000
Acroissement relatif		2, 3 ‰	11, 6 ‰	8, 5 ‰
Taux d'accroissement annuel moyen		0, 46 %	2, 3 ‰	1, 7 ‰

En l'absence d'évènements historiques en relation directe avec ces accroissements naturels, ces variations brutales s'expliqueraient difficilement. L'accroissement 1926 - 1931 et dans une moindre mesure celui de 1931 - 1936 paraissent invraisemblables. La mortalité devait être suffisamment élevée pour ne pas permettre ce fort accroissement pour l'époque.

D'autre part, le chiffre fourni par le dénombrement de 1926 était probablement très faible comparativement à celui de 1931. Un taux d'accroissement annuel de l'ordre de 1,2% aurait été plus vraisemblable pour cette période. Nous proposons les chiffres suivants sachant que les résultats des quatre dénombrements devaient pêcher par défaut (refus de déclarations, omissions, ...) et ,, qu'en général au cours du recensement de 1926, les habitants sans distinction d'instruction ou de nationalité ont opposé une mauvaise volonté flagrante à l'établissement des feuilles questionnaires dont beaucoup sont parvenues non remplies ou très insuffisamment remplies ... " (11).

(11) Lettre du Président de la Commune de Tunis au Directeur Général, du 9 Juin 1931.

Nous proposons les évaluations suivantes en partant du dénombrement de 1936 et en remontant le temps :

T. 2 : Population tunisienne 1921-1936.

	Population dénombrée	Estimation après correction	Accroissement relati
1936	2.325.000	2.425.000	
1931	2.143.000	2.260.000	7,3 %
1926	1.919.000	2.120.000	6,6 %
1921	1.875.000	2.000.000	6,0 %

On en déduit des taux d'accroissement moyens respectifs de 1,2 % 1,3 % et 1,5 % de 1921 à 1936. Ce qui peut paraître plus vraisemblable dans les conditions sanitaires de l'époque.

On possède très peu d'éléments précis sur la population de l'entre-deux-guerres. Ni la natalité, ni la mortalité ne sont connues. Seules des compositions par âge très sommaires de la population sont disponibles pour 1921, 1931 et 1936. Elles distinguent les „adultes" des jeunes garçons et filles. Les premiers sont âgés de 18 ans au moins.

T. 3 : Répartition de la population entre adultes et jeunes 1921-1936.

	Adultes 18 ans & +		Jeunes 0-17 ans		Tous âges
	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	
1921	490.460	475.525	469.433	434.212	1.869.630
	51,8 %		48,2 %		
1931	510.112	491.853	489.506	440.713	1.932.184
	51,9 %		48,1 %		
1936	563.791	540.408	551.901	503.051	2.159.151
	51,2 %		48,8 %		

Malgré le caractère très sommaire et les erreurs de déclaration d'âge de ces structures, elles nous permettent d'une part de déceler l'extrême jeunesse de la population tunisienne de l'époque, car les proportions des jeunes de moins de 18 ans paraissent du même ordre que celles que nous constatons dix ans plus tard au recensement de 1946. D'autre part cette extrême jeunesse, si elle existait, ne pouvait résulter que d'une natalité et d'une mortalité élevées.

Nous pouvons faire maintenant un retour en arrière et remonter au milieu du 19e siècle pour situer l'accroissement et partant les évaluations données de la population tunisienne depuis 1860-70. Si la population tunisienne était vraisemblablement de l'ordre de 2 millions en 1921, il serait difficile d'admettre que son volume fût de 1 million en 1860-70. Le doublement était inadmissible en un demi siècle. Ce qui autoriserait l'hypothèse optimiste de certains observateurs de l'époque qui situaient la population tunisienne à 1,5 million en 1870. En effet ce chiffre nous paraît, à la lumière des données de la période 1921-1936, plus vraisemblable que toutes les autres évaluations probablement plus faibles.

En conclusion et sous réserve de compléter par d'autres informations cette brève analyse des nombreuses estimations qui nous sont disponibles sur la population tunisienne au cours de la deuxième moitié du XIXe siècle, cette dernière n'a pas dû connaître depuis 1860-70 des accroissements annuels proches de 1 %, sauf peut-être durant la dernière décennie du siècle. Cet accroissement ne serait vraisemblable qu'après la première guerre mondiale.

2 — La population non tunisienne

1°) — *Les européens en Tunisie.*

Bien qu'il existât depuis de longue date des colonies étrangères dans le pays, la population européenne en Tunisie a commencé avec l'établissement du protectorat depuis la dernière decennie du XIXe siècle. Un noyau primitif formé d'esclaves, résultat des prises des corsaires et rendus plus tard à la liberté, d'aventuriers, de négociants marseillais, génois et livournais depuis le XVIe siècle, s'était renforcé surtout

depuis 1850 par une immigration de Maltais et de Siciliens qui formeront plus tard avec la colonie française, les deux communautés les plus individualisées et les plus homogènes.

En 1834, les européens n'excèdaient pas le nombre de 8.000 dans toute la Régence. Ils passaient à 12.000 en 1856 dont 7.000 Maltais et 4.000 Siciliens et à 15.000 en 1870, date à laquelle la colonie italienne commençait à devenir numériquement importante. Au début de l'ère du Protectorat, les Français faisaient seuls l'objet de recensements. Depuis 1891, on pouvait suivre leur évolution numérique.

T. 4 : Evolution numérique de la population non tunisienne depuis le Protectorat.

	Population européene	Population française	dont personnes nées en Tunisie	Italiens
1891	—	9.973	1.838	—
1896	—	16.207	3.339	—
1901	—	24.201	5.314	—
1906	128.895	34.610	9.239	81.156
1911	148.476	46.044	—	88.082
1921	156.115	54.476	—	84.799
1926	173.281	71.000	—	89.216
1931	195.393	91.427	—	91.178
1936	213.205	108.068	—	94.289

Tout au long du XIXe siècle et jusqu'aux premières années du Protectorat la population française n'excédait pas 7 à 8.000 personnes. La volonté des autorités françaises d'installer une colonie de peuplement en favorisant la colonisation des terres, profitant des événements extérieurs et de concurrencer la colonie italienne qui s'était installée bien avant et en plus grand nombre, a permis au nombre de Français de croître de 1 à 10 en 50 ans entre 1881 et 1931.

En effet, depuis déjà la fin du siècle, la colonie italienne formée en gros de Siciliens (pêcheurs, cultivateurs, colporteurs, maçons, ...) avait atteint près de 80.000 personnes, alors que la française était seulement de 24.000. Notons que c'était seulement en 1931 que le nombre des Français excédait pour la première fois celui des Italiens. Quant aux Maltais, leur nombre avait atteint 10.000 en 1.900 et près de 20.000 en 1931.

L'on voit alors que la population européenne n'avait jamais dépassé 10 % de la population tunisienne malgré la forte croissance due à l'immigration massive de l'élément italien puis français au lendemain de la première guerre mondiale. Nous verrons plus loin que la population européenne et en particulier la française n'avaient pris conscience de l'impératif de leur croissance qu'après 1930, année du centenaire de la colonisation de l'Algérie, à l'occasion de laquelle les politiques respectives de peuplement ont été comparées et encouragées dans les trois pays d'Afrique du Nord.

2°) — *Les "étrangers musulmans" en Tunisie*

A côté de la population européenne, une communauté non négligeable de non européens résidait en Tunisie depuis très longtemps. Ses membres étaient dénombrés depuis 1921 sous la rubrique "étrangers musulmans". Il s'agissait probablement d'Algériens, de Lybiens et de Marocains auxquels s'ajoutaient des musulmans d'autres nationalités. Les deux premières nationalités devaient former la forte majorité de ces étrangers musulmans pour des raisons historiques et de frontières communes à l'ouest et au sud-est. Les recensements en donnaient les nombres suivants :

1921	:	62.843	1936	:	69.873
1926	:	67.276	1946	:	86.882
1931	:	72.389	1956	:	86.149
			1966	:	34.067

Tout laisse croire que cette communauté musulmane s'accroissait par sa propre dynamique jusqu'en 1946. Bon nombre de ces étrangers musulmans étaient dénombrés comme étrangers (baranias) au sein des fractions et sous-fractions des tribus frontalières à proximité de l'Algérie à l'ouest ou au Sud tunisien. Ils étaient même soumis à un exode qui s'exerçait dans un sens ou dans l'autre selon les circonstances politiques; certaines sous-fractions entières émigraient pendant des années dans leurs tribus mères en Algérie ou en Libye, puis réintégraient la Tunisie sans difficultés. De tels mouvements particulièrement amplifiés expliqueraient le recul de 1936 et le reflux de 1946.

En plus de ces deux communautés de non Tunisiens, des Européens et des étrangers de diverses nationalités résidaient en Tunisie. Les Maltais en formaient la majorité. Aux recensements de 1921 à 1956, leur nombre se réduisait régulièrement :

1921	:	17.565	1936	:	11.111
1926	:	14.266	1946	:	11.209
1931	:	13.596	1956	:	7.974

II — L'EVOLUTION ACTUELLE DE LA POPULATION DE LA TUNISIE

I — La population tunisienne après la seconde guerre mondiale

Il n'y a pas eu de dénombrement en 1941 en raison de la guerre. Après la fin de la seconde guerre mondiale, l'administration du Protectorat avait organisé en 1946, à l'instar de ce qui était décidé en France, le premier recensement de la population en Tunisie(12). Par son contenu et par les rubriques recherchées, il aurait été réellement un recensement n'était la technique d'approche et de contact avec la population qui était laissée aux soins des autorités locales. On ignore actuellement beaucoup de ce recensement, du moins les manières dont il était organisé et exécuté (13), mais nous possèdons un certain nombre de tableaux et de données détaillées intéressants qui témoignent, sous réserve de la qualité, de la volonté et de la tentative de l'organisateur d'entreprendre un véritable recensement et de rompre avec la tradition de l'administration du Protectorat qui jusque là recensait la population européenne mais dénombrait seulement la population tunisienne Pour la première fois, on arrivait à connaître au moyen d'une investigation théoriquement systématique et exhaustive un certain nombre de caractères de la population tunisienne : âge, sexe, état matrimonial, degré d'instruction, profession, répartition géographique, ...

---

(12) effectué au moyen de bulletins individuels bilingues.

(13) L'administration de l'époque est impardonnable d'avoir perdu et négligé les documents essentiels concernant l'organisation et le déroulement de ce recensement.

1) *L'efficacité des derniers recensements.*

Depuis 1946, l'administration semble s'accomoder de la durée intercensitaire décennale (14). Le recensement de 1956 n'était pas non plus à l'abri des défauts organiques liés aux circonstances dans lesquelles il s'était déroulé. Entrepris un mois avant la proclamation de l'indépendance, ce recensement a vu son exploitation non seulement perturbée par les changements administratifs importants (passation de responsabilités et des pouvoirs politiques) mais son déroulement subit probablement les incidences des événements politiques (changement d'autorités, euphorie par suite de l'autonomie interne puis de l'indépendance). Ce qui plus est, son exploitation par sondage n'avait donné que des renseignements relativement limités, alors qu'on aurait dû la mener convenablement, ne fût-ce que pour marquer ce nouveau point de départ politique et économique de la Tunisie de 1956 (15).

---

(14) Ce qui ne permettra malheureusement plus de faire correspondre les dates des recensements avec les années de millésime 0, 1950, 1960, 1970, ...

(15) Il n'y a pas diversité de groupes ethniques tunisiens proprement dits en Tunisie du fait de l'unicité de culture et de langue de la population unisienne. Le seul groupe de population tunisienne non musulman est constitué par la communauté israélite tunisienne que la colonisation avait réussi à séparer du reste de la population en essayant d'en faire un groupe ethnique assimilé à la minorité française par la langue et par la culture adoptives.

Aux recensements antérieurs à 1956, la population tunisienne israélite avait été dénombrée comme telle, séparée des israélites français par acquisition de la nationalité française depuis les années 20 et de même souche que la première. Cette distinction n'a pas été jugée utile à faire lors du recensement de 1966 qui n'avait pas dénombré les israélites réduits par ailleurs à quelques milliers par suite d'une émigration intense depuis l'indépendance.

Les Tunisiens israélites auraient essayé d'"éviter" jusqu'en 1946 la naturalisation française. En tant que communauté, ils avaient même augmenté par leur propre dynamique démographique. Ils ont évolué comme suit de 1921 à 1956 :

1921	:	47.711	1936	:	59.222
1926	:	53.022	1946	:	70.971
1931	:	55.340	1956	:	57.792

Il est très difficile de pouvoir caractériser cette évolution du fait de l'existence de deux facteurs supplémentaires en plus de sa propre mortalité et de sa propre natalité, auxquels était soumis l'accroissement de la communauté des Tunisiens israélites en Tunisie : l'émigration en France et le mouvement des naturalisations. C'est ce qui explique l'accroissement très faible de cette communauté après 1926 et la rechute attendue entre 1946 et 1956.

Basé sur le concept de la population de droit, le recensement de 1956 était effectué au moyen de feuille de logement et distinguait la population municipale de la population rurale (16).

Les conditions dans lesquelles s'étaient organisées la collecte, l'exploitation et le contrôle statistique à toutes les étapes d'une part, le manque de moyens du Service des Statistiques de l'époque d'autre part autorisent le pessimisme au sujet des résultats.

La première faiblesse du recensement de 1956 consistait en ce que les feuilles de logement, dans les milieux ruraux, étaient pratiquement confiées aux Cheikhs, sous la responsabilité des Caids et des fonctionnaires de l'administration régionale très peu diligents et rigoureux pour cette tâche. Dans les villes, ce n'était guère mieux : les agents recenseurs n'étaient pas, pour la plupart, préparés à la tâche à laquelle ils étaient appelés. On ne pouvait espérer s'attendre à priori à une collecte d'informations sans trop de défections.

En comparant les résultats de dépouillement de ces deux recensements, il peut paraître paradoxal que le recensement de 1956 n'ait guère été mieux exploité que celui de 1946. Il devait pourtant fournir, grâce aux meilleurs moyens de dépouillement et d'exploitation dont on disposait depuis, plus de données de base que celui de 1946 et n'avait en réalité apporté que moins d'informations. Il est regrettable que les responsables des statistiques n'aient rien entrepris pour en tirer davantage profit,en dèpit des vices qui entravaient son déroulement et des erreurs qui limitaient la qualité de ses résultats, en essayant d'exploiter quelques aspects démographiques et économiques au moins pour la population de la ville de TUNIS ou pour une région individualisée présentant des caractères à intérêt incontestable.

Nous savons qu'en général les recensements ne réalisent que rarement le décompte exact des habitants d'un pays, même dans les pays développés, du fait même de la nature des méthodes employées pour ce décompte, des conditions du moment et du dépouillement des déclarations (population de fait ou de droit, agents recenseurs, saison rigoureuse ou pluies entravant les contacts, ...), mais ce ne sont certes pas ces facteurs qui introduisent les erreurs et les inexactitudes les plus graves dans les résultats du recensement.

A ces défauts presque irréductibles, nous avons de sérieures raisons d'ajouter dans le cas de la population tunisienne les défauts qui relèvent de sa mentalité, de sa mobilité dans le pays et du peu d'importance qu'elle attache aux déclarations faites aux agents recenseurs. Ce sont là des questions qui sont liées au genre de vie ,au degré d'alphabétisation en Tunisie, à la notion de civisme chez ses citoyens. Or, nous savons que ces faits n'ont commencé à évoluer que très récemment, bien après l'indépendance politique, D'autre part, l'absence de nom patronymique chez un grand nombre d'individus avant 1960 (17), était chose courante et favorisait les confusions et les doubles comptes .En outre, le caractère fermé de la famille et le manque d'émancipation de la femme devaient se traduire également par des omissions fréquentes quant au nombre total des personnes de sexe féminin.

---

(16) Là aussi une faute regrettable a été commise par l'administration tunisienne qui avait négligé et détruit les feuilles de recensement sans essayer de les exploiter ultérieurement mécanographiquement, ne fût-ce que pour certains renseignements les moins entachés d'erreurs.

(17) Un decret de ..... oblige à partir de cette date chaque citoyen tunisien à avoir un nom pratronymique.

Néanmoins, nous possédons grâce à ce recensement à exploitation inachevée un certain nombre de renseignements que nous pouvons formellement comparer à ceux apportés par le précédent : répartition territoriale répartition par âge et par sexe, répartition matrimoniale et répartition selon l'activité.

Autre chose était le recensement de 1966. La conceptualisation du recensement a été bien entreprise par le service administratif et technique responsable, le contrôle des opérations sur le terrain semble avoir mieux fonctionné et l'exploitation complètement exécutée par ordinateur. La masse d'informations apportée par ce recensement sur la population est considérable en plus qu'elle présente un degré de qualité indiscutable (toutes les répartitions classiques, les données détaillées sur l'activité et la profession, sur les ménages, la migration et sur l'instruction).

Si nous avons tenu à signaler ces traits essentiels des trois derniers recensements tunisiens et les importantes lacunes des deux premiers, c'est pour dire combien il serait vain de conduire une étude comparative et détaillée de leurs résultats en agissant sans prudence, en méconnaissant l'histoire récente et la paychologie du peuple tunisien, en ignorant les techniques d'approche pour corriger ou pour reconstituer les éléments erronés ou absents de l'information. Dans cette entreprise, la vue globale est plus qu'ailleurs indispensables. Agir sans le sens de l'approximation nécessaire dans l'évaluation des chiffres et faire totalement abstraction de la réalité du pays, c'est faire totalement fausse route. Aussi nous étions-nous fait l'obligation de reconsidérer ailleurs les principales données fournies par tous ces recensements à la lumière des techniques d'approche pour réduire les écarts entre les données brutes et les données probables (18).

---

(18) Voir nos articles :

— La population de la Tunisie, situation actuelle et évolution probable jusqu'en 1986. Population. 1961. N°3 - pp. 473-504. INED. Paris.
— Essai d'évaluation de la natalité. Revue tunisienne des Sciences Sociales. CERES - TUNIS.
— La mortalité et le coût de la Santé Publique en Tunisie depuis l'après-guerre. Cahiers du CERES. Série Démog. N°1 1967 - 248 p.
— Les sources et les données fondamentales de la démographie tunisienne. Portée et limites. Revue tunisienne de Sciences Sociales N° 5 février 1966 - pp ; 1-45. CERES TUNIS.

2) *La croissance démographique atteint 2 % en 1950.*

A la lumière des résultats rectifiés en raison des omissions dont témoignent les traits perturbés sans raisons apparentes de ces recensements, nous pouvons alors esquisser l'accroissement moyen de la population tunisienne.

T. 5 : Accroissement de la population tunisienne 1936-1973.

	Résultats bruts		Résultats corrigés	
1936	2.325.000		2.425.000	
		18,0 %		19,0 %
1946	2.832.978		2.890.000 (19)	
		19,5 %		21,0 %
1956	3.383.910		3.520.000	
		31,0 %		31,0 %
1966	4.430.000		4.590.000	
		13,0 %		13,0 %
1971	5.180.000		5.180.000	
		13,0 %		2,5 %
1972	5.300.000		5.300.000	
		—		—
1973	5.440.000		5.440.000	
		—		—

Ce n'était donc qu'au lendemain de la deuxième guerre mondiale que le taux d'accroissement annuel avait franchi le seuil de 2 %. Depuis, il ne faisait que progresser jusqu'en 1965-68 où il avait atteint son niveau le plus élevé 2,8 %. Il avait ensuite diminué légèrement pour deux raisons essentielles : le léger recul de la natalité et l'apparition d'un phénomène nouveau durant les années 65, l'émigration. Deux facteurs sur lesquels nous reviendrons avec plus de détails par la suite.

Actuellement, si le taux d'accroissement ne semble pas diminuer brutalement depuis 5 ou 6 ans, tout au plus il demeurerait constant par suite de la baisse de la natalité mais aussi de la mortalité dont l'effet est à ajouter à celui de l'émigration.

Pour nous résumer, l'accroissement relatif était progressif depuis 1926, si on retenait cette date, et atteignait son maximum entre 1956 et 1966, probablement en 1963-64. L'explication que nous verrons plus en détail dans le chapitre suivant réside essentiellement dans la baisse importante

(19) Nous n'avons pas jugé nécessaire d'augmenter davantage le résultat du recensement de 1946, estimant que les doubles comptes et les fausses déclarations positives ont dû réduire les effets des omissions du fait des conditions d'après-guerre dans lesquelles s'était déroulé ce recensement.

T. 6 : Taux d'accroissement apparent 1926-1976.

	Accroissement intercensitaire relatif	Taux d'accroissement moyen
1926		
1936	14 %	1,4 %
1946	19 %	1,9 %
1956	21 %	2,1 %
1966	30 %	2,9 %
1976	23 %	2,3 %

de la mortalité jusqu'à cette date, car jusque là l'émigration était encore trop faible pour avoir des effets sensibles alors que la natalité n'était pas encore entamée. Elle avait plutôt marqué une légère hausse explicable par l'euphorie de l'indépendance et une certaine redistribution des revenus provisoirement favorable à la population de conditions modestes. Mais il faut remarquer que la courbe de la population avait changé d'allure et quitté la lente croissance bien avant 1950, probablement durant les années 1945-46. Les années de la fin de la seconde guerre mondiale s'apparentaient plutôt à celles qui la précédaient. Le phénomène était peut-être continu mais non uniforme dans le temps.

Le taux d'accroissement naturel moyen qui avait pu permettre cette progression régulière de la population se calcule aisément. La courbe d'apparence exponentielle ajustée à ces chiffres (20) nous autorise à calculer ce taux moyen par périodes :

1936-46	:	1,9 %
1946-56	:	2,3 %
1956-66	:	2,6 %

(20) Il faut noter que les périodes intercensitaires n'étaient pas rigoureusement égales, la première était longue de 10 ans et 8 mois, celle de 1946-56 de 9 ans et 3 mois et celle de 1956-66 de 10 ans 2 mois.

L'accroissement étant dans ce cas progressif il est très possible que le taux ait été de 1,7 % aux environs de 1936, de 2 % aux environs de 1951 et de 2,3 % en 1956, l'année de l'indépendance de la Tunisie.

Nous verrons au chapitre suivant en rapprochant la natalité de la mortalité et en prenant ensuite en ligne de compte l'émigration, que le taux d'accroissement naturel ponctuel qui aurait été de 2,8 % en 1966, aurait atteint 2,4 % en 1970 et 2,5 % en 1973.

T. 7 Taux d'accroissements naturel et apparent en 1966 - 73

	1966	1970	1973
Natalité	0,0445	0,0385	0,0385
Mortalité	0,0161	0,0140	0,0130
Accroissement naturel	2,80 %	2,45 %	2,55 %
Émigration	0,0027	0,0043	0,0024
Accroissement apparent	2,5 %	2,0 %	2,3 %

L'accroissement apparent serait réduit pour ces mêmes dates à 2,5%, à 2,0% et à 2,3 %. Ces taux valent naturellement ce que valent les taux demortalité.

Comme on le voit aisément le temps de doublement de la population tunisienne était de plus en plus court depuis 1926. La population tunisienne qui avait moins que doublé en 30 ans entre 1936 et 1966 tendra à doubler après 27 ans entre 1946 et 1973. Or, l'on sait que ces périodes de doublement ne pouvaient être réalisées théoriquement qu'avec des taux d'accroissements constants respectivement de 2,2 % et de 2,5 %, Ce sont là des taux théoriques qui confirment les évaluations précédentes.

2 — La population non tunisienne

1°) — *Depuis 1936 jusqu'à l'indépendance de la Tunisie.*

L'évolution de la population européenne à la veille et après la seconde guerre mondiale avait suivi son chemin tracé politiquement depuis 1930 comme nous l'avons vu ci-dessus. L'élan donné à la colonie française n'avait été freiné qu'avec l'indépendance en 1956. Quant à la colonie italienne, elle devait voir son expansion numérique stoppée malgré sa natalité plus élevée, par l'épuisement de l'immigration arrêtée durant la guerre et par les naturalisations au profit de la colonie française. Le reste de la population européenne n'avait pas dû considérablement augmenter.

T. 8 : La population non tunisienne 1936-1961.

	Français	Italiens	Autres	Total
1936	108.068	94.289	10.848	213.205
1946	143.977	84.935	10.637	239.549
1956	180.440	66.910	7.874	255.324
1961	(70.000)	40.000	250.000	(360.000)

Les événements de 1961 (évacuation de Bizerte) et de 1964 (nationalisation des terres) avaient poussé le gros de la colonie européenne, française et italienne en particulier, à émigrer en France et en Italie.

Ainsi la population européenne n'a augmenté entre 1946 et 1956 que de 15.775 personnes. On ne peut affirmer que cet accroissement, qui n'a profité qu'à la population de nationalité française, résultait uniquement de la croissance naturelle et de l'immigration des Français, Les naturalisations fréquentes des Italiens, des Maltais et des Israélites tunisiens devaient en augmenter également les effectifs comme en témoignent les chiffres suivants entre 1936 et 1946.

T. 9 : Les acquisitions de nationalité française en Tunisie de 1936 *à* 1956.

Nationalité d'origine	de 1936 à 1940	de 1941 à 1945	de 1946 à 1950	de 1951 à 1955	1956
Italiens	3.549	201	9.550	4.365	346
Maltais	235	—	170	179	25
Tunisiens israélites	205	28	319	561	203
autres	368	16	462	555	82
Total	4.357	245	10.491	5.660	657

Il semble alors que, de 1946 à 1956, outre le solde migratoire des Français au profit de la Tunisie et l'accroissement naturel, les naturalisations avaient contribué par un croît apparent d'un peu plus d'une quinzaine de milliers d'individus de tous âges et de toutes nationalités, les Italiens et les Tunisiens israélites y étaient respectivement pour 14.261 et 1.083.

Il s'est avéré au cours des recensements successifs que la Tunisie n'abritait pas seulement une colonie européenne à côté de la tunisienne, mais qu'il y avait en 1956 une forte colonie musulmane formée essentiellement de 66.845 algériens et de 19.304 autres musulmans essentiellement des Libyens. En fait, il s'avèrera plus tard lors du recensement de 1966 que les Libyens étaient encore plus nombreux.

Ces deux colonies musulmanes se réduiront considérablement par les retours massifs dans leurs pays, la première lors de l'indépendance de l'Algérie en 1962 et la seconde à la suite du développement économique de la Libye conséquent à la découverte des gisements de pétrole. Quelle était l'importance numérique de ces colonies de diverses nationalités avant 1956 ? quel rôle jouaient-elles dans l'accroissement démographique du pays ? c'est ce que nous essayons de voir dans ce qui suit.

2°) — *La population étrangère après l'indépendance.*

La population étrangère en 1966 est constituée de 4 minorités : les Algériens, les Français, les Italiens et les Libyens. Les Marocains étaient très peu nombreux pour en constituer une. Mais comme nous l'avons signalé plus haut cette répartition était très différente en 1956 et 1946 et il n'est pas sans intérêt de comparer surtout les effectifs des Français et Italiens en 1966 avec ceux du recensement précédent.

T. 10 : *La population étrangère en* 1956 *et* 1966.

	1956	1966 (21)
Français	180.440	16.302
Italiens	66.910	10.144
Algériens	66.845	23.596
Libyens	27.278	7.918
Autres	—	8.874
	341 473	**66 834**

(21) Nous n'avons pas tenu compte ici des personnes de passage.

Ainsi la population étrangère qui comptait 341.473 personnes en 1956 (9 % de la population totale) s'est réduite à 66.834 en 1966, soit 1,5 % de la population totale, par suite d'un mouvement migratoire continue depuis l'accession de la Tunisie à l'indépendance pour des motifs différents selon la minorité.

a) Les minorités européennes

La population française avait diminué de plus de la moitié dans les cinq premières années après l'indépendance. Deux événements politiques importants (évacuation de la base navale de Bizerte en juillet 1961 et nationalisation des terres agricoles en mai 1964) avaient accéléré le départ de la quasi totalité des minorités française et italienne résidant en Tunisie. Une partie très faible des Français qui étaient parties est actuellement remplacée par de résidents temporaires au titre de l'assistance technique ou de la coopération dont un grand nombre est affecté surtout à l'enseignement.

Le classement des Français selon l'année d'établissement en Tunisie nous permet d'évaluer en 1966 les Français établis dans le pays avant et après 1956. Seulement 7154 personnes de nationalité française ont déclaré avoir résidé en Tunisie depuis „toujours" et 9148 dont l'année de résidence remontait à 1951 et jusqu'à 1966.

T. 11 : Les Français selon l'année d'établissement en Tunisie.

Année de résidence	Population française		
	S.M.	S.F.	Ens.
— depuis „toujours"	3 069	4 085	7 154
— depuis avant 1951 à 1956	1 397	2 295	3 692
— de 1957 à 1961	504	722	1 226
— de 1962 à 1966	2 011	2 119	4 230
	6 981	**9 221**	**16 302**

Graphe : 1 **L'évolution de la population tunisienne. 1921 - 1972.**

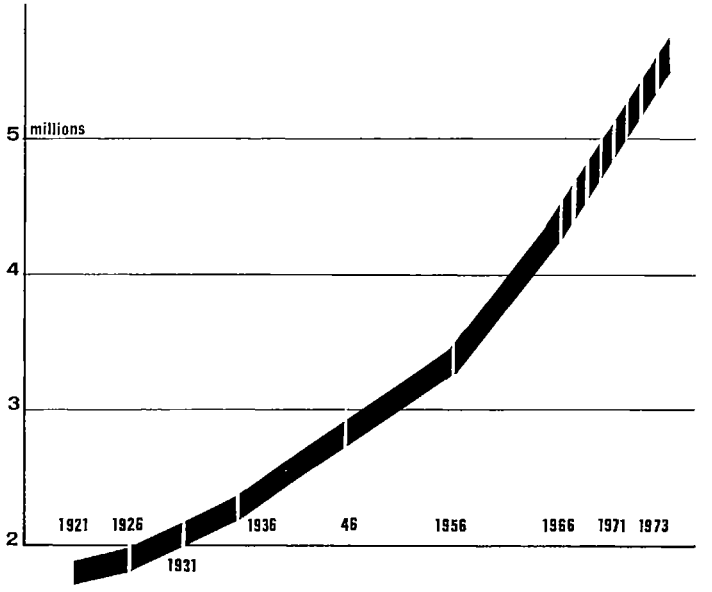

Population étrangère. 1921 - 1972.

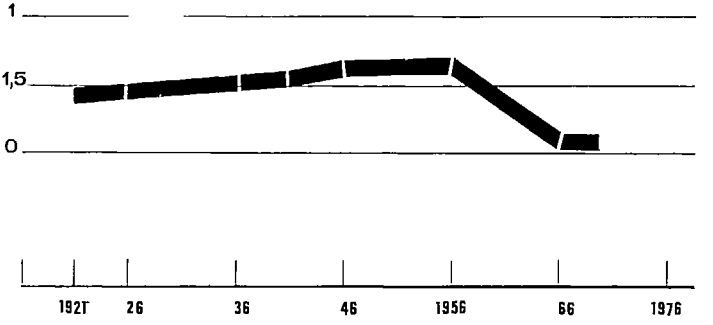

La *situation* de la *minorité italienne* est très proche de celle de la française. Par suite de la nationalisation des terres agricoles de 1964, quelques dizaines de milliers de petits „colons" et agriculteurs étaient partis s'installer en Italie et ailleurs. Son évolution qui a été semblable à celle de la population française dans les années qui suivirent l'indépendance n'a cependant pas suivi ensuite la même destinée du fait d'une immigration insignifiante. Si les résidents depuis „toujours" se rapprochent numériquement des résidents français de la même catégorie (6 295 personnes), les immigrants établis depuis 1957 comptent près d'un millier.

T. 12 : Les Italiens selon l'année d'établissement en Tunisie.

Année de résidence	Population italienne		
	S.M.	S.F.	Ens.
— depuis „toujours"	3 003	3 292	6 295
— depuis avant 1956	1 167	1 458	2 625
— de 1957 à 1966	555	563	1 118
	4 725	5 313	10 038

La structure par âge de ces deux populations européennes montre qu'elles ont changé de nature et de profil parallèlement à la fonction économique qu'elles assuraient avant 1956.

T. 13 : Répartition de la population étrangère européenne selon le sexe et le groupe d'âges, 1966.

Ages	S.M.	%	S.F.	%	Ensemble	%
— 1	822	2,0	792	2,0	1 614	2,0
1 — 19	1 295	40,5	12 855	37,0	25 806	39,0
20 — 39	6 594	22,0	9 562	26,0	16 156	24,0
40 — 59	7 126	23,5	7 072	20,0	14 198	22,0
60 +	4 475	14,0	4 594	14,0	9 069	14,0
Total	**31 959**	**100,0**	**34 875**	**100,0**	**66 834**	**100,0**

Si les groupes de population étrangère avaient naguère des pyramides normales marquées par un léger vieillissement à l'image de leurs métropoles respectives parce qu'ils participaient normalement à la vie économique du pays, ils ne possèdent après les années 60 qu'une pyramide où les âgés de plus de 60 ans forment 14 % qui correspondent précisément à ces résidents en Tunisie depuis „toujours" parvenus actuellement à des âges très avancés (retraités, pensionnaires, vieux parents, ...).

b) Les étrangers musulmans

Les Algériens et les Libyens sont les deux communautés musulmanes étrangères importantes dont l'implantation en Tunisie remonte à des dizaines d'années avant l'indépendance. Entre 1956 et 1966, la communauté algérienne a connu un gonflement conjoncturel par suite de l'arrivée des réfugiés de la guerre d'Algérie. En 1959, elle comptait près de 200.000 personnes. Après 1962 malgré le retour de 170.000 réfugiés en Algérie, les Algériens résidents en Tunisie constituent la communauté étrangère la plus nombreuse.

Pour les Libyens, une sorte de „double nationalité" tunisienne et libyenne leur permettait d'être classés en 1956 comme Tunisiens mais aussi comme Libyens pour pouvoir réintégrer en masse la libye entre 1960 et 1966.

T. 14 : Répartition des Algériens et Libyens selon leurs dates d'établissement.

Année de résidence	Algériens			Libyens		
	S.M.	S.F.	E.	S.M.	S.F.	E.
- depuis toujours	7 733	8 426	16 159	2 315	2 368	4 683
- depuis avant 1956	2 783	2 535	5 318	1 242	955	2 197
- de 1957 à 1966	819	1 059	1 878	462	450	912
Total	**11 335**	**12 020**	**23 355**	**4 019**	**3 773**	**7 792**

Ainsi le nombre de résidents depuis "toujours" forme près des 2/3 de la communauté algérienne et un peu plus que la moitié de celle des Libyens. Par contre le nombre de résidents établis de 1957 à 1966 en Tunisie est très faible en raison des retours dans leurs pays respectifs par suite d'événements bien identifiés dans le temps (fin de la guerre d'Algérie et essor des ressources de pétrole en Libye).

Les pyramides par âge de ces deux communautés montrent également que ces dernières sont constituées de familles "stabilisées" se reproduisant normalement sans grandes migrations perturbatrices du profil de leurs structures.

T. 14 bis : Répartition des populations algérienne et lybienne selon l'âge et le sexe.

	Algériens				Libyens			
	S.M.		S.F.		S.M		S.F.	
— 1	316	3%	341	3%	151	3 5%	169	4 5
1 — 19	6 178	54%	6 224	51%	1 922	47 5%	1 887	94 0
20 — 39	1 743	15%	3 172	26%	727	17 0%	908	24 0
40 — 59	2 169	19%	1 720	14%	733	18 %	575	15
60 +	1 038	9%	695	6%	555	14 0%	291	7 5
	11 444	100%	12 152	100%	4 088	100 0%	3 810	100 0

Les deux pyramides semblables présentent des bases très larges jusqu'à l'âge de 15 ans par suite probablement des conditions sanitaires et des conditions de vie semblables à celles de la population tunisienne dont ces deux communautés ne doivent différer sensiblement ni par le comportement ni par les conditions économiques. Toutefois, le fort pourcentage des âgés de plus de 60 ans chez les Libyens et les Algériens de sexe masculin serait le signe de l'existence de population comportant un grand nombre de vieux résidant avec leurs familles en Tunisie depuis „toujours". Par ailleurs, la forte proportion des moins de 1 an serait le signe d'une forte natalité chez les Libyens et donc de l'existence de jeunes ménages établis. La proportion réduite des adultes aurait résulté de la forte émigration dans leurs pays respectifs, surtout pour les hommes.

CHAPITRE II

COMPOSANTES DE L'ACCROISSEMENT DEMOGRAPHIQUE

I — FECONDITE DE LA POPULATION TUNISIENNE

I — La natalité de la population tunisienne

La natalité est une résultante de comportements démographiques tant volontaires qu'involontaires d'une part, et dans une certaine mesure, des effets d'une dynamique démographique qui dépend du passé historique de la population d'autre part, mais aussi de facteurs biologiques dont certains peuvent être attribuables à des conditions sanitaires défectueuses. Grâce à l'amélioration de la collecte statistique depuis près d'une dizaine d'années, il est actuellement possible de cerner la plupart des facteurs dont dépendent la fécondité et la reproduction de la population féminine tunisienne.

1°) — *Le taux de natalité*

Le nombre de naissances depuis 1966 est convenablement enregistré par les services d'état civil. Comme les naissances de nationalité non tunisienne sont numériquement faibles et sont soumises à plus d'aléas, nous n'en tenons pas compte dans le calcul des taux de natalité. Ce nombre semble esquisser dans le temps une tendance à la stagnation depuis 1967 et le taux de natalité une tendance à la baisse, les erreurs dues au sous-enregistrement ne devant pas dépassér 2 à 4 %.

Nous tenons à remercier M. A. Belhadj, Adjoint des statistiques et démographe à l'I. N. S , à
la Direction des statistiques démographiques, de nous avoir fournt de nombreux résultats de l'Enqête nationale démographique de 1968 dont nous avons fait largement part dans ce chapitre.

T. 15 : Nombre des naissances observées et taux de natalité 1960-73.

Années	Nombre de naissances	Taux de natalité ‰	Taux de natalité corrigés (1)
1960	182 221	—	44,0
1961	184 396	—	45,5
1962	181 861	—	43,0
1963	187 395	—	44,6
1964	206 046	—	46,0
1965	193 220	—	44,0
1966	206 730	44,0	44,5
1967	187 320	39,0	41,0
1968	188 190	38,0	40,0
1969	194 940	40,0	41,0
1970	185 756	37,0	38,5
1971	182 749	36,0	37,0
1972	198 785	38,0	39,0
1973	202 000	37,5	38,5

Les résultats relatifs à 1968 sont confirmés par l'Enquête nationale démographique qui s'est déroulée en cette année. Le taux de natalité était alors de 37,5 pour mille. Aucun écart n'apparaît pratiquement entre le taux révélé par l'enquête et le taux calculé sur la base des statistiques d'état civil. Malgré les quelques inexactitudes dont les naissances en registrées seraient affectées et qui nous paraissent très faibles, s'il y a encore omissions ou non déclarations, elles appartiendraient à des sous-régions isolées sur les montagnes du nord-ouest ou dans l'extrême Sud.

Comment peut-on expliquer cette baisse sensible de la natalité ?

Il est difficile de l'expliquer par un seul facteur en raison de la vitesse avec laquelle le taux de natalité a reculé de 44 ‰ en 1966 à 37,5 ‰ en 1973, soit de — 15 % en 7 ans. Lorsqu'on cherche à expliquer les variations observées d'un taux de natalité, on considère deux types de causes, les

(1) Si l'on tient compte d'un sous-enregistrement des naissances de l'ordre de 4% au plus.

facteurs involontaires et les facteurs volontaires dont les incidences peuvent être inégales. Dans le cas de la natalité tunisienne, ces deux types de facteurs ont pu agir simultanément. Il faut procéder à un calcul délicat pour en séparer les effets. C'est ce que nous verrons par la suite.

2°) — *Variations régionales de la natalité.*

La baisse de natalité constatée au niveau national est enregistrée également au niveau régional, malgré les différences qui persistent entre les taux de natalité par gouvernorat. Toujours par rapport à 1966, la natalité a presque partout reculé. Alors que certains gouvernorats résistent encore à une baisse franche, d'autres comme Tunis enregistrent un recul considérable de l'ordre de 20 à 25 % durant ces dernières années. A Tunis la natalité qui était de 38‰ atteint en 1972 le niveau de 30 ‰ ; à Kairouan elle passe de 49 à 45 ‰ seulement. On peut régionaliser le taux de natalité en groupant les gouvernorats par région naturelle :

T. 16 : Taux de natalité par région naturelle 1966-72.

	1966	1969	1972
Tunis	40	33	33
Nabeul	44	42	41
le Haut-Tell	40	38	35
le Sahel	45	38	38
le Centre	49	43	40
le Sud	46	43	41

Ce qui fait persister cette natalité différentielle entre les gouvernorats, c'est sans doute le poids relatif du milieu rural dans chaque gouvernorat, car la différence entre les taux de natalité en milieu urbain et en milieu rural est encore sensible malgré la tendance à la baisse. Le Sud, le Centre et le Sahel sont traditionnellement des régions à forte natalité. Ils conservent cette prépondérance relative à travers les changements constatés de ce point de vue. L'écart entre Tunis, qui enregistre le taux le moins élevé,

et Kairouan ou Gafsa demeure presque constant en 1966 comme en 1969 ou 1972 c'est ce qui traduit le fait que l'effort pour la baisse de la natalité, inégal peut-être, serait présent partout dans le pays.

Les résultats de cette analyse des faits d'état civil sont corroborés par ceux de l'Enquête nationale démographique de 1968 qui a révélé que le taux de natalité était de 32,5 pour mille en milieu urbain et de 40,7 pour mille en milieu rural. Ce qui mérite aussi d'être souligné, c'est qu'il n'ya pas un seul milieu rural ou un milieu urbain unique. Ces milieux dépendent de la région. On rencontre bien une natalité beaucoup plus élevée en milieu urbain au Centre et au Sud qu'en milieu urbain à Tunis ou au Sahel. Il en est de même de la natalité en milieu rural.

T. 17 : *Taux de natalité en urbain et rural en* 1968.

	milieu urbain	milieu rural
Tunis	30,2	41,2
Haut-Tell	30,5	38,5
Sahel	34,4	38,2
Centre	36,5	43,0
Sud	36,7	45,2
Tunisie	**32,5**	**40,7**

Par ailleurs, la vraisemblance des nombres de naissances peut être attestée par un indice naturel qu'on appelle la masculinité à la naissance. En raison du grand nombre de naissances, l'on sait qu'il nait naturellement 105 garçons pour 100 filles et que le rapport des naissances masculines aux naissances féminines se situe couramment entre 104 et 107. Entre 1966 et 1970, ce rapport se situaitentre 103 et 105 sur le plan national. Il ne comportait donc aucune anomalie. Il en était de même des valeurs de ce rapport sur le plan régional, bien que l'intervalle des variations soit un peu plus large, entre 100,5 et 108,5. Les naissances classées par sexe en 1968 fournissent les rapports de masculinité selon le gouvernorat :

Graphe : 2 Evolution des naissances et tendance des taux de natalité et de mortalité. 1966 - 1973.

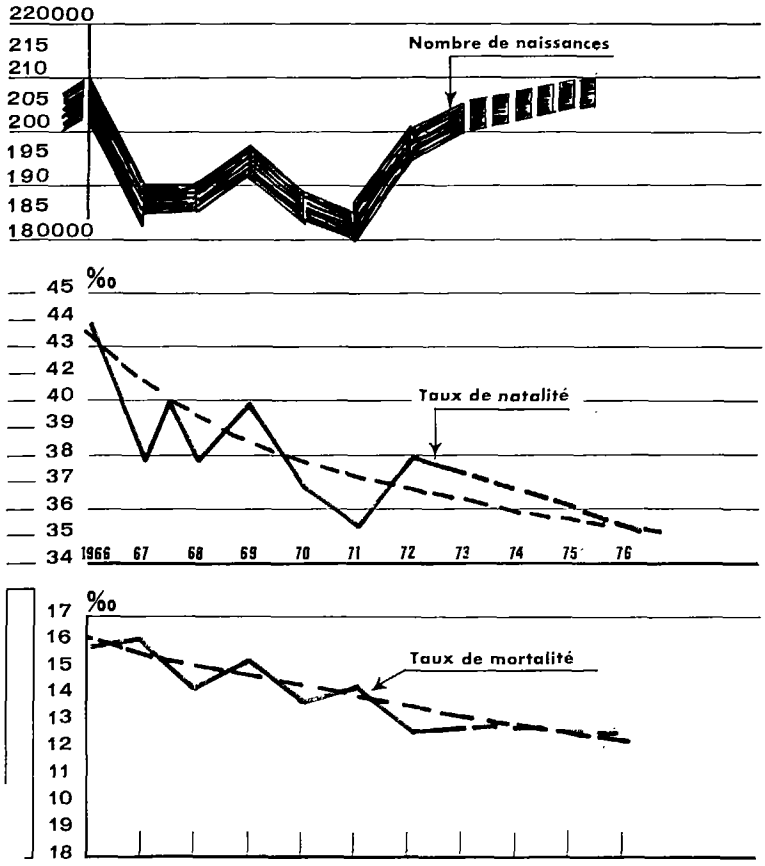

T. 18 : Rapport de masculinité selon le gouvernorat

	Rapport de masculinité 1968		Rapport de masculinité 1968
Tunis	106,8	Gabès	100,8
Bizerte	105,4	Medenine	104,7
Béjà	100,8	Sfax	104,5
Jendouba	108,5	Kairouan	102,5
Le Kef	102,7	Sousse	105,0
Kasserine	107,6	Nabeul	103,8
Gafsa	103,8	Tunisie	104,5

L'on voit bien que ce rapport comporterait une légère déviation relativement à la normale dans un sens ou dans l'autre à Béjà, à Jendouba au Kef, à Kairouan et à Medenine, là précisement où on soupçonne un lèger sous enregistrement des naissances.

2 — Le passé récent de la fécondité des femmes tunisiennes

Si on remontait dans le temps de deux ou trois décennies pour se pencher sur la fécondité des femmes tunisiennes, on constate que la natalité de la population était constamment de l'ordre de 44 à 46 pour mille. Ce qui classait la Tunisie parmi les pays à natalité élevée. Corrélativement, on constatait également et dans la mesure où l'on possédait des données approximatives nécessaires à l'évaluation de la fécondité, que cette dernière devait être aussi élevée. Même en l'absence de données spécifiques à la Tunisie, les statistiques de populations voisines de type arabo-musulmans dont les caractéristiques historiques, culturelles et sociales étaient presque identiques sont là pour nous confirmer les niveaux élevés de la fécondité de la population tunisienne.

La série la plus ancienne des taux de fécondité générale par âge calculés ne remonte pas à une date antérieure à 1960. Le taux global de fécondité était alors de l'ordre de 190-200 pour mille. Le taux de natalité en cette même année fut de 45 ‰ sur la base de ces mêmes données.

Nous savons par ailleurs que le niveau de la natalité ou de la fécondité dépend dans une large mesure des facteurs de l'environnement socio-culturel et socio-économique. Les coutumes matrimoniales, la morale sexuelle, la forme et la stabilité du mariage, les interdits sexuels, la fréquence du mariage et l'âge au mariage, le comportement des époux, l'organisation de la vie familiale, le rôle et la fonction économique de la femme dans le ménage, sont autant de facteurs qui influent sur le niveau de la fécondité. Or, nous avons toutes raisons de croire que tous ces facteurs socio-culturels et socio-psychologiques n'avaient pas changé dans le passé. Ils constituaient l'invariant dans le comportement total de la société tunisienne comme d'ailleurs de toute société de civilisation arabo-musulmane. Les quelques mutations que nous percevons actuellement ne sont ni globales, ni suffisamment communes à tous les groupes de populations différenciés par ailleurs, mais paraissent engager une tendance bien caractérisée qui autorise un espoir de changement.

Résumons brièvement les diverses relations entre ces facteurs et le niveau de la fécondité demeuré constant depuis toujours (2) en insistant finalement sur certains parmi ces facteurs au sujet desquels nous possédons des informations chiffrées ou qualitatives récentes.

En pays arabes et en particulier au Maghreb, les coutumes matrimoniales et les mœurs sexuelles ne sont pas frappées du sceau du primitivisme et du fétichisme comme chez la plupart des peuples d'Afrique noire. Elles obéissent à un certain nombre de règles éthiques et sociales et reposent sur un ensemble complexe de croyances religieuses, de règles de conduite que l'Islam a codifiées à l'aube de la civilisation musulmane plus que ne l'avait fait, semble-t-il, la religion chrétienne. L'éthique musulmane semble contenir explicitement des enseignements qui résistent encore à l'influence des conceptions malthusiennes de nos jours et qui forment jusqu'à présent encore pour l'ensemble des populations musulmanes la trame des pratiques sociales.

---

(2) Nous avons développé et commenté ces notions à d'autres occasions' voir Mahmoud SEKLANI - la fécondité dans les pays arabes : données numériques, attitudes et comportements. Population 1960 - n° 5 p. 831-856 INED Paris 1960.

La population tunisienne ne déroge pas à cette règle. Très peu de domaines, dont le statut de la femme promulgué récemment, ont été révisés à la lumière des interprétations modernistes. Mais quelle que soit la force de loi qu'acquièrent les institutions modernes et les cadres juridiques nouveaux, une certaine inertie caractérise les changements de comportements collectifs de la société à l'égard des problèmes de la famille et du couple. Certes, la polygamie a été abolie, l'âge au mariage a reculé de quelques années par rapport à l'âge coutumier, les règles du mariage, du divorce et du remariage ont été fixées et ne sont plus prononcées unilatéralement au profit de l'homme. Le statut de la femme, devenue théoriquement "l'égale" de l'homme, lui donne le droit au choix de la maternité, et recemment même le droit à ... l'avortement. Mais toutes ces attitudes modernes ne sont pas encore le fait de l'ensemble ou même de la majorité de la population. Elles ne sont adoptées avec leurs conséquences que par des groupes de population de plus en plus larges il est vrai, mais actuellement encore peu nombreux.

D'une façon générale, très peu d'études sur la fécondité de ces populations nous éclairent sur le comportement naturel des familles à l'égard de la vie. On possède quelques données non systématiques que des enquêtes ont pu apporter sur le comportement différentiel des categories et groupes de la population tunisienne à des périodes remontant à quelques décennies et se prolongeant même jusqu'à de récentes dates témoins de quelques changements à peine perceptibles mais tant provoqués qu'inattendus. (3) "Tous les indices, la dimension de la famille, la descendance finale, comme les probabilités d'agrandissement de la famille convergent pour donner une idée de la fécondité de groupes bien définis de la population tunisienne dans le passé récent, (assurés sociaux, instituteurs et population de Tunis). L'absence de limitation des naissances était la règle ".

" L'étude de la productivité des mariages chez les salariés assurés sociaux par exemple ne revèle aucun changement dans le comportement des promotions des mariages depuis 1935. Pourrait-on affirmer sans erreur que dans ce large groupe de salariés les générations se succèdaient en gardant un comportement nataliste invariable ? La famille demeure en somme sous le poids de la norme traditionnelle à tous points de vue. Cependant quelques comportements déviants par rapport à la norme commençaient à poindre à l'horizon ". Ils étaient rencontrés chez les instituteurs par exemple, ,, groupe professionnel combien significatif de la propension prudente au changement, où se mêlaient la conduite sociale traditionnelle et le réseau d'attitudes modernistes " ... Les résultats de l'enquête caractérisé a révélé que si le ménage de l'instituteur était à l'abri des assauts de la plani-

---

(3) — Mahmoud SEKLANI,. la fécondité des familles des assurés sociaux de Tunis et banlieue pp. 15 - 45
— Moncef ROUISSI, Instituteurs : situation sociologique et norme de fécondité pp. 47-66
— Mongi BCHIR La fécondité légitime à Tunis pp. 67-83.
dans " La fécondité des ménages à Tunis - Résultats de trois enquêtes socio-démographiques - Cahiers du cérès - Série démographique n° 3 - janvier 1969 - Bibliographieanalytique p. 108.

fication familiale à ses yeux peu séduisante, il n'ignore pas cependant les secours occasionnels aux procédés contraceptifs dont l'usage du calendrier semble le plus courant ...." Annonciatrice de quelques comportements légèrement différenciés, la fécondité à Tunis semble être un mélange de fécondité élevée et de moyenne fécondité, cette dernière appartenant à quelques milieux encore réduits numériquement, à des îlot de ménages culturellement et socialement privilégiés. Des facteurs d'émancipation aussi nombreux que concrets tendent à accroître le poids de ces derniers dans ce mélange - mais la nouvelle homogénéisation n'est pas pour demain ". (4)

C'est pour cela que la situation de la fécondité que nous constatons depuis quelques années et qui subit incontestablement les incidences de ces changements peut être considérée comme une transition. Combien durera-t-elle et caractérisera-t-elle un début de tendance dont les séquences prochaines contribueraient à accentuer les changements actuellement perçus ?

Tous ces traits de la famille agnatique à dimension plus ou moins étendue selon le milieu rural ou urbain ne pouvaient que renforcer cet attachement à la conservation de " l'espèce " , à la descendance aussi lage que possible pour perpétuer le patronyme à travers les générations, malgré le tribut que payaient ces dernières à une mortalité élevée et à une surmortalité occasionnelle fort préjudiciable à la survie. D'où le chiffre de 5 à 6 personnes constamment observé lors des recensements et les taux de natalité invariablement évalués à plus de 42 à 43 pour mille. Toutefois, devrons-nous faire remarquer que la natalité de la population tunisienne n'a jamais été parmi les plus élevées du monde.

3 — LA FECONDITE ACTUELLE DE LA POPULATION TUNISIENNE

La fécondité est un indice qui permet de mieux apprécier la natalité en se référant uniquement à la population féminine capable de se reproduire. Malgré les corrections qu'elle introduit, elle reste malgré tout proportionnelle à la natalité. Elle est mesurée par le nombre de naissances annuelles vivantes par femme en âge reproductif.

1°) — *La fécondité générale est en baisse.*

La fécondité générale doit, à la suite de la natalité marquer une certaine baisse entre 1966 et 1972. Quelques données globales suffisent à en déterminer quelques niveaux :

---

(4) Mahmoud SEKLANI - La fécondité des ménages à Tunis ... p. 11 ....

Graphe : 4 **Evolution de la fécondité générale 1966 à 1971**

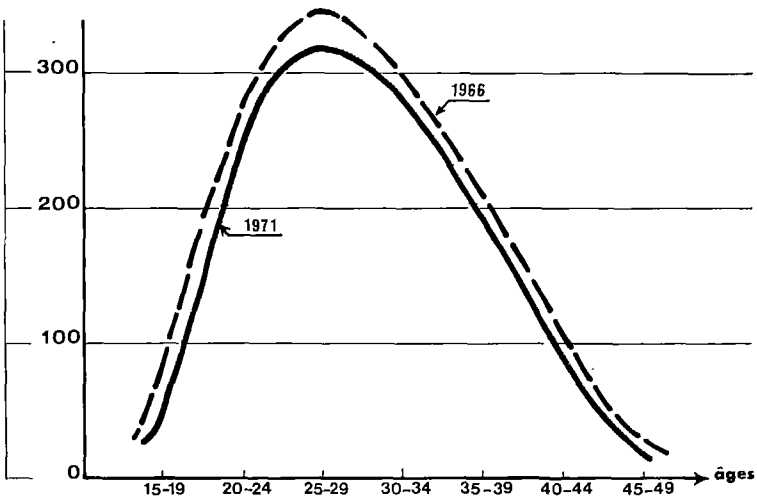

Graphe : 5 **Fécondité générale cumulée 1966 et 1971**

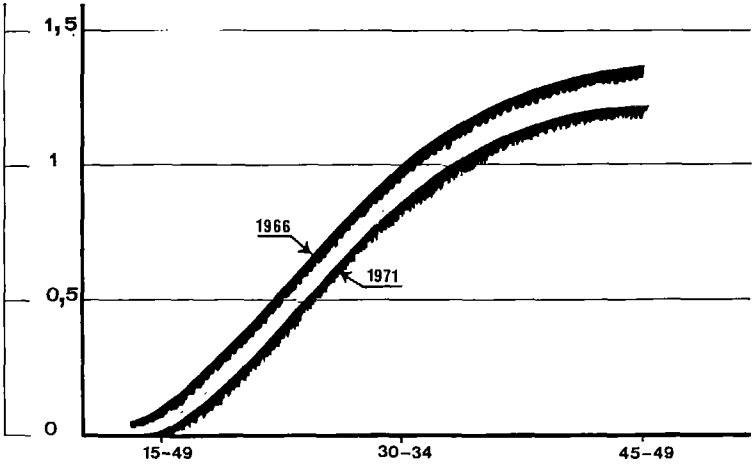

T. 19 : Fécondité générale 1966-1972.

	Population féminine de 15 à 49 ans	naissances vivantes enregistrées	taux de fécondité générale ‰
1966	957 000	206 734	216
1969	1 147 000	194 940	170
1971	1 190 000	182 789	160
1972	1 245 000	198 785	161

En éliminant le poids des individus non responsables directement de la natalité, les taux de fécondité ne dépendent que de la structure par âge et du comportement de l'ensemble des femmes en âge fécond. Cette fécondité peut être répartie selon l'âge de la mère : le profil de la fécondité par âge est significatif à plus d'un titre. Il permettra de localiser les variations, s'il en existe, de comportement des femmes de tel ou tel groupe d'âges. Nous possédons depuis 1966 (état civil) et pour 1968 (Enquête nationale dèmographique) des évaluations de la fécondité par âge.

T. 20 : Fécondité générale par âge 1966-1971.

	Taux de fécondité par âge ‰			
	état civil 1971	état civil 1969 (5)	Enquête 1968 (6)	état civil 1966 (7)
15 — 19	40,0	47,0	69,8	82,0
20 — 24	253,0	258,0	268,4	276,0
25 — 29	310,0	312,0	313,4	327,0
30 — 34	280,0	284,0	251,6	281,0
35 — 39	214,0	223,0	173,0	215,0
40 — 44	102,0	106,0	63,1	112,0
45 — 49	30,0	34,0	16,5	42,0
	6 189,0	**6 320,0**	**5 780,0**	6875,0

(5) Statistiques de l'INS - série démographie - n° 3 fév. 73

(6) Enquête nationale démographique....!

(7) Voir Mahmoud SEKLANI. *Tendance de la fécondité dans les pays d'Afrique blanche : Maghreb et R.A.U.* communication à la Conférence Internationale de la Population-Londres 1969-texte publié par l'U.I.E.S.P.-28 p.

Ces tables de fécondité générale voisines l'une de l'autre et évaluées de deux façons indépendantes (état civil, enquête) montrent bien que les taux par âge qu'elles fournissent sont vraisemblables. Touetfois les taux de fécondité générale par âge fournis par l'Enquête de 1968 paraissent systématiquement sous-évalués. Cependant le recul de la fécondité ne fait pas de doute. Nous réserverons l'aspect évolutif à la fécondité légitime.

2°) — *Fécondité légitime et reproduction.*

Les variations de la fécondité légitime liée davantage à la nuptialité et au comportement des couples à l'égard de la conception seront aisément explicables. Malheureusement nous ne possédons pas pour les effectifs des femmes mariées une série numérique qui couvre la période que nous étudions. Des estimations du nombre de femmes mariées de 15 à 49 ans (8) nous permettent d'évaluer le taux de fécondité légitime (9) comme suit :

T. 21 : *Fécondité légitime* 1966-1972.

	nombre de naissances vivantes	nombre de femmes mariées	taux de fécondité légitime	taux de natalité corrigé
1966	206 730	690 453	299	44,0
1969	194 940	829 500	235	40,0
1971	182 750	837 600	218	37,0

Les taux de 1969 et de 1971 sont calculés à nuptialité globale presque constante, ils constituent donc des valeurs minima de la fécondité légitime, car depuis 1966 la nuptialité a dû légèrement reculer comme nous le verrons par la suite. La fécondtié légitime par âge peut être réperée jusqu à maintenant par deux series de taux, en 1966 grace aux données du recensement et en 1968-69 grâce aux résutats de l'Enquête concernant les effectifs des femmes mariées,

(8) Nous supposons que la nuptialité durant la période 1966 - 72 demeure constante. mais compte tenu de la mortalité et des mariages cette approximation est peu vraisemblable.

(9) La fécondité légitime se déduit de la fécondité générale connaissant le rapport entre le nombre de mères (femmes mariées) à celui des femmes en âge fècond.

T. 22 Taux de fécondité légitime en 1966 et 1968-69

Groupe d'âges	15 19	20 24	25 29	30 34	35 39	40 44	45 49
1966	420	410	394	330	260	135	40
1968-69	345	384	349	274	193	74	20

La baisse de la fécondité générale est confirmée par le recul visible à tous les groupes d'âges de la fécondité légitime entre 1966 et 1968-69.

Au recensement de 1966, des questions particulières sur la fécondité étaient adressées aux femmes mariées on qui l'on été auparavant. Cette approche retrospective de la fécondité légitime a pu donner le nombre moyen d'enfants nés vivants à l'exclusion des morts-nés et des avortements. Ce nombre moyen était de 5,1 en 1966.

Pour résumer ces divers indices de la fécondité, nous utiliserons les taux brut et net de reproduction. Cet indice synthétique de fécondité exprime la capacité des femmes de se faire remplacer une fois leur vie reproductive achevée et dans les conditions de la mortalité du moment. Il est naturel que la reproduction suive la fécondité dans son évolution depuis 1966 :

T. 23 : Taux brut et net de reproduction.

	brut	net (1)
1966	3,35	2,52
1968	2,80	2,20
1969	3,08	2,40
1971	3,00	2,34

Le remplacement des générations féminines peut être apprécié par les taux nets de reproduction. Dans les conditions de la fécondité et de la mortalité du moment, il est largement assuré : 1.000 femmes se trouvent être remplacées par près de 2.520 filles en 1966 et par 2340 1971. Le gain

(1) Ce taux net de reproduction est obtenu en multipliant le taux brut par le taux de survie des mères à 29 ans, de l'ordre de 0,780 en 1968.

de survie des femmes est de nature à élever dans les mêmes proportions la reproduction nette, donc le pouvoir de remplacement des générations.

Le taux net en 1971 laisse voir une baisse du pouvoir de remplacement par rapport à 1966. La par due au recul de la fécondité est plus importante, mais elle est partiellement neutralisée par le progrés de la survie des mères·

4 — La nuptialité et les mariages : leur influence sur la réproduction

La nuptialité se déduit des recensements au moyen desquels on dénombre la proportion de mariés de chaque groupe d'âges. La nuptialité féminine, du fait de ses liens avec la fécondité, est beaucoup plus expressement étudiées que la nuptialité masculine. La structure matrimoniale de la population en 1966 laisse voir une nuptialité forte à tous les âges et précoce aux jeunes âges. Ces caractéristiques sont celles des pays du Tiers-Monde en général et des pays de civilisation arabo-musulmane en particulier.

La proportion de femmes mariées parmi les femmes de chaque groupe d'âges donne une idée de l'intensité de la nuptialité d'une population. Les proportions des femmes mariées telles qu'elles se déduisent du recensement de 1966 sont les suivantes comparées à celles qui caractérisent par exemple les femmes françaises en 1962 :

T. 24 : *Comparaison de la nuptialité en Tunisie* 1966 *et en France* 1962.

	Taux de nuptialité %	
	Tunisie 1966	France 1962
15 — 19	18,5	5,8
20 — 24	71,1	52,3
25 — 29	88,5	80,0
30 — 34	92,4	85,2
35 — 39	92,0	85,3
40 — 44	87,9	83,1
45 — 49	81,9	79,4
50 — 54	70,5	75,2

Graphe : 3 **Mariages et nuptualité 1960 - 1973**

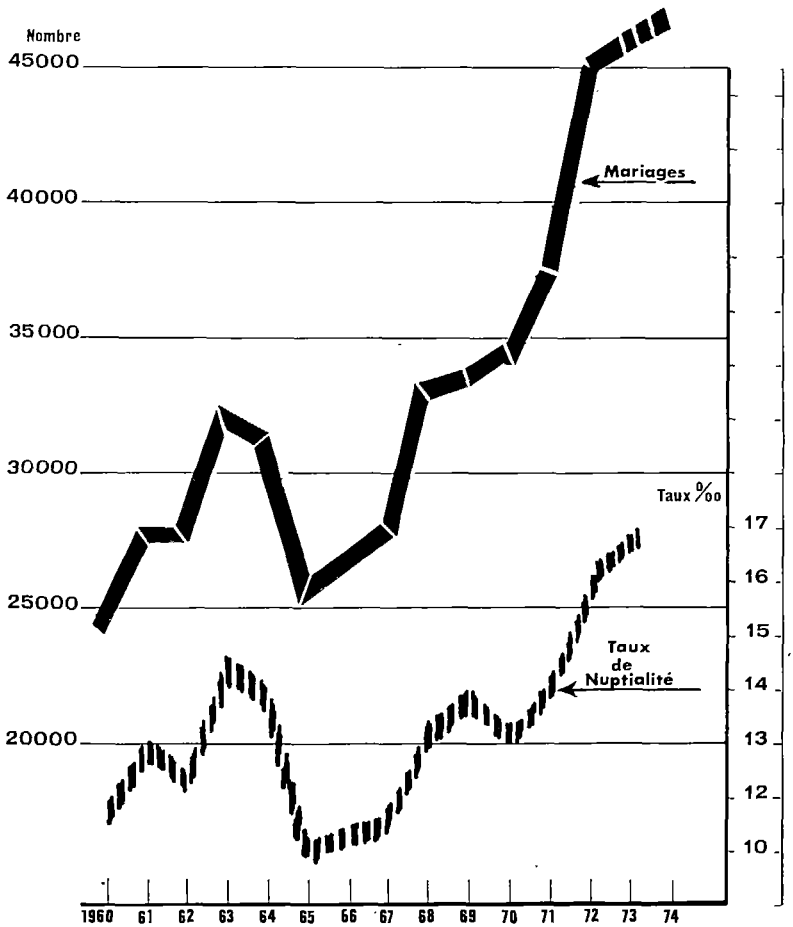

A tous les âges la nuptialité est plus élevée en Tunisie qu'en France Les écarts varient de 60 % à 5 % selon l'âge. Au-delà de 50 - 54 les taux élevés des divorcées en Tunisie expliquent l'écart dans le sens contraire.

L'influence de la nuptialité sur la reproduction peut être traduite par le nombre d'années vécues par femme mariée. Cette durée moyenne est appelée espérance de vie maritale en l'absence de risque de décès des femmes (10). Il est aisé de comprendre que le nombre d'enfants nés vivants en l'absence de contraception est tout d'abord proportionnel à cette durée de vie maritale moyenne.

On a calculé que l'espérance de vie maritale la plus longue doit-être de 40 années, de 15 à 54 ans, celle de la Tunisie calculée d'après les taux de nuptialité ci-dessus est de 28 ans. Que signifie cette durée de 28 ans ? Elle nous montre qu'une femme tunisienne utilise près de 70 % de ses possibilités naturelles totales, toutes choses égales par ailleurs, en matière de reproduction. En Europe, cette espérance de vie maritale est de 25 années alors qu'elle est de 34 années en Afrique noire.

Deux caractères courants expliquent l'écart moyen de 3 années entre ces deux espérances de vie maritale : la précocité et l'intensité des mariages à tous les âges des femmes tunisiennes. En 1966, 18,5 % des femmes tunisiennes de 15 - 19 ans sont mariées contre 5,8 % en France. Pour les femmes de 20 - 24 ans, ces proportions sont de 71,1 % contre 52,3 % .Mais jusqu'à 45 - 49 ans, comme nous l'avons fait déjà remarquer les proportions des femmes mariées en Tunisie sont systématiquement supérieures à celles qu'on constate pour la France.

L'enregistrement convenable du nombre de mariages est un fait postérieur aux années 60 (11) et même à 1964. La législation de 1956 et le relèvement de l'âge règlementaire au mariage en 1964 y ont contribué dans une large mesure. On peut considérer actuellement que le nombre global de mariages est entièrement enregistré. L'évolution des mariages conclus et le taux de nouveaux mariés sont les suivants de puis 1960 :

---

(10) Voire J. BOURGEOIS - PICHAT - les facteurs de la fécondité non dirigée - Population n° 3 - 1965 P. 389 INED.

(11) Le taux de nouveaux mariés souffrirait encore d'un léger sous-enregistrement dans quelques régions du Nord-Ouest de la Tunisie (Jendouba).

T. 25 : Nombre de mariages et taux de nouveaux mariés 1960-1972.

	Nombre de mariages	taux de nouveaux mariés
1960	24 446	11,6
1961	27 938	13,1
1962	27 005	12,5
1963	32 373	14,6
1964	31 589	14,0
1965	26 032	11,1
1966	27 037	11,5
1967	28 193	11,7
1968	33 101	13,4
1969	33 764	13,4
1970	34 441	13,3
1971	37 642	14,2
1972	45 043	16,6

Le gonflement du nombre de mariages de 1963 et 1964 serait attribuable aux effets de la réglementation de 1964 en cette matière.

Ces taux de nuptialité n'ont de pleine signification que s'ils sont comparés aux taux dans des pays de civilisation différente, telle que la France ou la Suède par exemple.

Il reste que si les facteurs que nous venons d'examiner entraînent une reproduction élevée, donc une fécondité élevée, on ne doit pas oublier que d'autres pratiques et comportements ont tendance à restreindre cette reproduction. Parmi ces comportements restrictifs, l'instabilité du mariage et la forte divortialité sont souvent citées.

L'instabilité contribue vraisemblablement à abaisser la fécondité légitime. En effet, non seulement il n'est pas démontré que les mariages et remariages successifs se traduisent par un nombre d'enfants nés vivants supérieurs en moyenne pour une femme remariée. mais également la rupture de fait des liens conjugaux précède en général la rupture de droit, ce qui est de nature à réduire précisément la durée de vie maritale moyenne de la femme. La forte divortialité aux âges inférieurs à 44 ans est également un facteur de la reproduction. Car, plus la proportion des femmes divorcées des jeunes âges est élevée

plus la fécondité légitime de la population féminine est réduite. Or, ces proportions de femmes divorcées, comme nous le verrons cidessous sont élevées en Tunisie d'après la structure matrimoniale de la population en 1966 : de 1 à 2 % à chaque groupe d'âges entre 15 et 45 ans. Ces deux facteurs restrictifs parmi d'autres, expliqueraient le fait que le taux de fécondité de la population tunisienne ne pourait pas figurer parmi les taux extrêmement élevés observés dans le monde.

5 — Comment expliquer la baisse récente de la natalité ?

1°) *L'incidence des facteurs involontaires*

Depuis l'accession de la Tunisie à l'indépendance, un mouvement d'émancipation sociale est entrepris presque sans relache. Il avait commencé en 1957 avec la promulgation du statut de la femme en réglementant le mariage et le divorce, en supprimant la polygamie et en fixant l'âge au mariage. Il avait ensuite limité le bénéfice des allocations familiales aux quatre premiers enfants des ménages de salariés. Parallèlement, de grands efforts ont été entrepris en vue de la généralisation de la scolarisation en particulier des filles. Ce programme d'émancipation de la femme a facilité l'accès de la femme à l'emploi rémunéré dans les villes au même titre que l'homme. Ce mouvement d'émancipation s'inscrivait également dans un autre plus large, celui de l'amélioration des conditions économiques et sociales (construction de logements, assistance aux familles pauvres, accés aux soins gratuits de la santé publique, institution d'un smig, formation professionnelle,...). Cet ensemble d'actions précises devait avoir des effets directs et indirects et ne pouvait demeurer sans incidences sur la natalité des familles tunisiennes. Certes, nous n'avons pas encore suffisamment de recul pour observer entièrement les périodes achevées de reproduction des générations qui se succèdent depuis l'indépendance, mais de nombreuses générations de femmes mariées aux années 60 peuvent être considérées comme ayant presque achevé actuellement leur reproduction et pourraient donc être l'objet de recherches approfondies quant à leur comportement récent. A présent les effets de les facteurs involontaires sont précisément impossibles à évaluer; on ne peut que les apprécier comme des effets résiduels.

L'autre type de facteurs involontaires mais conjoncturels de la baisse de la natalité réside dans les variations de la structure par âge et sexe de la population tunisienne. En effet, les recensements de 1946, de 1569 et de 1966 montrent constamment des groupes d'âges creux par rapport

au profil normal de la pyramide par âge et sexe. Ces "creux" se situent grosso-modo dans les groupes d'âges de 0-5 ans en 1946, de 10-15 ans en 1956 et de 20-25 ans. en 1966.

En remontant dans le temps on peut identifier ce déficit des naissances et l'attribuer aux années 1940-45 où la population tunisienne avait subi de graves épidémies de typhus et de typhoide, des restrictions alimentaires par suite du rationnement durant la dernière guerre, qui étaient traduites sans doute par une surmortalité générale et une surmortalité infantile d'une part, un recul du nombre de mariages et peut-être une natalité moins élevée que la natalité courante à l'époque d'autre part.

L'analyse démographique de la pyramide par âge et sexe de 1966 a pu mettre en lumière l'arrivée des classes d'âges creuses de 20 à 30 ans à l'âge au mariage depuis 1965-66. Les classes de femmes étant elles-mêmes creuses, c'est-à-dire moins nombreuses, ne peuvent à reproduction égale qu'engendrer proportionnellement moins de naissances que celles qui les précédaient et peut-être que celles qui les suivaient.

Les effets de ce facteur conjoncturel sur le nombre de naissances sont estimés approximativement, mais ils ne sont pas totalement indépendants des premiers puisqu'ils dépendent de la nuptialité de ces classes creuses. C'est pour cela que nous préférons les associer aux effets des premiers facteurs involontaires.

2°) *L'incidence de la contraception.*

Le troisième facteur est celui de la contraception volontaire des naissances comme objectif de la politique antinataliste inaugurée par la Tunisie depuis les années 60 avec l'adoption en 1964 d'un programme national de planning familial.

La réduc tiondu nombre annuel des naissances constitue depuis pratiquement six ou sept ans l'objectif principal des activités du programme national de planning familial dont la phase expérimentale des années 1964-66 montrait une conjoncture politico-sociale favorable à la pratique de la contraception. Les obstacles que cette exprérience rencontrait étaient

dans leur ensemble fragiles. L'obstacle religieux était quasi-inexistant; l'émancipation progressive de la femme devait faciliter la diffusion des idées; l'ensemble des mesures législatives devait aussi aplanir de leur côté les obstacles juridiques; l'information sur la contraception pénétrait sans problèmes tous les milieux grâce aux mass-média.

En 1970-71, le volume d'activités du programme national était encore loin d'atteindre les objectifs fixés par les prévisions. Jusqu'en 1969, la natalité quoique marquant un léger recul, ne semblait pas subir pleinement l'impact du programme national de planning familial. A partir de 1970, le taux de natalité recule d'une manière plus franche atteignant 37 ou 38 pour mille mais sans doute grâce à la conjonction de la contraception et des autres facteurs involontaires. Les écarts entre les nombres annuels effectifs de naissances et les nombres de naissances que les prévisions à fécondité constante auraient annoncés augmentent de plus en plus.

T. 26 : *Naissances observées et naissances prévues si la fécondité restait constante depuis 1966.*

	Naissances observées	taux de natalité observée	nombre de naissances à natalité constante (44-43 ‰)	écart entre naissances observées et naissances prévues selon le niveau constant de 1966
1966	206 730	44,0	206 730	—
1967	187 320	38,0	205 000	17 700
1968	188 190	38,0	216 000	27 800
1969	194 940	40,0	210 000	15 000
1970	185 756	37,0	220 000	34 250
1971	182 747	36,5	230 000	41 250
1972	198 785	38,0	231 000	31 250
1973	202 000	37,5	242 000	42 000

La somme des effets de tous les facteurs réducteurs de la natalité peuvent donc être appréciés par ces écarts entre naissances observées et naissances prévues. De 17.700 en 1967, l'écart aurait atteint 31.000 en 1972 et 42.000 en 1973.

On peut dire que même sans un programme explicite de planning familial une légère baisse de la natalité aurait été constatée du fait des incidences des deux autres facteurs dont le second est conjoncturel. En effet, il n'est pas rare d'observer aujourd'hui des jeunes ménages à 1 ou 2 enfants après 5 ou 6 années de durée de mariage, comportement très rare chez leurs aînés il y a une dizaine ou une vingtaine d'années. Ce comportement n'est certes pas encore généralisé et ne concerne probablement qu'une fraction de la population des villes, et des campagnes mais il n'en demeure pas moins que son impact sur la natalité actuelle ne doit pas être négligeable D'autre part le retardement effectif de l'âge au mariage ne serait pas également étranger à cette réduction.

Des calculs faits par ailleurs et se basant sur un certain nombre d'hypothèses plausibles mènent aux résultats suivants concernant le nombre total de naissances évitées depuis 1966 par l'action du programme gouvernemental du planning familial

T. 27 : Naissances évitées par l'action des facteurs réducteurs de la natalité depuis 1966.

	Nombre total de naissances évitées par le programme gouvernemental	Nombre de naissances évitées par l'action des autres facteurs
1966	6 622	—
1967	6 323	11 377
1968	7 379	20 421
1969	9 533	5 467
1970	11 504	22 646
1971	12 297	28 953
1972	14 400	16 850
1973	17 990	24 010

Il est évident que les naissances évitées par la seule action du programme gouvernemental (contraceptifs, ligatures, des trompes et avortements) ne préjugent pas des efforts privés dans le cadre de la vente libre des contraceptifs (pilule), soit des services rendus par les médecins à leurs clients dans leurs propres cabinets (insertions de stérilets, avortements) Il n'en reste pas moins que les incidences du programme national ne sont devenues importantes qu'avec la pratique légale de l'avortement et de la stérilisation dans la mesure où ces derniers opèrent indépendamment des contraceptifs distribués durant l'année considérée.

A partir de 1972, les naissances évitées peuvent être attribuables autant à l'action des contraceptifs qu'à celle des avortements et ligatures. Si une intensification de ces deux derniers procédés est entreprise dans l'avenir, une stabilisation des incidences des contraceptifs sur le nombre de naissances évitées pourrait probablement en résulter. A titre indicatif, le nombre d'utilisatrices protégées par les contraceptifs et le nombre d'avortements et de ligatures des trompes dans le cadre du programme gouvernemental ont évolué comme suit depuis 1966 :

T. 28 : Résultats des activités du programme gouvernemental de planning familial depuis 1966.

	Nombre d'utilisatrices protégées par les contraceptifs	Nombre d'avortements et de ligatures
1966	11 150	2 162
1967	10 630	2 073
1968	8 765	3 873
1969	10 400	5 373
1970	13 390	5 244
1971	17 040	5 477
1972	18 310	7 088
1973	19 970	(10 000)

Selon des calculs basés sur ces données, les résultats des effets du programme national de planning familial n'ont pas dépassé jusqu'en 1973 ceux de l'ensemble des autres facteurs (influence du retardement de l'âge au mariage, émancipation de la femme, action indirecte du planning familial, classes creuses de la structure par âge féminine, évolution économique et sociale en général).

Ce qui est intéressant à souligner, c'est d'abord que la proportion des naissances évitées annuellement par l'action du programme national n'a pas dépassé 7 % du nombre de naissances prévues à natalité constante (de 42 à 44 pour mille). Ensuite, les incidences des facteurs extérieurs au

planning familial se sont avérées au moins aussi importantes sinon plus importantes que celles de l'action du programme national de planning familial.

Dans quelle mesure ces deux aspects de la contraception demeureront-ils valables dans l'avenir et permettront-ils de faire des prévisions pour le proche avenir au sujet de la fécondité de la population tunisienne ?

En tout état de cause, la natalité de la population ne regagnerait plus son niveau de la période antérieure, même si la politique de planning familial était partiellement ou totalement abandonnée. Le changement de comportement certain au sein de plusieurs groupes et catégories de la population est appelé tôt ou tard par s'imposer au reste. Il est possible que dans le proche avenir, par suite de l'arrivée à l'âge au mariage de classes d'âges de femmes moins creuses que les précédentes, que la natalité stagne au niveau actuel ou augmente légèrement, elle ne tarderait pas à dessiner ensuite une tendance à la baisse. Les raisons de cette baisse probable seront à chercher dans l'environnement économique et social dont la plupart des paramètres vont agir inévitablement dans ce sens : la scolarisation de plus en plus étendue, l'emploi féminin de plus en plus recherché, l'urbanisation croissante, la mortalité infantile moins élevée, tous ces éléments du niveau de vie amèneront une partie de plus en plus importante de la population à adopter une fécondité dirigée.

Il est également possible qu'on ne soit pas contraint à atteindre un revenu élevé pour voir fonctionner la loi sociologique traduite par la relation inverse entre revenu et natalité. La natalité de la population tunisienne qui commence à baisser sensiblement au cours des 5 et 6 dernières années n'a pas été provoquée par une amélioration considérable du niveau de vie des familles, du moins pour l'ensemble de la population. De nombreux facteurs introduits et sur l'efficacité desquels on était sceptique peuvent se substituer au moins en partie aux facteurs classiques dont les effets n'agissent en général qu'après de longues durées. Les prévisions les plus probables de la population à moyen terme doivent se situer dans cette perspective.

Graphe : 6 **Naissances observées et naissances prévues à fécondité constante de 1966**

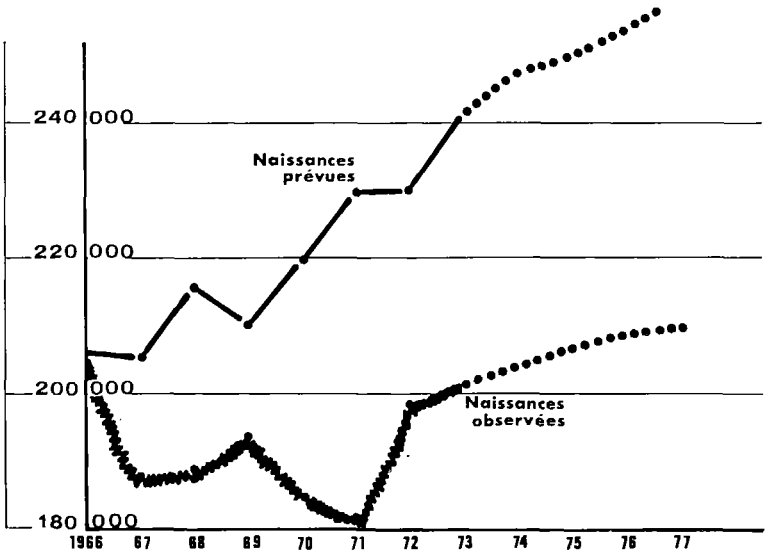

Graphe : 7 **Activité du programme de planning familial**

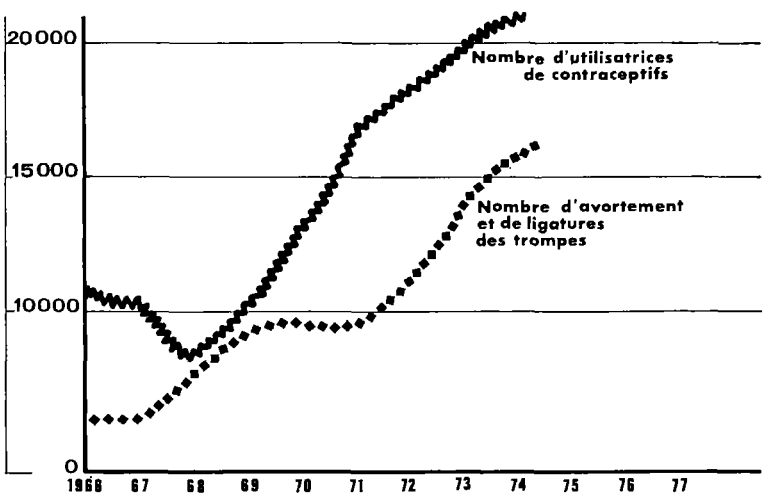

II — LA MORTALITE DE LA POPULATION TUNISIENNE

C'est le second élément de l'accroissement naturel. Sa baisse spectaculaire contrastant avec sa stagnation jusqu'à de récentes dates a changé le cours de l'évolution démographique durant cette seconde moitié du 20e siècle. Nous allons exposer les étapes de cette baisse générale ainsi que ses conséquences proprement démographiques.

I — La mortalité durant la dernière decennie

1°) — *Mortalité enregistrée et mortalité réelle.*

Si les naissances sont convenablement enregistrées depuis 1965-66, les statistiques des décès, elles, sont fort incomplètes. Il est difficile de dire quand elles cesseront de l'être. D'où la part importante de l'approximation dans les calculs relatifs à la mortalité. Nous disposons heureusement d'un ensemble important de résultats concernant la mortalité grâce à l'Enquête nationale démographique de 1968. Parmi les objectifs de cette Enquête il en existe un fort intéressant, celui de pouvoir apprécier le degré de validité des statistiques courantes d'état civil par rapport à celles qui découlent de l'investigation directe et donc de permettre d'évaluer le sous-enregistrement des statistiques des décès.

Il existe par ailleurs des approches théoriques et des approximations qui ont permis, malgré les inexactitudes des déclarations d'état civil, de reconstituer la tendance séculaire des nombres de décès ainsi que des taux de mortalité probables de la population tunisienne durant les trente dernières années (12).

Ajoutons à cet ensemble de matériaux, tout en soulignant les limites des démarches comparatives, les indications fort instructives sur la mortalité des populations voisines, comme par exemple celles l'Algérie ou de l'Egypte ayant quasiment la même situation sanitaire et vivant au moins pour la population urbaine dans les mêmes conditions économiques et sociales.

---

(12) Voir Mahmoud SEKLANI-la mortalité et le coût de la santé publique en Tunisie depuis l'après-guerre-Cahiers du Cérès, série démographie n° 1 Niveaux et structures Préface de J Bourgeois-Pichat - 248 p. - Tunis 1967

Nous partons de la situation de la mortalité telle qu'elle ressort de l'Enquête nationale démographique. Le taux brut de mortalité était de 13,8 ‰ en 1968 alors que les décès enregistrés à l'état civil conduisent à un taux de 9,5 ‰ la même année. Ainsi l'écart dû au sous-enregistrement est de 31 % par rapport à la réalité, dans le mesure où le résultat de l'Enquête reflète la réalité (13). Cet écart semble aussi affecter la mortalité masculine, 14,2 ‰, comme la mortalité féminine 13,3 ‰.

Le nombre de décès que l'Enquête évalue en 1968 après les trois passages est de 66 623 pour une population de 4 842 458 Si nous comparons ce nombre estimé des décès annuels aux nombres observés au courant de la période qui encadre l'année 1968, nous pouvons déduire de la tendance observée la tendance probable des décès depuis 1965 en généralisant un taux de sous-enregistrement de 31 %

T. 29 : Décès enregistrés et décès probables 1965-73.

Année	Décès enregistrés	Taux observés	Décès non enregistrés	Décès probable
1965	51 700	12,0	23 220	74.120
1966	48.307	10,5	21.713	70.010
1967	49.387	10,2	22.183	71.570
1968	46.712	9,5	19.911	66.620
1969	52.872	10.5	23.618	76.480
1970	46.006	9,0	19.494	65.500
1971	48.762	9,7	21.908	70.670
1972	40.053	7,5	17.987	58.040
1973	43.315	8,0	19.455	62.770

L'estimation de ce sous-enregistrement est basée sur l'hypothèse que la sous-population qui déclare correctement ses décès à l'état civil, dont une bonne partie est constituée nécessairement par la population urbaine, doit être la même ou qu'elle a peu évolué depuis les premières années de la décennie 60 (13).

De sorte que si l'on voulait esquisser la tendance probable de la mortalité depuis le début de la décennie pour suivre l'évolution de cette importante composante démographique, on pourra admettre sans grandes erreurs les taux suivants estimés en tenant compte des inexactitudes affectant les déclarations des décès.

(13) Il n'y a malheureusement aucune estimation de l'erreur conséquente au mode d'échantillonnage et à la dimension de l'échantillon qui ont servi à conduire cette Enquête.

(14) Nous avons par ailleurs évalué la tendance des décès non déclarés depuis 1946. Le sous-enregistrement aurait atteint 60% en 1954-55. Il se serait établi à un seuil compris entre 33 et 27% après 1960. Nous avons établi que le nombre moyen de décès des années 1960-66 devrait être de l'ordre de 66.250. voir Mahmoud SEKLANI-La mortalité et le coût de la Santé Publique en Tunisie - Cahier du Cèrès, ... p. 55.

T. 30 : Taux corrigé de mortalité 1960-1973.

Année	Taux corrigé de mortalité ‰	Année	Taux corrigé de mortalité ‰
1960	18,0	1967	16,3
1961	18,3	1968	14,6
1962	19,2	1969	15,5
1963	17,7	1970	14,0
1964	15,9	1971	14,5
1965	18,0	1972	13,0
1966	16,1	1973	13,0

Lorsqu'on sait que le taux de mortalité était de l'ordre de 27 à 28 ‰ au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'on mesure le chemin parcouru par l'effort entrepris par la Tunisie pour faire baisser la mortalité. Ainsi, si dans les quinze premières années, de 1945 à 1960, le taux de mortalité générale a marqué une baisse de 28 à 18, soit de 35 ‰, il aura baissé de 18 à 13 soit de 27 % entre 1960 et 1973.

Le mécanisme universel de cette baisse est compréhensible. Car l'on comprend aisément que la lutte contre la mortalité requiert deux dimensions, la première économique et la seconde de nature biologique.

Ces deux aspects sont liés lorsque la mortalité est élevée. L'intensification de l'infrastructure sanitaire et l'élargissement de l'hygiène publique aux larges couches et catégories sociales rencontrent progressivement la résistance de l'élément biologique dont la réduction à partir de certain seuil devient indépendante dans une large mesure des moyens économiques.

C'est ce qui s'est passé pour les pays européens au cours du siècle dernier et au début de ce siècle, et c'est ce qui se passe actuellement pour la Tunisie comme d'ailleurs pour la plupart des pays du tiers monde. L'on s'explique alors la baisse très lente du taux de mortalité qui depuis 1968-69 n'avait enregistré qu'un point pour mille malgré les moyens d'ordres économique, social et médical mis en jeu. Il est très probable que cette

tendance à la stagnation autour du taux actuel persiste longtemps encore. Il faudra des efforts considérables en tout cas qualitativement et quantitativement plus importants que ceux mobilisés jusqu'à maintenant pour faire baisser la mortalité de 3 ou 4 points dans le proche avenir. L'expérience internationale est très intéressante à connaître de ce point de vue.

2°) — *La mortalité par âge et par sexe.*

Les décès par âge et sexe révélés par l'Enquête en 1968 permettent également de disposer d'informations d'une grande importance en démographie : la série des taux de mortalité par âge et sexe.

T. 31 : *La mortalité par grands groupes d'âges et sexe en* 1968.

		Taux de mortalité (‰)		
	Groupe d'âges	S.M.	S.F.	Ens.
Mortalité infantile	— 1 an	125,0	116,8	120,9
Mortalité juvenile	1 — 4	17,6	20,8	19,1
	5 — 9	2,8	2,6	2,7
Mortalité des adultes	20 — 39	de 1,0 à 2,5	de 2,9 à 4,6	de 2,2 à 3,6
	40 — 59	de 6,0 à 17,0	de 3,6 à 17,8	de 4,8 à 17,4
Mortalité des vieux âges	65 et +	de 26,1 à 125,5	de 23,2 à 154,8	de 24,9 à 136,8
	Tous âges	**14,2**	**13,3**	**13,8**

Cette série de taux comporte quelques anomalies explicables par les erreurs de déclaration sur le sexe, sur l'âge ou sur les dates des événements. Mais dans l'ensemble elle rejoint la série des taux de mortalité calculés à partir des enregistrements corrects des décès.

On ne peut pas passer sous silence le fait important que les taux de mortalité infantile et juvenile sont encore élevés en 1968. La série des taux révélés par l'Enquête semble mettre en défaut le fait quasi-universel de la surmortalité masculine constamment constatée pour toutes les populations et quelle que soit l'époque. A certains groupes d'âges, la mortalité féminine est plus élevée que la mortalité masculine (1-4 ans, 20-24 ans, 35-39 ans, 55-59 ans, 75-79 ans). L'alternance quasi-systématique de ces taux élevés avec des taux acceptables semble découler des erreurs de déclarations de la population enquêtée. Tels qu'ils ressortent des sommes de l'Enquête, ces taux devront être corrigés.

Un aspect de la mortalité des enfants peut être étudié au moyen de la comparaison entre le nombre d'enfants nés vivants et celui des enfants encore vivants d'aprés l'approche retrospective de la fécondité telle qu'elle se dèduit des données du recensement de 1966. Si on répartit les enfants encore vivants selon le nombre d'enfants nès vivants on aboutit aux résultats vivants classés suivant le milieu urbain et le milieu rural :

Nombre donné d'enfant nés vivants	Nombre moyen d'enfants encore vivants			
	milieu urbain		milieu rural	
		Incidence de la mortalité		Incidence de la mortalité
1	0,9	0,1	0,9	0,1
2	1,7	0,3	1,6	0,4
3	2,5	0,5	2,4	0,6
4	3,1	0,9	3,0	1,0
5	3,8	1,2	3,7	1,3
6	4,4	1,6	4,3	1,7
7	4,7	2.3	4,7	2,3
8	5,4	2,6	5,6	2,4
9	5,8	3,2	5,9	3,1
10	6,2	3,8	6,2	3,8
11	6,5	4,5	6,6	4,4
12	6,6	5,4	6,7	5,3
13	7,2	5,8	7,2	5,8
14	6,9	7,1	7,1	6,9

On peut remarquer que l'incidence de la mortalité est d'abord lègèrement supérieure en milieu rural qu'en milieu urbain, du moins jusqu'au 7e enfant né vivant.

Elle est ensuite si importante qu'elle équivaut à des pertes du tiers du nombre d'enfants pour une mère qui a eu 9 naissances vivanets. Plus le nombre d'enfants eus est grand, plus le tribunt de la mortalité parait louré. Pour une mère qui a eu 14 naissances vivantes les pertes par mortalité s'élèvent à 50 %.

3°) — *Variations régionales de la mortalité.*

Du fait de la déclaration des décès au lieu même où l'événement s'est produit le nombre de déclarations faites à Tunis par suite de l'infrastructure sanitaire de la capitale est sans doute surestimé par rapport à ce qu'il devrait être si l'on ne déclarait que les décès qui y sont domiciliés. Sur les décès déclarés à Tunis en 1969 par exemple, près de 1000 décès n'y sont pas domiciliés, soit 11 %. Ce qu'on constate pour Tunis, on peut le constater pour d'autres gouvernorats, mais avec moins d'ampleur.

Les fortes variations du taux de mortalité d'une région à l'autre sont caractéristiques de la distribution de la mortalité sur le territoire de la République. Or, l'on sait que ces fortes variations découlent davantage du sous-enregistrement des décès dans quelques régions que de l'inégalité de la situation sanitaire régionale. Les raisons sont nombreuses et sont d'ordre psychologique, socio-culturel et économique (15).

Les taux les plus entachés d'erreur sont ceux de la région du Nord-Ouest (5 à 7 %). C'est au Sud que les taux enregistrés sont les plus élevés (12 à 14 ‰) sans que les décès y soient pour autant entièrement déclarés. Il semble que la sous-déclaration de la mortalité est un fait attaché au milieu rural, puisque pour près des 3/5 de la population rurale (Cheikhats ruraux) les taux déclarés ne dépassent pas 50 % des taux probables alors que les taux proches de la moyenne nationale plausible n'existent que pour le 1/5 de cette population. Les disparités des taux de mortalité régionaux étudiés en détail par ailleurs et en rapport avec les taux de natalité en raison de la liaison qui existe entre la non déclaration tant des décès que des naissances (16) durant la période antérieure à 1966 semblent irreductibles en 1972.

---

(15) Voir Mahmoud SEKLANI - La mortalité et le coût de la santé publique en Tunisie-Cahiers de Cérès - série démographie n° 1 — p. 60 .....

(16) Voir Mahmoud SEKLANI Etude géographique du sous-enregistrement des décès-Interprétation des disparités des taux régionaux p. 60-89. Chapitre III. Dans la mortalité et le coût de la santé publique... op. cité.

4°) — *La mortalité à Tunis.*

La région qui doit se prêter le mieux à l'étude de la mortalité est naturellement celle de TUNIS du fait de l'enregistrement presque complet des statistiques des décès. Les résultats relatifs à sa situation sanitaire peuvent servir d'indicateurs en ce qui concerne les taux de mortalité générale et infantile pour tout le pays.

T. 32 : Taux de mortalité au gouvernorat de Tunis pour la population domiciliée.

	Taux de mortalité générale d'après l'état civil	Taux de mortalité infantile d'après l'état civil
1966	8,0 ‰	85,6 ‰
1967	7,6	77,5
1968	7,0	79,7
1969	7,8	90,6
1970	7,1	87,0
1971	7,3	99,0
1972	7,0	97,0

La mortalité générale dans la région de Tunis paraît faible, de 8 à 7 ‰, relativement à celle révélée pour toute la Tunisie par l'Enquête nationale démographique (14,3 ‰). Ce niveau est confirmé par le taux de mortalité générale au gouvernorat de Tunis estimé par cette Enquête en 1968 : 8,3 ‰

Mais compte tenu des erreurs dues à la nature de la collecte des données, ce nivau peut être légèrement sous-estimé. Un taux de mortalité de 9 à 10‰ est vraisemblable.

T. 33 : Taux de mortalité générale à Tunis selon le sexe et le milieu d'après l'Enquête en 1968.

	Milieu urbain	milieu rural	ensemble
sexe masculin	9,3	10,8	9,5
sexe féminin	5,6	13,3	6,9
ensemble	7,8	12,3	8,3

Ce qui ressort de cette tendance, c'est que la mortalité générale est en légère regression dans la région de Tunis entre 1966 et 1972.

Par ailleurs, l'Enquête révèle une différence énorme entre les taux de mortalité selon le sexe. Paradoxalement, la mortalité féminine très faible en milieu urbain devient élevée en milieu rural. Il est possible que cet écart soit accentué par l'aspect aléatoire de l'échantillon. D'une manière générale, l'écart est encore considérable entre les taux selon le milieu même dans la région de Tunis : 7,8 contre 12,3 pour mille.

La série de taux probables pour la région de Tunis montre que l'évolution de la mortalité depuis 1966 se situe dans la dernière étape connue jusqu'à maintenant pour les populations à structure jeune. Le taux de 7 et 6 pour mille est en effet parmi les plus faibles. Il est probable que tout progrès prevu dans ce domaine ne saurait se réaliser dans l'avenir avec l'équipement sanitaire et les conditions économiques et sociales actuelles. Il requerra sans doute d'autres moyens beaucoup plus efficaces.

2°) — La mortalité infantile.

1°) *Une mortalité infantile encore élevée.*

Il semble que le sous-enregistrement affecte particulièrement les décès infantiles. Le refus ou l'omission de déclaration par les parents du nouveau-né ou de l'enfant en bas âge décédé est compréhensible en milieu rural surtout si la région est géographiquement éloignée des centres urbains ou physiquement isolée (régions montagneuses du nord-ouest, régions frontalières de l'extrême sud et du sud-ouest, ...). De sorte que l'on n'a aucune idée correcte de la mortalité infantile sauf peut-être à Tunis (ville et gouvernorat) où les 95 % sinon la totalité des décès sont déclarés.

L'Enquête nationale dèmographique de 1968 a dû nous fournir également une estimation témoin de 121 ‰ valeur encore élevée pour les conditions sanitaires apparentes de la Tunisie 1968. La mortalité infantile à Tunis d'après les décès domiciliés déclarés donnerait pour la capitale et sa grande banlieue une idée correcte de la réalité. Moyennant les méthodes habituelles de calcul basées sur le classement des décès de l'année par

génération, on aboutit aux évaluations suivantes de la mortalité infantile de 1967 et 1968 : 78 et 80 pour mille. En 1971, ce taux de mortalité infantile était de 99,0 pour mille. Dix années auparavant, en 1960, ce taux était évalué pardéfaut avec une légère marge d'erreur à près de 90 pour mille (17). L'on voit alors que, le progrès dans ce domaine ne semble pas certain ou du moins se revèle très lent si on considère la tendance, malgré les moyens mis en service au gouvernorat de Tunis, naturellement mieux pourvu en équipement sanitaire que le reste du pays

Si nous examinons la mortalité infantile à Tunis-ville d'après les statistiques d'état civil, cette dernière se révèle supérieure à celle enregistrée pour la population domiciliée au gouvernorat de Tunis, alors qu'on devrait s'attendre au contraire à une mortalité infantile inférieure.

T. 34 : La mortalité infantile de la population domiciliée à Tunis-ville.

1966	100,0	1970	90,0
1967	99,3	1971	110,9
1968	107,6	1972	—
1969	108,2		

Comment ce paradoxe s'expliquerait-il ? Faut-il attribuer cette persistance du niveau élevé de la mortalité infantile à Tunis-ville à la population fraîchement immigrante, aux multiples quartiers insalubres réservés précisément à cette population, aux conditions de l'habitat très médiocres pour les catégories sociales les moins priviligiées ?

On ne peut s'empêcher de relever également l'anomalie qui résulte du rapprochement de la mortalité générale et de la mortalité infantile pour la population tunisienne en 1968. Ce que nous retenons de cette Enquête c'est qu'elle associe une mortalité générale moyennement élevée de 14 pour mille à une mortalité infantile élevée de 120 pour mille.

Par ailleurs, en nous référant à la situation sanitaire du gouvernorat de Tunis, nous relevons aussi le même paradoxe, à savoir la coexistence d'une mortalité générale très faible et décroissante dans le temps et d'une mortalité infantile encore élevée et variant dans le sens contraire de celui de la première.

La tendance de la baisse de la mortalité en particulier dans quelques pays européens qui disposent d'une information complète à ce sujet nous permet de passer en revue l'évolution parallèle de ces deux taux à partir des niveaux assez élevés enregistrés il y a plus de 50 ans. L'expérience vécue de ces pays montre que la mortalité générale baissait plus

(17) voir Mahmoud SEKLANI-la mortalité et le coût de la santé publique ... I. p. 168.

rapidement que la mortalité infantile à la fin du XIX siècle et au début du XXe siècle. La France de 1900 par exemple connaissait une mortalité infantile de 132 coexistant avec une mortalité générale de 17, 7 pour mille. L'Italie de 1926 - 30 enregistrait une mortalité infantile de 119 avec une mortalité générale de 15 à 16 pour mille alors que la Yougoslavie des années 50 subissait une mortalité infantile supérieure à 100 et une mortalité générale inférieure à 13 pour mille. Tout se passe comme si la mortalité infantile ne pouvait reculer sérieusement qu'après que la mortalité générale atteigne un niveau assez faible. L'écart entre la situation à Tunis et en Tunisie s'expliquerait alors aisément à la lumière de cette constatation historique.

T. 35 : Evolution comparative de la mortalité infantile et de la moralité générale dans quelques pays et à quelques périodes

Années ou périodes	France (18)		Italie (18)		Yougoslavie (18)		Tunisie (19)		Tunis (19)	
	m.i.	m.	m.i.	m.	m.i.	m.	m.i.	m.	m.i.	m.
1861 1870	178	26,2	—	29,6	—	—	—	—	—	—
1891 1900	168	24,0	—	27,2	—	30.0	—	—	—	—
1901 1905	139	—	167	—	—	—	—	—	—	—
1901 1910	132	17,7	—	21,7	—	24,5	—	—	—	—
1926 1930	94	—	119	—	149	—	—	—	—	—
1936 1938	71	—	105	14,0	139	—	200,0	30,0	—	28,0
1948	54,2	12,5	72,1	10,7	102,0	13,5	—	222,3	187,3	22,3
1952	45,2	12,4	63,5	10,5	139,8	11,8	191,7	18,0	191,7	19,7
1956	36,2	11,8	50,9	10,3	98,3	9,5	—	181,9	189,7	20,3
1960	27,4	—	48,0	10,1	—	—	—	17,5	104,6	—
1963	25,6	11,7	40,0	10,2	77,5	8,9	—	17,7	—	15,3
1966	20,5	11,0	35,6	9,8	61,3	8,7	—	16,1	85,6	8,0
1967	—	11,0	—	9,7	—	8,8	—	16,3	77,5	7,6
1968	—	11,1	—	10,1	—	8,7	120,9	14,6	79,5	7,0
								13,8	107,6	8,3
1969	16,4	11,4	30,8	10,1	57,3	9,3	—	15,5	90,6	7,8
1970	18,2	10,6	29,2	9,0	55,1	9,0	—	14,0	87,0	7,1
1971	17,3	10,7	28,3	9,5	—	8,7	—	14,5	99,0	7,3

2°) — *Décès endogènes et décès exogènes*

Les composantes biométriques de la mortalité infantile pourraient expliquer le niveau encore élevé de cette dernière. Nous nous contentons de l'examen des décès de la population de la ville de Tunis, les décès de la population de la Tunisie entière n'étant pas correctement enregistrés.

(18) — Population et société - la mortalité infantile - janvier 1969 n° 10 - INED - Paris 1969 — Annuaires démographiques des Nations Unies. 1952-1971.

(19) Mahmoud SEKLANI - la mortalité et le coût de la Santé ... Cahiers du CERES - série démographique n° 1 — p. 90.

L'on sait que les décès infantiles se composent de décès endogènes se produisant en général au cours du premier mois après la naissance et sont attribuables aux accidents d'accouchement, aux malformations congénitales, aux facteurs létaux, ... c'est-à-dire dont les causes et origines appartiennent grossomodo à la vie intra-utérine ou des premièrs semaines aprés la naissance, et de décès exogènes entraînés par les affections post natales (maladies microbiennes, virales...). Ces derniers se produisent en général dès les troisième et quatrième semaines après la naissance. Mais la séparation de ces deux types de décès par la durée seule n'est pas correcte car certains décès exogènes peuvent se produire avant le 27e jour et inversement. Les résultats des calculs basés sur une méthode de séparation expliquée sommairement par la suite sont présentés au T. 36 ci-aprés.

Jusqu'à 1968, la mortalité infantile dans la ville de Tunis est composée de l'endogène et de l'exogène presque invariablement dans les proportions de 1/3 et 2/3. En 1971, la mortalité endogène prend un peu plus d'importance dans la mortalité infantile. Cela montre que les moyens mis pour réduire la mortalité infantile auraient réussi à réduire plus facilement les causes exogènes. C'est d'ailleurs ce qui se passe en général lorsque la lutte contre la mortalité infantile s'intensifie.

T. 36 : Mortalité endogène et mortalité exogène dans la ville de Tunis 1958-1971.

	Mortalité infantile ‰	Mortalité endogène ‰	Mortalité exogène ‰	décès endogènes	Rapport des endogènes au total des des décès
1958	144,7	45,2	99,5	750	31,2
1959	119,4	41,0	78,4	750	34,3
1960	110,8	37,8	73,0	720	34,0
1966	102,1	36,5	65,6	630	31,1
1967	099,3	32,5	66,8	620	32,4
1968	107,6	36,7	70,9	670	34,8
1971	110,9	41,8	69,1	770	37,7

Par ailleurs, le rapport entre décès endogènes et ensemble de décès infantiles est aussi caractéristique de cette tendance. Il semble conserver

une valeur comprise entre 31 et 35 %. En 1971, il s'élève jusqu'à 37,7 %. D'autre part, la liaison entre mortalité infantile et mortalité exogène semble plus ferme durant cette période. Ce qui confirmerait le fait que la composante déterminante de la mortalité infantile serait la mortalité exogène qui est jusqu'à maintenant plus sensible à la baisse lorsque cette dernière est réélle.

On pourra donc conclure que la mortalité infantile baissera probablement moins rapidement encore que la mortalité générale quelque soit l'effort dirigée contre elle tant que ce dernier portera sur la réduction des décès dus aux causes exogènes.

Nous évaluons ces composantes endogène et exogène pour la ville de Tunis pour laquelle les nombres disponibles des décès infantiles sont correctement enregistrés. Nous possédons une évaluation de ces composantes pour les années 1958, 1959, et 1960 (20). Nous possédons également des statistiques détaillées concernant les décès infantiles pour les années 1966, 1967, 1968 et 1971 toujours pour la ville de Tunis. C'est ce qui nous permet de comparer l'évolution de la mortalité infantile d'une part et celle de ses composantes d'autre part. Cette évaluation peut se faire par l'approche graphique (21) (droite de Bourgeois-Pichat). Sur un graphique où l'on porte les décès cumulés sur l'axe vertical et les valeurs d'une fonction de l'âge en jours des nouveaux-nés décédés (log 3 (n + 1), nétant l'âge exact en jours), les points représentant la série de ces couples de nombres doivent être alignés. Pour trouver le nombre de décès endogènes, il suffit de faire passer une droite par les deux points correspondant aux âges de 30 et 90 jours. Cette droite coupe l'axe vertical en un point qui donne une estimation de ces décès endogènes.

T. 37 : Décès cumulés et log3 (n + 1). Ville de Tunis 1971

âge en jours	n + 1	log 3 (n + 1)	décès	décès cumulés
0 — 6	7	0,60	586	586
7 — 30	31	0,60	379	965
31 — 90	91	7,51	242	1.207
91 — 180	181	11,49	351	1.558
181 — 365	366	16,80	484	2.042

La correlation à laquelle donne lieu ce tableau permet d'estimer le nombre de décès endogènes à 770. Les décès exogènes sont alors de 1272. Ce qui permet de calculer la mortalité endogène à 41,8 pour mille.

(20) Voir Mahmoud SEKLANI - La mortalité et le coût .... - Cahiers du CERES — Série démographique. n° 1 p. 105.

(21) Pour plus de détails, voir J. BOURGEOIS-PICHAT, la mesure de la mortalité infantile-I-Principes et méthodes-Population n° 2 pp. 231-48 I.N.E.D,

On doit faire remarquer toutefois que les points représentant les deux variables décès cumulés et log 3 (n + 1) ne sont pas tout à fait alignés dans le cas de la mortalité infantile dans la ville de Tunis. En effet, la droite de Bourgeois-Pichat construite avec les deux points correspondant aux âges de 30 et 90 jours entraîne un nombre total de décès inférieur à celui enregistré. On adonc deux droites. Autrement dit si les points étaient alignés, les décès endogènes ainsi déterminés correspondraient à 1.750 décès infantiles au lieu des 2042 enregistrés en 1971. Cette anomalie s'explique par la surmortalité exogène imputable aux décès rencontrés fréquemment après le 3e mois et dûs aux accidents consécutifs à l'alimentation artificielle et aux conditions de la nutrition des jeunes nouveau-nés. En 1971 cette surmortalité exogène est de 15 % par rapport à la mortalité infantile (292 décès).

Ce phénomène était également remarquable pour les années 1958, 1959 et 1960 et la surmortalité correspondante était plus élevée, de l'ordre de 27 % .Une telle surmortalité est d'ailleurs constatée dans presque tous les pays chauds du bassin méditerranéen, Algérie, Italie du Sud, ... (22).

3 — L'Espérance de vie a la naissance

La situation sanitaire d'une population peut être exprimée par un ensemble d'indices qui ne sont pas certes indépendants. Chacun de ces indices pris séparément exprime une réalité particulière. La mortalité générale, la mortalité infantile, la variation des taux selon la région l'équipement hospitalier et médical, etc.... Il existe un indicateur d'ensemble qui résume tous ces indices particuliers en les mettant en relation, c'est l'espérance de vie à la naissance. Son calcul nécessite des données fort élaborées qui constituent la table de mortalité.

L'Enquête démographique de 1968 devait avoir comme objectif final l'élaboration d'une telle table pour la population tunisienne, car toute estimation moyennant les approximations d'usage basées uniquement sur des matériaux abstraits, telles les tables types des Nations-Unies sans référence aux données nationales, fussent-ils sommaires, n'apporte que des résultats médiocres, bien que préférables parfois à l'absence complète de données dans ce domaine.

Ce qui caractérise cette table de mortalité par sexe pour la population tunisienne construite avec les données de l'Enquête, c'est qu'elle a été établie sans recours à des approches qui font appel aux tables types des Nations-

---

(22) Voir Mahmoud SEKLANI-la mortalité et le coût de la santé publique...-I-p. 107.

Unies ni à d'autres tables modèles ni à d'autres populations dont les conditions économiques et sociales sont voisines de celles de la Tunisie actuelle. On a ainsi réduit le biais qui serait introduit par ce genre d'approximation.

T. 38 : Espérance de vie à la naissance dans quelques pays et à diverses époques depuis 1900.

	Suède	France	Italie	Mexique	Espagne	Yougo-slavie	Algé-rie
1901-03	54-57				34-36		
1901-11			44-45				
1908-13		48-52			41-41		
1911-20	55-58						
1921-22		52-56	49-51	32-33	40-42		
1921-30							
1925				31-32			
1929-31						48-52	
1926-30				35-37			
1928-33		54-59					
1930-32			54-56		49-52	50-54	
1935-37			55-57	39-42			
1936-40	64-67						
1933-38		56-61					
1939-41				38-40	47-53		
1946-50		62-67		44-45			35
1950	67-69	63-69	64-67	48-67	59-63		
1952	70-73	65-71				57-59	
1955			66-70	52-55			
1956		66-71		55-58			
1960	71-74	67-74	67-72		67-72	62-65	63
1965	72-75 :	68-75					
1970							

source - Ahnuaires demographiques des Nations Unies - 1952 - 1971.

Les quotients de mortalité qui traduisent le risque de décès entre un âge quelconque et le suivant valent ce que valent les taux de mortalité qui ont servi à leur calcul. Ils nous renseignent sur la mortalité infantile qui est de 117 pour mille pour le sexe masculin et de 110 pour mille pour le sexe féminin dans les conditions sanitaires de 1968. L'espérance de vie à la naissance qui se déduit de cette table est de 55 ans pour l'ensemble des deux sexes. Cette évaluation nous semble pêcher par défaut. Des évaluations antérieures à cette enquête avaient déjà établi une espérance de vie à la naissance de 56 ans pour la population de Tunis en 1960, et de 53 ans pour la population de la Tunisie (23).

Avec les conditions sanitaires qui sont celles de la Tunisie des années 70, une espérance de vie à la naissance de l'ordre de 58 à 60 ans semble plus vraisemblable. Pour pouvoir apprécier ces valeurs de l'espérance de vie à la naissance de la population tunisienne, il faut à titre comparatif la situer par rapport à quelques valeurs de l'espérance de vie à la naissance dans d'autres populations européennes et non européennes depuis le début du siècle.

L'espérance de vie du Tunisien en 1968 serait donc équivalente à ceile du Suédois en 1901-1911, à celle du Français en 1928-33 ou à celle de l'Italien de 1935-37, etc... Pour la situer par rapport à l'espérance de vie de populations moins développés, elle serait égal à celle de l'Espagnol ou du Yougoslave des années d'après - geurre. C'est par ces rapprochements dans le temps qu' on peut appécier le progrés de l'espérance de vie du Tunisien qui était dans les années 1945-50 de l'ordre de 42 - 45 ans. En une vingtaine d'années le progrés dans ce domaine était donc comparable à celui réalisé en Italie en 40 ans, en France en 50 ans, etc...

III — MIGRATIONS INTERNATIONALES

I — l'émigration des tunisiens est un phénomène récent.

La Tunisie n'a jamais eu de mouvements migratoires importants avec l'étranger. Avant l'indépendance, elle recevait régulièrement et depuis

(23) Voir Mahmoud SEKLANI - La mortalité ..... I-p. 215.

plus d'un demi-siècle des immigrants français et italiens grossissant les communautés française et italienne qui y faisaient souche (voir chapitre I). Le mouvement contraire était quasiment nul pour la population tunisienne. Avant 1956, le mouvement migratoire des Tunisiens consistait en quelques milliers de travailleurs et d'étudiants qui s'installaient en France (24) pour quelques annés. Après l'indépendance, plusieurs faits rendaient possible cette émigration : le changement de nature des rapports politiques entre la Tunisie et la France, le besoin de main-d'œuvre en France et en Europe, la quête du travail et de meilleurs salaires. Le mouvement très timide au début ne commençait à s'amplifier qu'avec les années 60.

Comme l'attestent les statistiques des entrées et des sorties des Tunisiens établis depuis 1957, le solde migratoire en faveur de l'extérieur n'avait atteint une dizaine de milliers qu'en 1974. En effet, c'est à partir de 1965 que le solde commençait à devenir non négligeable relativement à la Tunisie. Il s'intensifiait ensuite pour plusieurs raisons dont la principale l'attraction qu'exerçaient sur les travailleurs tunisiens en quête de travail les salaires élevés en France, en Allemagne Fédérale, en Libye, etc .... De 1960 à 1972, les sorties de tunisiens ont été multipliées par 12 et les entrées par près de 10. Le solde migratoire en faveur de l'extérieur sans cesse croissant passait de 2 368 à 31 900 durant la même période. En 1972 il marque une fause en baisant à 12.768.

Il ne fait pas de doute que ces soldes annuels croissants alimentent une communauté de Tunisiens à l'étranger dont la plus importante est actuellement en France. En dehors des caractères de cette communauté résidant à l'étranger et du bilan positif ou négatif de l'émigration du point de vue économique, ce qui est important à examiner, c'est l'incidence de ce mouvement sur la dynamique interne de la population tunisienne. Autrement dit, la question qu'on peut se poser est la suivante : dans quelle mesure l'émigration de Tunisiens exerce-t-elle des effets sur l'accroissement démographique de la population tunisienne ?

---

(24) A cette date, on comptait en plus un millier d'étudiants tunisiens fréquentant l'enseignement supérieur et technique en France.

Graphe : 8 Bilan des naissances_décès_emigrants et accroissement naturel 1966-73

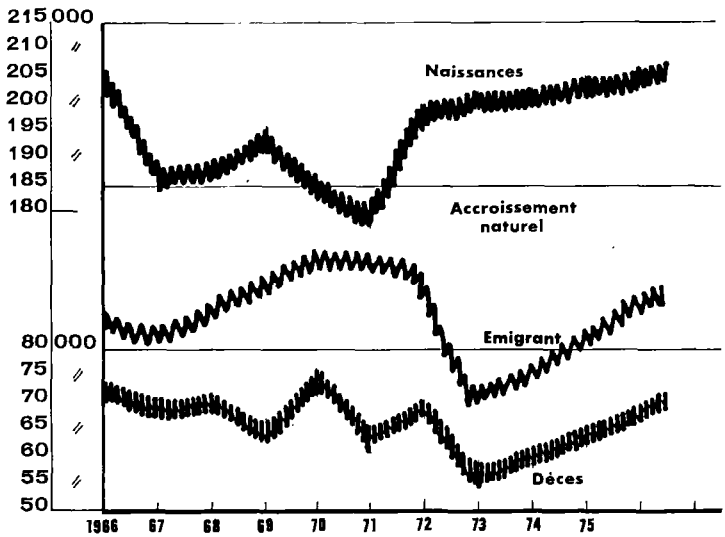

T. 39 : Solde migratoire extérieur des Tunisiens de 1957 à 1973.

Années	Entrées	Sorties	Solde
1957	22 710	29 536	— 6 826
1958	22 801	24 978	— 2 177
1959	24 331	26 069	— 1 738
1960	25 272	27 640	— 2 368
1961	26 238	32 864	— 6 626
1962	37 025	45 974	— 8 949
1963	48 514	55 472	— 6 958
1964	61 848	72 084	— 10 236
1965	65 002	76 413	— 11 411
1966	83 278	95 915	— 12 637
1967	98 411	112 887	— 14 476
1968	138 646	156 386	— 17 740
1969	168 888	196 344	— 27 456
1970	185 108	207 014	— 21 906
1971	265 144	297 425	— 32 281
1972	312 818	337 377	— 24 559
1973	349 975	362 743	— 12 768

En réalité, la réponse à cette question dépend de l'importance numérique de cette émigration, de la structure démographique de cette dernière et de la durée moyenne de résidence des émigrants à l'étranger. Le phénomène migratoire est cumulatif quant à ses effets démographiques, surtout lorsqu'il se présente avec un caractère "contagieux" comme celui que nous constatons durant les dernières années.

2 — REPARTITION DE L'EMIGRATION SELON LE PAYS D'ACCUEIL.

Depuis que l'émigration des travailleurs tunisiens, par suite de conventions avec les pays d'accueil en Europe est contrôlée par des services spécialisés, le flux d'émigrants tend à être connu dans une large mesure ainsi

que la colonie de Tunisiens dans chaque pays d'immigration. L'évolution du nombre d'immigrants résidents en France a évolué comme suit depuis 1962 :

1962	32 000
1968	73 000
1971	107 000
1972	130 000

Un nombre aussi relativement important devra avoir une influence sur l'accroissement de la population tunisienne si la durée moyenne de résidence à l'étranger du travailleur est suffisamment longue. L'on sait aussi que cette durée moyenne s'allonge de plus en plus et ce, en raison d'une part de l'importance numérique croissante de la communauté de Tunisiens émigrants, et d'autre part de la difficulté que rencontre la Tunisie à pourvoir d'emplois permanents toute sa population active.

Cependant ce nombre ne couvre pas l'ensemble de l'émigration tunisienne. Le nombre estimé des émigrants atteint 159 000 en 1972 en Europe et se répartit ainsi :

France	:	130 000
Allemagne	:	14 500
Belgique	:	6 000
Italie	:	5 000
Suisse	:	2 000
Autres	:	2 000
		159 000

Ce dernier chiffre ne fait qu'augmenter (25). Il est prévu d'après les accords avec les pays d'accueil qu'il atteindra 210 000 en 1975. Il faut ajouter à

(25) La vague de discrimination à l'égard des travailleurs étrangers en France et certains événements politiques des années 72 et 73 ont freiné quelque peu l'émigration vers l'Europe et obligé nombre d'immigrants à retourner en Tunisie.

ce nombre de travailleurs tunisiens en Europe une cinquantaine de milliers en Libye, bien que la durée moyenne de résidence dans ce dernier pays soit moins longue que celle de l'immigrant en Europe. L'émigration des Tunisiens à l'étranger serait officiellement de 200 000 personnes en 1972. Mais le nombre réel doit dépasser ce volume en raison des entrées clandestines surtout en France et en Libye.

3 — 13 % de la population active tunisienne travaillent à l'étranger.

On connaît mal ce que recouvre ce nombre de Tunisiens résidant à l'étranger. Sont-ils des travailleurs comptés individuellement ou avec les membres de leurs familles, car après 1966, s'il est marié, l'émigrant tend à émigrer avec son épouse et ses enfants. La prolongation de la durée de résidence à l'étranger des travailleurs s'expliquerait partiellement par ce nouveau comportement. Les entrées des membres de familles de Tunisiens sont connues depuis 1969 en ce qui concerne la France (26).

Dès lors, l'importance de l'émigration peut être appréciée en rapprochant les 200 000 travailleurs à l'étranger de la population active en

---

(26) Voir chronique de l'immigration de C. Gokalp. Population n° 4-5 — 1973 p. 931. I.N.E.D. Paris Les nombres de travailleurs émigrés en France depuis 1969 et contrôlés par les services tunisiens d'émigration et de l'emploi sont inférieurs à ceux donnés par l'O.N.I. et cités par C. Gokalp. Ce qui montre que de nombreux passagers tunisiens réussissent à régulariser leur situation de travailleurs résidents en France sans passer par l'office tunisien des travailleurs à l'étranger.

T. 40. Emigration controlée par la Tunisie.

	émigration totale contrôlée par la Tunisie	dont émigration en France
1969	7.840	4.155
1970	13.808	7.908
1971	14.658	8.008
1972	16.319	8.548
1973	16.728	4.124

en Tunisie 1971-72. L'on sait que cette dernière est proche de 1 500 000 en comptant les actifs des deux sexes (voir chapître V). Les travailleurs à l'étranger formeraient ainsi près de 13% de la population active tunisienne. Ce qui n'est pas négligeable. Il reste que la pleine signification de cette proportion ne peut être atteinte que moyennant la connaissance même approximative de la durée moyenne de résidence des travailleurs à l'étranger.

Si le rôle économique de cette émigration ne dépend pas de cette dernière précision, la signification démographique en dépend dans une large mesure. En effet, la majeure partie des émigrants sont âgés lors de leur départ de Tunisie de moins de 40 ans. Leur âge moyen est de 29 ans. 50 % parmi eux sont célibataires. Ces deux caractères ne sauraient être sans relation avec la nuptialité et donc la fécondité en Tunisie. Cependant une forte proportion parmi les travailleurs mariés émigrent sans amener leurs familles mais retournent une fois au moins au pays auprès de leurs épouses et enfants.

Sur le plan démographique et économique par extension, l'émigration de longue durée surtout équivaut à une mortalité supplémentaire ou à une surmortalité si on l'ajoutait à la mortalité générale. Aussi serions-nous tentés d'ajouter le nombre des émigrants à celui des décès pour calculer l'accroissement démographique apparent. Mais ce n'est là qu'une approche fort simplifiée car une appréciation correcte de l'effet de cette émigration exigera la connaissance de la durée moyenne d'absence de l'émigrant.

Formellement nous pourrons évaluer le taux d'émigration en nous basant sur le solde migratoire annuel à partir de 1962. L'on voit que, en dépit du contenu imprécis du solde migratoire du point de vue démographique le taux d'émigration n'est plus négligeable dès 1967 lorsqu'on connaît surtout la tendance actuelle à la baisse de la natalité. Comparé au taux de mortalité, le taux d'émigration varie entre le 1/5 en 1967 et la moitié de ce dernier en 1971. Sur la plan de la dynamique de population, ramenée à l'année, l'émigration contribue à réduire le taux d'accroissement d'autant en fournissant un pendant à la natalité. Mais en réalité, le taux d'émigration véritable, celui qui prend en compte

seulement les émigrants de longue durée non célibataires ayant laissé leurs épouses en Tunisie, sera sans doute inférieur à ces taux formellement calculés.

T. 41 : Taux d'émigration annuelle 1962-1972

Année	Solde migratoire	Taux d'émigration
1962	— 8 949	2,0 ‰
1963	— 6 958	1,6
1964	— 10 236	2,3
1965	— 11 411	2,5
1966	— 12 637	2,7
1967	— 14 476	3,0
1968	— 17 740	3,6
1969	— 27 456	5,5
1970	— 21 906	4,3
1971	— 31 900	6,0
1972	— 24 552	5,2
1973	— 12 768 :	2,4 :

En raison donc de ces taux d'émigration, l'accroissement démographique de la population tunisienne aurait été réduit de 0,3 à 0,6 points, soit du huitième au cinquième. Ce qui ramène ce taux à près de 2 % par an depuis 1966 et à moins de 2 % par an dès 1969. Ce qui est important. Nous reparlerons de cet impact un peu plus loin lors des perspectives démographiques.

CHAPITRE III

LES STRUCTURES DE LA POPULATION

I — LA COMPOSITION PAR AGE ET PAR SEXE

I — Les caractéres de la pyramide par âge tunisienne

La composition par âge et par sexe, pièce maîtresse dans tout recensement, n'est disponible pour la Tunisie qu'à partir de 1946. Elle traduit l'état d'une population à une époque donnée, mais on peut aussi y lire l'histoire de la population durant les cinquante dernières années et dans une certaine mesure y déceler quelques indications de l'évolution à long terme.

La composition par âge et par sexe est par ailleurs sensible à un ensemble de facteurs démographiques et extra-démographiques parce qu'elle constitue un état ultime d'une évolution relative à une période donnée. Nous possédons au moins trois compositions par âges et par sexe issues des recensements de 1946, 1956 et 1966. Elles sont marquées par des inexactitudes et des anomalies par suite des omissions et des fausses déclarations.

La composition par âge et sexe conditionne dans une large mesure l'évolution future de la population par les influences qu'elle exerce sur les phénomènes démographiques majeurs, à savoir la natalité, la mortalité, et la migration. Inversement les changements qui interviennent dans ces dernieres se répercutent tôt ou tard sur la composition par âge et sexe et y laissent leurs empreintes longtemps après leurs passages.

Il importe souvent de s'intéresser à la composition par âge et sexe où les groupes d'âges sont exprimés non en valeur absolue, mais en proportion par rapport à l'ensemble. Les compositions par âge et sexe en 1946, 1956 et 1966 telles qu'elles sont données par les recensements et exprimées en proportion ne sont pas rigoureusement identiques. Elles subissent au cours du temps quelques déformations. Ces caractères organiques sont commandés par les variations de la natalité, de la mortalité et des migrations. Ce qu'on constate c'est l'élargissement de la base des pyramides par âge et sexe qui va en s'accentuant depuis 1946. La proportion des 0-4 ans augmente d'un recensement à l'autre ; de 14,2 % en 1946 elle atteint 19,2 % en 1966.

Mais on doit s'attendre à un renversement, si léger soit-il, de cette tendance à partir des annés 70. La base va sans doute subir en se retrécissant l'effet de la baisse récente et sensible de la natalité. (Chapitre II). Le prochain recensement de 1975 nous le montrera aisément.

Signalons les principaux caractères de ces compositions par âge et par sexe. Le recensement de 1946 était effectué 6 ou 5 années après que des événements graves avaient affectés la population de la Tunisie. Tout d'abord, de fortes épidémies de typhus et de fièvre thyphoide ont secoué la population pendant trois ou quatre années et ont dû provoquer par conséquent une surmortalité peu commune. Les effets de ces fléaux devaient s'ajouter à ceux des hostilités pendant 1941 - 43 qui avaient dû également provoquer une surmortalité d'un autre type par suite des privations, du rationnement et d'autres restrictions. Quelle était l'importance de ces incidences sur la mortalité ? On ne le sait pas exactement, mais on le devine aisément sur la composition par âge comme aurait pu le confirmer l'état civil de l'époque s'il en existait un sans beaucoup d'erreurs.

La mortalité infantile a dû probablement s'en ressentir également en augmentant de près de 50 %. Ces „accidents" sont visibles en particulier sur le premier groupe d'âge en 1946, dont l'effectif est particulièrement faible, comparé à son niveau en 1956 et 1966. Ce qui confirme cette perturbation qu'on retrouve systématiquement dans les groupes d'âges de 15-19 ans en 1956 et 25-29 ans en 1966.

Mais les incidences de ces événements dont il ne nous est pas possible de séparer les responsabilités respectives ne devaient pas s'arrêter au

Graphe: 9

PYRAMIDE D'AGE DE LA POPULATION

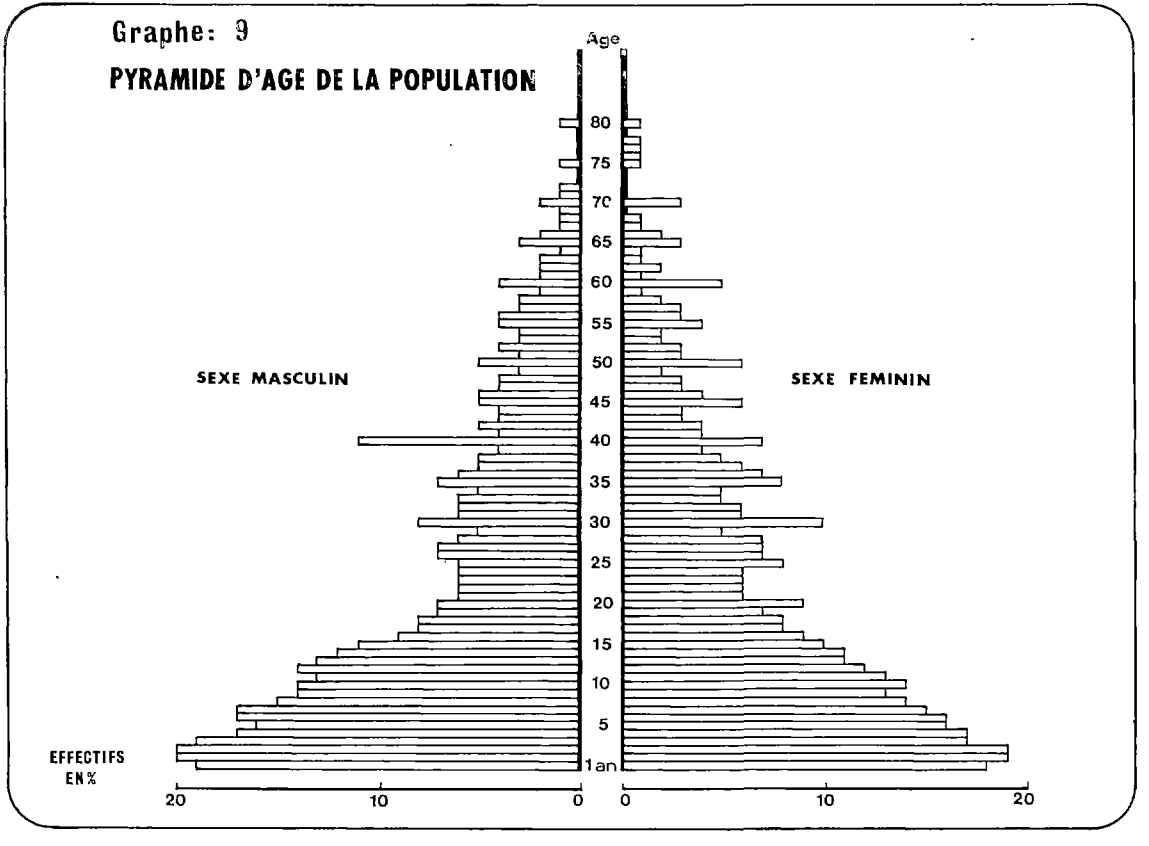

domaine de la mortalité. elles ont dû également s'étendre à la natalité qui a dû baisser sensiblement par suite de la baisse des mariages, des effets des restrictions alimentaires, etc ... Une fois la période troublée passée, après de 1946, le phénomène courant de rattrapage a dû intervenir pour gonfler sensiblement les mariages, donc la natalité et c'est ainsi que la pyramide par âge de 1956 enregistrait une base beaucoup plus élargie que celle de 1946. Cet élargissement ne s'arrêtera plus désormais. On le constatera sur la pyramide par âge de 1966. Telles sont les plus grandes perturbations lisibles sur les pyramides par âge et identifiées dans l'histoire récente de la Tunisie. Les autres changements, s'ils existent, sont moins visibles parce que probablement moins importants.

On résume la composition par âge en la ramenant à trois groupes d'âges principaux et fonctionnels, parce qu'ils correspondent à des répartitions utilisées dans le domaine de la scolarisation et de l'emploi. Cette composition par âge a dû évoluer depuis 1946 comme suit :

T. 42 Composition par grands groupes d'âges 1946-1966.

Groupes d'âges	1946	1956	1966
0 — 14	42,1	42,1	45,3
15 — 64	54,9	55,0	52,0
65 — et +	3,8	2,9	2,7
Tous âges	**100 0**	**100 0**	**100 0**

Le rajeunissement ne fait pas de doute depuis 1946. Il est traduit par l'augmentation de la proportion de 0-14 ans et correlativement par la diminution des âgés de plus de 65 ans. On exprime ce phénomène en disant que la population tunisienne est une population jeune. La raison de ce rajeunissement, nous le verrons plus loin, réside dans l'accroissement de la natalité ou du moins le maintien d'une natalité élevée.

2 — La composition par sexe

Elle est fondamentale non seulement pour les études de nature économique et sociale mais surtout pour l'analyse démographique en particulier de la fécondité et de la nuptialité.

Les effectifs masculins doivent être en principe numériquement équivalents aux effectifs féminins de même âge du fait de la loi du grand nombre. Mais beaucoup de facteurs interviennent pour perturber cette égalité théorique. Tout d'abord à la naissance le nombre de garçons dépasse naturellement celui des filles. Cette prédominance numérique s'estompe progressivement avec l'âge. Le rapport entre l'effectif masculin et l'effectif féminin est très proche de l'unité autour de 40 à 45 ans. Ce rapport est appelé le rapport de masculinité. Au-delà de 40 ans la mortalité réduit davantage les générations masculines. Il s'ensuit que le rapport de masculinité devient inférieur à l'unité au-delà de cet âge. Pratiquement, le rapport de masculinité n'est pas aussi régulier et s'écarte plus ou moins de ce profil théorique par suite des inexactitudes des déclarations, des erreurs systématiques et surtout de la loi de survie des générations. La réalité tunisienne ne fait pas exception à cette constatation.

Nous remarquons tout d'abord au niveau global de la population la prédominance systématique du nombre d'hommes sur celui des femmes. Cet écart présent à tous les recensements porte sur des dizaines sinon des centaines de milliers d'individus. Comment expliquer ce caractère permanent de la population tunisienne et a-t-on constaté de caractère similaire dans d'autres populations voisines ?

T. 43 : Rapport de masculinité global aux divers recensements de la population tunisienne.

	1946	1956	1966
Hommes	1 444 645	1 722 050	2 314 419
Femmes	1 388 333	1 598 410	2 218 932
Rapport de masculinité	104,0	108,0	104,3
Ecart	56 212	123 640	95 487

Si l'on considère le rapport de masculinité par âge, on constate constamment une déficience inverse aux groupes d'âges de 20-24 ans et de

25-29 ans : de 91 à 96 hommes pour 100 femmes de ces âges. Cette faiblesse numérique systématique serait incompréhensible si l'on ne l'expliquait en gros par des facteurs psychologiques se traduisant par des fausses déclarations concernant le sexe des personnes de ces groupes d'âges.

Par ailleurs, certains rapports de masculinité élevés en 1956 s'atténuent en 1966. C'est le cas des âges avancés supérieurs à 60 ans en 1956 pour lesquels les rapports de masculinité en 1966 semblent pêcher par défaut et d'une manière flagrante.

3 — Les groupes fonctionnels par âge et par sexe.

Nous avons évoqué ci-dessus l'intérêt qu'on peut porter à la composition par âge et sexe par suite des renseignements utiles que cette dernière peut fournir à l'économie et à la sociologie. Parmi ces renseignements les groupes fonctionnels par âge et sexe — les effectifs des groupes d'âges correspondant à des fonctions précises et exclusives dans la vie économique et sociale — sont essentiels pour la connaissance d'un nombre de fonctions économiques.

1°) — *La population d'âge préscolaire.*

Elle correspond aux effectifs d'âge inférieur à 5 ans révolus (6 ans). Elle forme la fraction la plus importante de la population numériquement

T. 44 : Effectifs de 1 à 5 ans en 1966.

	S.M.		S.F.		Ens.	
1 an	: 85 600	3,7 %	82 476	3,7 %	168 076	3,7 %
1 à 4 ans	: 342 153	14,7 %	329 580	14,8 %	671 733	14,8 %
5 ans	: 73 893	3,2 %	69 272	3,1 %	143 165	3,1 %
0 - 5 ans	: **501 646**	**21,6 %**	**481 328**	**21,6 %**	**982 974**	**21,6 %**

contenue dans 6 années d'âges. En 1966, elle comptait 982 974 personnes des deux sexes, soit 21,6 % de l'ensemble de la population. Dans cette tranche d'âges, l'effectif des garçons est, comme on doit s'y attendre normalement, supérieur à celui des filles.

2°) — *La population d'âges scolaire.*

C'est la population qui couvre en principe la tranche d'âges de 6 à 14 ans. Mais avec la prolongation de la scolarité on a tendance à l'étendre aux âges supérieurs allant jusqu'à 19 ans. Dans les deux cas elle est très importante car elle recouvre en gros soit les effectifs de l'enseignement primaire (6-14 ans), soit ceux de l'enseignement primaire et secondaire (6-19 ans).

T. 45 : Effectifs de 6 à 14 ans et de 6 à 19 ans.

	S.M.		S.F.		Ens.	
6-9 ans	: 283 040	12,3 %	262 708	11,3 %	545 748	12,0 %
10-14 ans	: 299 147	10,1 %	271 455	9,4	570 602	9,8
6-14 ans	: 582 187	22,4	534 163	20,7	1 116 348	21,8
15-19 ans	: 192 079	8,3	188 751	8,5	380 830	8,4
6-19 ans	: 774 266	30,7	722 914	29,2	1 497 178	30,2

Les effectifs de 6 à 14 ans s'élèvent à 1 116 348 en 1966 pour l'ensemble des deux sexes, soit 21,8 % de la population entière. La scolarisation totale au primaire signifie donc que grosso-modo plus d'une personne sur 5 devrait aller à l'école.

Si on étendait ces effectifs à la tranche de 6 à 19 ans, ils étaient de 1 497 178 garçons et filles, soit 30,2 % de la population. Ces effectifs sont nécessairement supérieurs à ceux qui sont scolarisés au primaire et au secondaire.

3°) — *Les femmes d'âge reproductif.*

Cet effectif est très important, car il permet de calculer la fécondité de la population féminine. En principe les femmes de cet âge couvrent la tranche très large de 15 à 54 ans. Comme les naissances provenant des femmes du dernier groupe d'âges quinquennal sont très peu nombreuses en raison de la très faible fécondité aux âges compris entre 50 et 54 ans, nous adoptons comme âges reproductifs les âges allant de 15 à 49 ans.

T. 46 : Effectifs des femmes d'âge reproductif de 15 à 49 ans

âges	effectifs	%
15 — 19	188 751	8,5 %
20 — 24	151 018	6,8 %
25 — 29	154 431	7,0 %
30 — 34	147 792	6,6 %
35 — 39	130 005	5,8 %
40 — 44	99 455	4,4 %
45 — 49	83 371	3,7 %
Total	**974 813**	**42 8 %**

En 1966, on avait donc dénombré 974 813 femmes âgées de 15 à 49 ans, soit 42,8 % de l'ensemble de la population féminine.

4°) — *La population en âge de travailler.*

Il est convenu d'appeler théoriquement une personne en âge de travailler toute personne âgée de 15 à 64 ans. C'est une notion beaucoup plus conventionnelle que réelle, car l'on admet qu'une personne âgée de 15 ans est adulte et peut être active au sens économique du terme, quoique l'entrée en âge actif se situe couramment à 18 ans, correspondant en gros à l'âge auquel la plupart des garçons et filles quittent l'enseignement secondaire, atteignent la majorité, exercent leurs droits et devoirs civiques, etc...

Dans les pays du Tiers Monde où les jeunes de moins de 18 ans travaillent en grand nombre en milieu rural et même dans le secteur artisanal et industriel, la limite de 15 ans correspond à un âge charnière réelle tant que la scolarisation primaire n'est pas généralisée. Il en est de même de la limite supérieure fixée conventionnellement à 64 ans. L'on sait également qu'en milieu rural les hommes travaillent bien au-delà de cet âge.

T. 47 : Effectif des personnes en âge de travailler.

	S.M.		S.F.		Ens.	
15-19	192 079	8,3 %	188 751	8,5 %	380 830	8,4 %
20-24	142 290	6,1	151 018	6,8	293 308	6,5
25-64	809 761	34,9	788 953	35,3	1 593 714	35,1
15-64	**1 144 130**	**49,3**	**1 128 722**	**50,6**	**2 267 852**	**50,0**

La population en âge de travailler ou d'âge actif comptait 2 267 852 personnes et formait 50 % de la population entière en 1966. Le nombre d'hommes était sensiblement inférieur à celui des femmes : 1 144 130 contre 1 128 722. Comme nous le verrons plus loin (chapitre V), elle ne correspond pas aux effectifs des personnes effectivement actives. Ces derniers sont nécessairement inférieurs en nombre.

5°) — *Les personnes âgées.*

C'est la population d'âge supérieur à 64 ans. Elle comptait 160 955 personnes en 1966, soit 3,5 % de la population entière. Au point de vue économique la position de cette population âgée de plus de 64 ans est semblable à celle des personnes âgées de moins de 14 ans en ce sens qu'elle constitue une charge pour la population active.

T. 48 : Effectif des personnes de 65 ans et plus.

	S.M.		S.F.		Ens.	
65-69	36 173	1,5 %	29 416	1,3 %	65 389	1,4 %
70-74	21 069	0,9	19 795	0,9	40 864	0,9
75-79	13 771	0,6	10 983	0,5	24 754	0,5
80 +	15 423	0,7	14 525	0,6	29 948	0,7
Total	**86 436**	**3,7**	**74 719**	**3,3**	**160 955**	**3,5**

quoique moins lourde que celle de la première. Son rôle n'est pas négligeable dans les pays industrialisés du fait de sa plus forte proportion (allant jusqu'à 13 %) comparativement à ce qu'elle représente dans les pays jeunes.

II — STRUCTURE DE LA POPULATION SELON L'ETAT MATRIMONIAL

La structure matrimoniale est d'un grand intérêt pour la connaissance démographique et sociologique de la population. Les recensements fournissent depuis 1946 une structure matrimoniale de la population tunisienne. La structure de 1966, plus détaillée que les précédentes, fournit des informations relatives à tous les gouvernorats. Ces structures permettent de suivre l'évolution sensible du statut matrimonial de la population. Tout en soulignant la qualité inégale des trois structures de 1956 et 1966, nous sommes tentés de confronter les résultats de ces structures sur le plan national

I — L'évolution de la situation depuis 1956

Une analyse brève de la situation en 1966 nous permet de constater que 60 % de la population sont des célibataires, 35 % sont des mariés et 5 % de veufs et divorcés des deux sexes. La première proportion n'a pas beaucoup de signification car elle englobe les jeunes personnes de 0 à 15 ans qui forment 45 % de la population entière. Par contre les deux autres ont plus de signification. Le statut matrimonial dépend du sexe et de l'âge

et subit dans le temps l'influence de l'évolution sociale et surtout de celle de la législation dans ce domaine.

Le tableau général de la situation matrimoniale globale en 1966 se présente comme suit :

T. 49 : Structure matrimoniale de la population 1966.

état matrimonial	Hommes	Femmes	Ensembles	
Célibataires	1 499 850	1 238 677	2 738 527	60,4 %
Mariés	777 579	814 090	1 591 669	35,1 %
Veufs	28 304	147 049	175 353	3,8 %
Divorcés	7 765	18 385	26 150	0,7 %
n. D.	921	731	1 652	—
Toutes catégories	**2 314 419**	**2 218 932**	**4 533 351**	**100 %**

Il y a moins de célibataires,donc plus de mariées,de veuves et divorcées de sexe féminin. L'écart est considérable pour ces deux dernières catégories où il y a 5 femmes veuves et divorcées pour un homme de ces états. L'écart numérique entre les deux sexes qu'on constate pour les célibataires (261 173) est la conséquence normale de l'âge au mariage un peu plus élevé pour les hommes que pour les femmes. En effet, la législation a fixé l'âge minimum au mariage à 18 ans pour les hommes et à 17 ans pour les femmes en 1956 et à 20 et 18 ans respectivement en 1964.

L'écart numérique entre les mariés hommes et femmes (36 511) provient probablement des restes d'une légère polygamie naguère pratiquée et supprimée avec l'adoption du code du statut personnel en 1956 et des fausses déclarations.

Il existe également une structure matrimoniale pour chaque sexe. A cet égard la comparaison avec les données de 1956 en dépit de leurs inexactitudes possibles permettrait de mesurer l'évolution sociale accélérée et facilitée par le caractère moderniste de la législation sur la mariage depuis 1956.

T. 50 : Evolution récente de la situation matrimoniale des Tunisiens entre 1956 et 1966.

Etat matrimonial	1966			1956		
	H	F	E	H	F	E
Célibataires	64,8	55,8	60,4	62,8	51,8	57,3
Mariée	33,5	36,7	35,1	35,3	40,0	37,5
Veufs	1,2	6,7	3,8	1,6	8,5	4,8
Divorcés	0,5	0,8	0,7	0,3	0,7	0,7
Toutes catégories	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

La tendance observable de l'accroissement de la fréquence du célibat s'accentue pour les deux sexes depuis 1956. L'écart est sensible pour les femmes célibataires dont la fréquence, par rapport au nombre total des femmes, passe de 51,8 % à 55,8 %. Cette augmentation du nombre relatif de célibataires se fait naturellement aux dépens des autres catégories.

En effet, la proportion des femmes mariées qui était de 40 % en 1956 n'est plus que de 36,7 % en 1966, celle des veuves passe de 8,5 % à 6,7 % au cours de la même période. Cette dernière est liée au recul de la mortalité des adultes.

2 — Les catégories matrimoniales selon l'âge et le sexe

1°) — *Recul de la proportion de jeunes femmes mariées en 1966.*

Cette analyse globale dissimule plus d'un comportement caractéristique de la population tunisienne à l'égard du statut matrimonial et de la nuptialité en particulier. Pour mettre en lumière ces comportements, un examen selon l'âge et le sexe est nécessaire.

T. 51 : Le célibat selon l'âge et le sexe en 1966.

Ages	Hommes	Femmes
15 — 19	190 729	152 949
20 — 24	116 993	40 755
25 — 29	58 304	13 429
30 — 34	22 916	5 718
35 — 39	10 575	3 086
40 — 44	5 317	1 801
45 — 49	3 469	1 261
50 — 54	2 567	1 124
55 — 59	1 843	904
60 — 64	1 294	711

Le célibat chez les hommes se réduit dès l'âge de 20-24 ans à raison de moitié en passant d'un groupe d'âges à l'autre. Il recule plus rapidement chez les femmes dès 15-19 ans. Pour les deux sexes et en particulier pour le sexe féminin le célibat est pratiquement inexistant au-delà de 50-54 ans : 5 000 hommes célibataires sur 1 500 000 (3 ‰) et 3 000 femmes sur 1 238 000 femmes (2,5 ‰). Mais l'examen de la fréquence des mariés par âge et par sexe doit être plus significative. La population féminine mariée est constituée de 33% de femmes âgées de moins de 29 ans et de 42% âgées de 30 à 44 ans. Pour les hommes ces fréquences étaient en 1956 respectivement de 21,6 % et 40,0 %.

Pratiquement les 3/4 des femmes mariées sont âgées de moins de 44 ans, alors que pour les hommes cette fréquence se réduit à 56 %. C'est ce qui traduit la précocité des mariages chez les femmes en particulier. La différence de comportement est nette par rapport à 1956 où les fréquences ont été de 45,5 % pour les femmes âgées de moins de 29 ans et de 37 % pour celle âgées de 30 à 44 ans.

T. 52 : Les mariés selon l'âge et le sexe en 1966.

Ages	Hommes		Femmes	
15 — 19	1 243		34 895	
20 — 24	24 638	13,8 %	107 300	33,0 %
25 — 29	81 571		136 718	
30 — 34	115 816		136 482	
35 — 39	117 787		119 408	
40 — 44	94 051	42,2 %	87 435	42,0 %
45 — 49	86 146		68 215	
50 — 54	76 806		50 700	
55 — 59	65 378		35 605	
60 — 64	43 602		19 168	
65 — 69	31 511	44,0 %	9 922	25,0 %
70 — 74	17 318		4 441	
75 +	21 712		3 801	
	777 579		**814 090**	

Ainsi la fréquence des femmes mariées âgées de moins de 29 ans s'est réduite de 82,5 % à 75 % entre 1956 et 1966. Pour les hommes cette même fréquence s'est réduite de 61,6 % à 56 %. Le recul de l'intensité des mariages selon l'âge constaté chez les hommes près de 10 %, a été presque identique à celui réalisé par les femmes.

2°) — *La proportion des veuves et divorcées croît rapidement à partir de 35 ans.*

Une analyse horizontale, c'est-à-dire pour chaque groupe d'âges, selon le statut matrimonial n'est pas moins significative du comportement

à l'égard du célibat et du mariage. Prenons 100 personnes de chaque groupe d'âges et de chaque sexe et examinons leur répartition selon les catégories matrimoniales. Nous nous intéressons en particulier aux personnes mariées ou qui l'ont été au moins une fois dans leur vie.

T. 53 : L'état matrimonial selon l'âge et le sexe en 1966.

Groupe d'âges	Hommes			Femmes			
	Célib.	Mariés	Autres	Célib.	Mariés	Veuves	Div.
15 — 19	99,3	0,7	—	81,0	18,5	0,2	0,3
20 — 24	82,2	17,3	0,5	27,0	71,1	0,9	1,0
25 — 29	41,2	57,6	1,2	8,7	88,5	1,6	1,2
30 — 34	16,2	82,1	1,7	3,8	92,4	2,5	1,3
35 — 39	8,0	90,1	1,9	2,4	92,0	4,5	1,5
40 — 44	5,2	92,6	2,2	1,8	87,9	8,7	1,5
45 — 49	3,7	93,4	2,9	1,5	81,8	14,7	1,9
50 — 54	3,1	93,1	3,8	1,5	70,5	25,3	2,6
55 — 59	2,6	92,3	5,1	1,5	60,9	34,6	2,9
60 — 64	2,6	89,5	7,9	1,6	44,2	50,5	3,7
65 — 69	2,3	87,2	10,5	1,8	33,7	60,6	3,7
70 +	2,5	65,0	32,5	1,6	14,0	80.0	4,4

Ces répartitions par âge montrent qu'un peu plus de la moitié des hommes de 25-29 ans sont mariés et que pratiquement 90 % le sont constamment au-delà de 35 ans. Cependant à partir de 50-54 ans, le recul de l'état de marié est constaté en faveur des veufs qui forment 5 % et plus à partir de 55 ans, le célibat restant constant pour les hommes de plus de 50 ans. Cela signifie que les hommes qui ne se marient pas avant 55 ans ne se marient plus au-delà de cet âge. Cette proportion est très faible comparée à celle qu'on constate dans les pays occidentaux. Elle s'expliquerait par la fréquence des remariages des hommes même aux âges avancés. Les conclusions de ce point de vue sont encore plus significatives relativement

au sexe féminin. Les femmes célibataires forment constamment moins de 2 % à partir de 40 ans. Comparé à celui dans les pays européens où il s'établit parfois à plus de 10 et 15 %, le célibat à vie pour les femmes au-delà d'un certain âge, mal vu sinon banni par la société dans un pays de civilisation arabo-musulmane comme la Tunisie est pratiquement inexistant pour les femmes au-delà de 40 ans. Dans ce domaine, l'éthique musulmane semble encore plus rigoureuse pour les femmes que pour les hommes.

Quant au statut de femme mariée, la répartition diffère de celle des hommes de même statut. 71 % des femmes de 20-24 ans sont mariées et 90 % le sont de 25 à 44 ans. Au-delà de cet âge, deux autres catégories matrimoniales, les veuves et les divorcées entrent en jeu et atteignent des proportions importantes en se substituant au célibataires dont l'étfectif devient négligeable.

La surmortalité masculine de plus en plus forte à partir de 50 ans traduit précisément le veuvage de plus en plus fréquent chez les femmes qui atteint 60 % à 65 ans et 80 % aux âges supérieurs. Il en est de même de la divortialité plus fréquente chez les femmes que chez les hommes qui semblent se remarier plus facilement que les premières et ce à tous les âges. Pratiquement à 45-50 ans, la proportion des femmes non mariées est de 18,0 %. Elle évolue très vite pour atteindre 55 % à 60 ans mais cette évolution est attribuable dans 90 % au veuvage. Cela signifie que grosso-modo 30 % des femmes de 50 ans ne sont pas mariées, cette proportion atteint près de 40 % à l'âge de 55 ans et plus de 50 % à 60 ans.

3 — Variations régionales des structures matrimoniales.

Y a-t-il une différence entre les structures matrimoniales des populations des régions ou des gouvernorats ? S'il en existait, comment pourrait-on l'expliquer.

Il sera fastidieux de procéder à l'examen séparé de chaque structure matrimoniale détaillée de tous les gouvernorats. Nous nous contenterons d'un examen comparatif global de ces structures.

T. 54 : Structures matrimoniales des populations des gouvernorats (répartition proportionnelle).

	Célibataires		Mariés		Veufs & Divorcés	
	S.M.	S.F.	S.M.	S.F.	S.M.	S.F.
Tunis	66,5	56,9	31,9	34,8	1,5	8,2
Bizerte	65,0	57,0	33,3	36,3	1,7	6,7
Béjà	64,9	57,5	33,4	36,1	1,7	6,4
Jendouba	66,3	58,4	32,2	35,2	1,5	6,4
Le Kef	64,5	56,8	33,9	36,8	1,6	6,4
Kasserine	63,8	55,4	34,4	58,2	1,8	6,4
Gafsa	64,5	55,6	33,8	36,8	1,7	7,6
Medenine	61,3	50,0	36,6	42,0	2,0	8,0
Gabès	64,1	51,8	34,4	39,5	1,5	8,7
Sfax	64,5	56,1	34,3	36,7	1,2	7,2
Kairouan	62,6	54,0	35,4	38,1	2,0	7,9
Sousse	65,3	55,4	33,3	36,1	1,3	8,4
Nabeul	64,6	56,5	34,1	36,4	1,2	7,1
Total	**64 8**	**55 8**	**33 6**	**36 7**	**1 6**	**7 5**

Procédons à une analyse par sexe et par état matrimonial. Dans la mesure où les données statistiques ne comportent pas de grosses erreurs, on constate que Tunis, Sousse et Jendouba possèdent le plus de célibataires masculins en proportion (66,5, 66,3 et 65,3 %), que Medenine, Kairouan et Kasserine possèdent par contre le moins de célibataires masculins (61,3, 62,6 et 63,8 %), alors que la moyenne nationale s'établit à 64,8 %.

Corrélativement les trois premiers possèdent également les proportions de mariés les moins élevées (31,9 32,2 et 33,3 %). Tandis qu'on constate à Medenine, Kairouan et Kasserine les proportions les plus élevées d'hommes mariés. L'explication paraît se déduire aisément de cette complémentarité : Tunis est une région d'immigration masculine.

Or, l'on sait par ailleurs que cette immigration est plus aisée pour les célibataires que pour les mariés. Medenine est ensuite un gouvernorat d'émigration qui touche essentiellement les jeunes hommes en quête de travail soit à Tunis soit à l'étranger ... Ces constatations sont confirmées par les faibles proportions de femmes célibataires à Medenine et à Gabès (50 et 51,8 %) relativement à la moyenne nationale (55,8 %).

Pour les femmes mariées, ce sont presque les mêmes gouvernorats qui enregistrent les fréquences les plus élevées, Medenine, Kasserine, Gabès, Kairouan (42, 39,5 38,2 et 38,1 %).

Faut-il remarquer également que Tunis ,Medenine, Gabès, Kairouan et Sousse sont les gouvernorats où l'on dénombre le plus de femmes veuves et divorcées. La proportion de ces femmes, supérieures à 8 %, est supérieure à la moyenne nationale (7,5 %), alors que dans la région du nord et nord-ouest, cette proportion descend à 6,4 %. L'émigration seule pourrait-elle expliquer ces différences ?

Le milieu à dominante rurale joue-t-il un rôle dans ces comportements ?

Pour essayer de répondre à cette question, on est alors amené à examiner d'une façon générale si l'état matrimonial varie d'une manière significative avec le milieu urbain ou rural. Pour cela, nous nous contentons des résultats relatifs à la population totale selon le sexe et ensuite aux effectifs de certains groupes d'âges significatifs.

T. 55 : Statut matrimonial selon le milieu.

		Milieu urbain	Milieu rural
Célibataires	M.	66,5	63,7
	F.	56,4	55,4
Mariés	M.	32,0	34,7
	F.	34,7	38,0
Veufs et Div.	M.	1,5	1,6
	F.	8,9	6,6

A ce niveau, quelques écarts sensibles semblent différencier le comportement devant le célibat et la nuptialité des deux milieux : davantage de célibataires hommes (66,5 contre 63,7 %) et corrélativement moins de mariés (32,0 contre 34,7 %) en milieu rural. Pour les femmes l'écart n'est pas très sensible pour les célibataires (56,4 contre 55,4 %) mais l'écart entre les fréquences des mariées est considérable (34,7 contre 38 %) dans le sens inverse.

Par ailleurs, on enregistre plus de veuves et divorcées en milieu urbain qu'en milieu rural (8,9 contre 6,6 %). Ces caractéristiques peuvent résumer les écarts que nous venons de signaler en analysant la structure matrimoniale des populations des gouvernorats. Elles s'expliquent par un ensemble de facteurs économiques et sociaux mais sans doute aussi par l'emprise du comportement traditionnel en matière de morale familiale et du genre de vie encore figé pour la majorité de la population rurale.

III — MENAGES ET FAMILLES

1 — Les ménages selon la taille

Le recensement de 1966 est le premier qui ait eu à dénombrer les ménages en Tunisie. D'après la définition adoptée par le recensement (1), le ménage diffère de la famille au sens commun du mot en ce que les membres du ménage peuvent n'avoir aucune parenté entre eux. Alors que la famille recouvre nécessairement des liens de parenté en intégrant souvent les colatéraux (cousins, frères et sœurs, beaux-parents,..) Le ménage, lui, est défini par l'unité de logement. Mais en fait, les deux vocables recouvrent souvent un contenu commun : les deux époux et les enfants et souvent des beaux-parents de l'un ou de l'autre de ces époux.

Le recensement de 1966 a dénombré 873 949 ménages particuliers pour 4 436 615 personnes dont 96 738 étaient groupées en 1046 ménages collectifs ou institutions (population comptée à part). Un ménage peut se réduire à une seule personne. Comptés selon le chef de ménage, les

(1) Le recensement entend par ménage un groupe de personnes vivant sous un même toit. Le chef de ménage peut être de sexe masculin ou de sexe féminin.

873 949 chefs de ménages se répartissent en 750 438 mariés (86 %), 54 263 célibataires (6 %), 59 926 veufs (7 %) et 9 218 divorcés (1 %). Ces chefs de ménages sont à 89 % de sexe masculin, soit 782 883 contre 91 066 de sexe féminin.

T. 56 : Répartition des ménages selon le sexe et la situation matrimoniale.

Situation matrimoniale	Sexe masc.	Sexe fém.	Ensemble
Célibataire	51 780	2 483	54 263
Mariés	709 996	40 442	750 438
Veufs	16 740	43 186	59 926
Divorcés	4 306	4 912	9 218
n. D.	61	43	104
Total	**782 883**	**91 066**	**873 949**

Si la quasi-totalité des chefs de ménages célibataires et mariés sont de sexe masculin, les chefs de ménages divorcés sont presque à égalité et les veufs ne forment que 28 % parmi l'ensemble de cette catégorie.

Ce qui caractérise le mieux la population des ménages du point de vue démographique est leur répartition selon la taille. Ce qui peut se résumer par la taille moyenne des ménages ou le nombre moyen de personnes par ménages sans présumer du nombre d'enfants dans le ménage.

Si on résume les répartitions de ménages par sexe, la taille est de 5,08 en 1966. Les migrations impriment des caractères particuliers aux ménages et à leur taille. Les résultats du recensement montrent que c'est dans les gouvernorats qui accueillent le plus d'immigrants qu'on observe le plus de ménages d'une personne et c'est à Medenine qu'on observe les ménages numeriquement les moins importants.

T. 57 : Répartition des ménages tunisiens selon la taille.

Taille	Nombre de ménages	%
Toutes tailles	873 949	100,0
1	50 106	5,7
2	101 181	11,6
3	117 508	13,4
4	124 872	14,3
5	124 266	14,2
6	113 362	13,0
7	91 868	10,5
8	65 584	7,5
9	40 878	4,7
10	21 582	2,5
11	12 739	1,4
12	4 257	0,5
13 — 15	4 450	0,5
16 +	1 496	0,2

2 — Répartition des ménages selon la charge du chef du ménage

La notion d'activité économique et la profession attachées à chaque individu sont peut-être plus significatives lorsqu'elles sont analysées par rapport au chef de ménage, du fait de la responsabilité de charge de ce dernier. L'inactivité d'un chef de ménage est sans doute plus alarmante du point de vue social et humain que celle d'une personne sans charge familiale. La comparaison entre les chefs de ménage actifs et la population active selon le sexe permettrait peut-être d'estimer à un moment donné les ménages où il y a d'autres actifs que le chef et ceux où la charge repose uniquement sur le chef. Cela est important du point de vue économique. Il apporterait en même temps une précision au taux de charge de la population mesuré courramment par le rapport entre actifs et inactifs, mais caractériserait également l'emploi et sa structure et permettrait de saisir l'évolution moderniste de cette dernière.

On compte 3 821 102 personnes en 1966 dans des ménages dont le chef est actif sur 4 446 876, soit 86 %. Les 625 774 qui restent, formant 14 %, dépendent alors d'un chef inactif. Doit-on préciser que la proportion des premiers est plus élevée en milieu rural (87 %) qu'en milieu urbain (84 %). Cela peut être attribuable soit à la dimension du ménage un peu plus forte en milieu rural, soit au fait de la prolongation de l'âge de l'activité dans les campagnes. Il n'est pas sans intérêt de tirer de ces données élémentaires la charge moyenne d'un chef de ménage.

Nombre de ménages dont le chef est actif	:	724 130
Population dépendant de ces ménages	:	3 821 102
Charge économique par ménage	:	5,3

La charge moyenne par ménage dont le chef est inactif est seulement de 4,0. Cela s'explique par le fait que les chefs de ménage inactifs appartiennent à des groupes particuliers de la population (retraités, vieilles personnes, étudiants, veuves, ...) ne contribuant point à la formation des familles. La situation est différente pour les actifs „sans travail" ou en chômage. Pour ces derniers, la charge par chef de ménage ne diffère pas beaucoup de celle pour un actif occupé : 4,90. La population couverte par cette catégorie est loin d'être négligeable : 416 294 personnes pour 84 963 ménages dont 70 % appartiennent au milieu rural.

T. 58 : *Répartition des ménages selon le milieu rural ou urbain et la charge du chef de ménage.*

	Milieu urbain		Charge	Milieu rural		Charge
	ménages	population		ménages	population	
Actifs						
(Occupés	254 133	1 351 069	5,3	585 034	2 054 700	5,3
(Sans travail et (sans travail pour (la fois première	24 510	121 686	5,0	60 453	292 608	4,8
	278 643	1 472 755	5,2	445 487	2 350 308	5,2
Inactifs	63 069	259 101	4,1	81 519	694 444	4,0
	343 671	**1 742 171**	**5,0**	**530 278**	**2 694 444**	**5,0**

Il ne semble pas daprès ces données que le taux de charge du chef de ménage en milieu rural soit supérieur à celui du chef en milieu urbain, même compte tenu des actifs et des inactifs. Le taux de charge de 5,0 semble être valable pour les deux milieux.

3 — Les menages selon la profession du chef de menage

L'analyse de la population des ménages particuliers selon le groupe de profession révèle aussi des résultats intéressants. Nous distingons pour simplifier cette brève analyse 4 groupes de profession :

1 — Agriculteurs et ouvriers agricoles,

2 — Artisans et ouvriers,

3 — Commerce et services,

4 — Professions libérales et cadres supérieurs.

Notons tout d'abord les poids relatifs de la population des ménages de chacun de ces groupes.

Compte non tenu des ménages „non classés" et des inactifs, la profession d' „agriculteurs et ouvriers agricoles" occupe 44,2 %. Celle des „artisans et ouvriers" 31 %. Le „commerce et service" 17,5 % et les „professions libérales et cadres supérieurs" seulement 3,9 %. A s'en tenir aux résultats du recensement de 1966, la population dépendant d'un chef de ménage occupé dans l'agriculture est inférieure à 50 %.

En dépit de la croyance encore tenace dans certains esprits la Tunisie a donc cessé d'appartenir aux pays à prédominance agricole, du moins du point de vue de l'exercice de la profession. Nous y reviendrons lorsque nous parlerons de la population active et de l'emploi (Chapitre V).

Quant à la charge par ménage et par groupe de profession, elle ne semble pas différer beaucoup d'un groupe à l'autre. Les ménages occupés dans l'agriculture d'une part et dans le commerce et services ont toutefois une charge sensiblement supérieure aux autres.

Si nous classons maintenant les ménages selon la branche d'activité en ne retenant que les principales et en regroupant les autres, nous avons les résultats suivants :

T. 59 Charge du chef de ménage selon le groupe de pofession

Groupes de profession	Population	Chefs de ménages	Charge par chef de ménage
1	1.689.249	313.813	5,4
2	1.184.175	229.220	5,2
3	669.853	123.772	5,4
4	159.853	33.356	4,9
non classés	119.846	23.969	5,0
	3.823.063	724.130	5,3
inactifs	613.552	149.819	4,1
Total	**4.436.615**	**873.949**	**5,1**

La répartition du tableau suivant est légèrement différente du précédent. Les groupes de professions peuvent ne pas coincider précisément avec ceux des branches d'activité du fait des imprécisions des déclarations, de la double appartenance des chefs de ménages (un chef de ménage peut être à la fois agriculteur et commerçant, ouvrier peut être dans l'industrie et dans l'agriculture selon la saison, ...).

T. 60 : Répartition des ménages selon la branche d'activité du chef de ménage

Branches d'activités	Nombre de ménages	%	Population des ménages
1. Agriculture	335.996	48,0 %	1.797.746
2. Industrie	85.447	11,5 %	450.469
3. Bâtiment et T.P.	41.276	5,0 %	211.521
4. Commerce	55.758	7,5 %	299.543
5. Services	160.209	22,0 %	830.785
n. D.	44.983	6,0 %	227.672
	723.669	100,0 %	3.823.063
inactifs	150.280	—	613.552
Total	**873.949**	—	**4.436.615**

Si nous comptons en gros les ,, non définis " dans le commerce et services comme on a toute raisons de le faire d'après les déclarations, 35,5 % des ménages vivent de cette grande branche d'activité, soit un peu plus du tiers des chefs de ménage actifs des deux sexes. Les chefs de ménages occupés dans l'industrie proprement dite sont encore très peu nombreux : 11,5 %. Ce classement par chef de ménage est bien entendu différent de celui des individus selon l'activité du fait de l'existence des ménages qui comptent plus d'un actif.

4 — Liens de famille et degré de parenté au sein du ménage

Nous avons fait une remarque préliminaire sur le sens et l'importance que donne le recensement au concept de ménage. Du fait des commodités d'ordre statistique et économique, les données statistiques relatives au ménage sont relativement nombreuses alors qu'on dispose de très peu de statistiques concernant la „famille" en tant que groupe de personnes vivant ensemble et ayant entre eux des degrés divers de parenté.

Cependant, dans la mesure où l'on ramène la responsabilité de la famille au chef de ménage, la répartition de la population suivant le sexe, l'état matrimonial, le lien de parenté avec le chef de ménage, peut fournir nombre de caractéristiques démographiques sur la famille.

Au total, on dénombre 876 361 chefs de ménage des deux sexes. Si nous laissons de côté les célibataires, il en reste 821 926. Si nous nous intéressons d'abord aux chefs de ménages masculins et mariés, nous évaluons ces caractéristiques comme suit :

T. 61 : Liens de parenté avec le chef de ménage selon le sexe.

état matrimonial et lien de parenté	Hommes	Fammes	Ensemble
Chefs de ménage	784 906	91 455	876 361
Epouses	2 294	703 291	705 585
Fils	1 265 239	1 163 988	2 163 227
Petits-fils	34 751	33 264	68 015
Parents associés	15 334	101 283	116 617
Autres parents	100 164	96 819	196 983
Domestiques salariés	7 338	6 373	13 711
Amis	21 775	9 756	31 531
Autres	942	456	1 398
population totale	**2 232 743**	**2 206 685**	**4 439 428**

Dans ce tableau complexe dont les éléments chevauchent les uns sur les autres nous déduisons plus de caractères sociologiques que démographiques de la famille tunisienne. Le ménage tunisien en 1966 reste malgré la pression du genre de vie moderne dont il est l'objet, lourdement „chargé" de parents associés et de colatéraux. Les 876 361 ménages, hommes et femmes, mariés ou non, vivent avec 345 131 personnes ayant des liens de parenté avec eux. Ce qui signifie que dans moins d'un ménage sur trois, parents, proches parents, etc... vivent avec le chef de ménage.

Par ailleurs, la répartition des chefs de ménage selon le statut matrimonial révèle que les célibataires ayant charge de famille sont au nombre de 54.435 dont 2.490 de sexe féminin.

Parmi les chefs de ménage, le nombre de veufs et divorcés sont de 69.437 dont 70 % sont des femmes. Ce sont d'ailleurs ces chefs de ménages femmes qui cohabitent le plus souvent avec des parents et des proches parents. Cette situation sociale se rencontre dans une très large mesure pour les célibataires et les veufs et divorcés des deux sexes.

T. 62 : Répartition des chefs de ménage selon le statut marimonial

	Hommes	Femmes	Ensemble
Chefs de ménage célibataires	51.945	2.490	54.435
Parents et autres dépendants	100.823	68.384	169.207
Veufs et divorcés	21.141	48.296	69.437
Parents et autres dépendants	11.424	105.705	117.129
Mariés	711.759	40.626	752.385
Parents et autres dépendants	24.940	33.156	.096

Le rapport entre le nombre de chefs de ménage et celui des personnes à charge de cette catégorie (parents et autres dépendants) diffère donc selon l'état matrimonial du premier. Ce rapport s'établit à 3,1 pour les chefs de ménage célibataires, à 1,7 pour les veufs et divorcés (tout en étant beaucoup plus élevé pour les veufs 1,8 contre 1,1) et à 0,07 pour les mariés.

IV — CARACTÉRISTIQUES CULTURELLES DE LA POPULATION

La scolarisation, l'alphabétisation et le classement de la population selon leur degré d'instruction sont des caractères repérables par le recensement.

1 — En 1966, la moitié de la population était analphabète

Ces caractéristiques de la population qualifiées de "culturelles" recensées en 1956 et en 1966 permettent de suivre l'évolution non seulement de l'alphabétisation dans le pays, mais également d'apprécier l'impact continu de la scolarisation sur cette alphabétisation.

Toutefois, il est pratiquement impossible de procéder à cette appréciation en raison de la non homogénéité des matériaux statistiques disponibles, les rubriques fournies par le recensement de 1956 ne sont pas comparables à celles repérées dix ans plus tard. Cet aspect est perçu sous l'angle de l'intensité de la scolarisation pour la population d'une tranche d'âges donnée. Lorsqu'on considère par exemple les jeunes de 6 à 14 ans pendant une période quelconque, les non scolarisés parmi eux donnent une idée de l'intensité future de l'analphabétisme dans la population et de son maintien, puisque ces effectifs seront condamnés à rester plus ou moins analphabètes, n'étant pas à l'école primaire au moment où ils sont saisis par le recensement. Certes tous ceux qui „ne sont pas scolarisés" parmi ces jeunes de 6 à 14 ans ne signifient pas qu'ils ne savent „ni lire ni écrire", mais on peut dire sans commettre une grande erreur que ces effectifs non scolarisés sont plus proches de l'analphabétisme que du contraire, même s'ils ont quitté l'école après une, deux ou trois années de scolarisation.

„L'aptitude à lire et à écrire" déclarée peut ne pas refléter la réalité, tant qu'elle est appréciée par le déclarant lui-même. Ce n'est certes pas un caractère précis. Il recouvre un éventail très large, très dispersé allant des plus instruits aux „ayant été scolarisés" pendant 2 ou 3 années.

La population d'alphabètes se compose par définition de deux sous-populations, celle des scolarisés au moment du recensement et celle des individus sachant lire et écrire autres que les scolarisés. La population

analphabète s'en déduit par différence avec la population totale. Ces répartitions n'ont par ailleurs de pleine signification que lorsqu'elles sont fournies pour chaque sexe, en raison de l'avance acquise dans ce domaine par le sexe masculin. La répartition de ces catégories par âge permettent de mesurer le changement et la vitesse de ce dernier dans l'alphabétisation des générations.

La population en cours de scolarisation qui recouvre l'ensemble des jeunes de tous les cycles d'enseignement et les types de formation varie en proportion selon le gouvernorat, de 26,4 % (Sousse), 25,0 % (Sfax), 23 % (Tunis) et (Gabès) à 18,5 % (Kasserine et Jendouba). L'écart paraît énorme entre les régions. Il s'expliquerait par la concentration des enseignements et des moyens de formation mais tout d'abord par l'intensité des taux de scolarisation au primaire. Le fait que Sousse et Sfax enregistrent un taux de population en cours de scolarisation plus élevé que Tunis pourrait s'expliquer par la formation professionnelle et la formation spécialisée plus intenses.

T. 63 : *Scolarisation et alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus en 1966 selon le gouvernorat (sexe masculin).*

	Population alphabète			Population analphabète
	en cours de scolarisation	sachant lire et écrire		
Tunis	23,0	39,0	62,0	38,0
Bizerte	19,4	23,0	42,4	57,6
Béjà	19,4	16,5	35,9	64,1
Jendouba	18,3	16,3	34,6	65,4
Le Kef	20,6	18,6	39,2	60,8
Kasserine	18,2	10,5	39,0	61,0
Gafsa	20,6	24,2	44,8	55,2
Medenine	21,2	24,7	45,9	54,1
Gabès	23,0	23,0	46,0	54,0
Sfax	25,0	30,6	55,6	44,4
Kairouan	21,0	16,0	37,0	63,0
Sousse	26,4	21,3	47,7	52,3
Nabeul	20,2	21,0	41,2	58,8
Tunisie	**21,8**	**25,0**	**46,7**	**53,3**

2 — Scolarisation par sexe et âge et alphabétisation

Comme les effectifs en cours de scolarisation constituent une part importante de la population alphabète, il n'est pas inutile de l'examiner pour pouvoir en apprécier les potentialités, puisque c'est cette sous-population aujourd'hui scolarisée qui deviendra la sous-population "sachant lire et écrire" de demain. Nous dégagerons en passant le degré de scolarisation du primaire, du secondaire et du supérieur et technique.
L'examen de cette structure par âge fournit également l'intensité de la scolarisation du secondaire et du supérieur.

T. 64 : Effectifs scolarisés par âge et sexe et taux de scolarisation-Tunisie entière 1966.

Groues d'âges	Garçons	Taux	Filles	Taux	Ensemble	Taux
6 — 9	187 599	66,3	118 374	45,0	305 973	56,0
10 — 14	240 145	80,3	120 387	44,4	360 532	63,2
15 — 19	84 183	43,8	30 065	15,8	114 247	30,0
20 — 24	7 863	5,4	2 420	1,6	10 283	3,5
25 — 29	1 232	0,8	295	0,2	1 527	0,5
30 — 34	430	0,3	105	—	535	0,1
Tous âges	**521 451**		**271 646**		**793 097**	

La chute du degré de la scolarisation avec l'âge est brutale après 15 ans et surtout pour les filles. Cela traduit la faiblesse numérique de l'enseignement secondaire en 1966 en particulier pour ces dernières : une fille pour 3 garçons est scolarisée à l'âge 15-19 ans. Le taux est encore plus faible à l'âge 20-24 ans pour les deux sexes : 5 garçons sur 100 poursuivent un enseignement supérieur ou une formation technique au-delà de 20 ans. Pour les filles, cette proportion se réduit à moins de 2 sur 100. Un certain

nombre d'élèves des terminales du secondaire et technique contribuent à ces proportions. Ce qui réduit davantage les proportions relatives du supérieur proprement dit.

Avec le temps toutes ces proportions ont évolué. En 1973, le progrès de la scolarisation primaire a permis d'atteindre probablement 75 à 80 % pour l'ensemble des deux groupes d'âges 6-9 ans et 10-14 ans. Pour le groupe 15-19, il est possible que la proportion des garçons n'ait pas fait beaucoup de progrès, par contre celle des filles en cours de scolarisation a surement atteint 25 % en raison de l'effort particulièrement orienté vers la scolarisation des filles. Pour les âgés de plus de 20 ans qui correspondent grosso-modo au supérieur et à la formation technique, le taux est extrêmement faible. Pour ces âges, 2 garçons sur 100 fréquentent cet enseignement ou cette formation. Le nombre de filles est infime. Le progrès possible pour ces âges ne devrait pas être remarquable depuis 1966. Le taux du supérieur proprement dit est sans conteste plus faible que 2 %.

T. 65 : *Taux de scolarisation par groupe d'âges et par gouvernorat* — 1966 (*Sexe masculin*).

	6-9	10-14	15-19	20-24	25-29	30-34
Tunis	77,2	89,6	53,3	11,2	2,7	0,7
Bizerte	67,4	73,8	34,4	2,9	0,4	0,2
Béjà	58,2	72,7	29,5	2,8	0,2	0,1
Jendouba	53,9	65,8	25,7	1,3	0,4	0,2
Le Kef	55,8	73,0	34,8	1,7	0,3	0,3
Kasserine	48,8	70,8	30,7	0,5	0,2	0,2
Gafsa	55,0	41,8	41,8	1,8	0,3	0,1
Medenine	65,3	83,2	44,7	1,4	0,2	0,1
Gabès	71,7	83,2	43,2	2,7	0,3	0,2
Sfax	77,0	88,2	54,5	4,5	0,4	0,2
Kairouan	60,0	78,4	46,7	1,8	0,3	0,2
Sousse	72,8	88,7	56,8	7,2	0,7	0,3
Nabeul	69,7	79,9	38,0	2,9	0,5	0,3
Tunisie	**66,3**	**80,3**	**43,8**	**5,5**	**0,9**	**0,3**

Les écarts entre les taux de scolarisation par âge et sexe sont considérables si on examine les effectifs en cours de scolarisation selon le gouvernorat. Les calculs conduits pour le sexe masculin laissent apparaître des disparités aux âges supérieurs à 15 ans. Ces écarts s'accentuent davantage pour les filles.

Pour les jeunes garçons de 6-9 ans, la non scolarisation totale fait apparaître des gouvernorats très avancés (Tunis, Sfax, Sousse) par rapport à d'autres. Pour les garçons de 10-14 ans, les écarts ne paraissent pas plus importants selon le gouvernorat. Il n' y a pas de forte dispersion autour du taux de scolarisation moyen de 80,3 pour la Tunisie entière.

Les écarts s'accentuent de nouveau pour les 15-19 ans pour lesquels Tunis ne se situe pas au premier rang. La formation technique spécialisée expliquerait cette avance.

Pour les jeunes de 20-24 ans, le taux de scolarisation de 11,2 % à Tunis reflète l'exclusivité de la capitale en matière d'enseignement supérieur. Les taux de scolarisation par âge des filles se situent à des niveaux bien inférieurs à tous les âges.

CHAPITRE IV

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DE LA POPULATION ET MIGRATIONS INTERNES

I — REPARTITION REGIONALE DE LA POPULATION

I — La densification du littoral s'accentue aux dépens de l'hinterland

La répartition régionale et urbaine d'une population fait un peu partie de l'histoire de cette dernière. Elle est en général stable dans le temps en l'absence d'événements majeurs de l'évolution politique et économique et en l'absence d'une action volontaire ou autoritaire tendant à modifier la distribution spaciale et le genre de vie de la population. L'élément géographique est ici plus déterministe qu'ailleurs. L'économique, le social et le culturel sont en général le fruit de ce déterminisme. Aussi la population tunisienne se trouvant exposée aux souffles torrides du Sahara, et sans grandes barrières montagneuses et protectrices comme en Algérie et davantage au Maroc, se tourne-t-elle vers le littoral où elle s'était installée dans des villages groupés autour de villes-ports à dégagement certain. Si elle s'était aussi installée bien à l'intérieur du pays traditionnellement autour de points d'eau, elle se trouvait dispersée sur des grandes superficies jusqu'aux confins du désert. Les paysages humains issus de ces deux attitudes historiques de fixation ont été figés pendant longtemps. Peu de modifications ont été apportées à la répartition territoriale fondamentale sous l'empire des événements politiques depuis l'ère contemporaine (conquête ottomane, influence de la dynastie husséinite, établissement du protectorat,independance,...). Cela ne signifie pas que l'équilibre tradi-

tionnel entre les régions ou mieux, entre villes et campagnes était inaltérable mais que les changements étaient très lents et souvent insensibles.

Aussi le problème des migrations intérieures est-il parmi les plus importants à étudier dans la phase actuelle de la croissance de la population et de la restructuration de la société tunisienne du point de vue socio-politique et économique. Les migrations internes répondent à des incitations profondes, échos ou appel du changement et du développement dont les racines sont presque toujours démographiques car sans la pression du nom- et de la qualité des hommes, il ne saurait y avoir de mobilité géographique ni sociale.

Seule la croissance démographique rapide et les mutations économiques brutales à caractère volontariste ou non sont susceptibles de modifier la structure régionale et territoriale. Les changements qualitatifs actuels de la structure du peuplement qui se produisent sous nos yeux s'inscrivent sans doute à cette rubrique parce que les éléments moteurs de ces changements n'avaient jamais existé auparavant avec une telle ampleur et une telle conscience. Dans ce processus de changement, les causes et les conséquences sont si enchaînées les unes aux autres qu'il devient très difficile de les identifier et les séparer. La densité initiale de peuplement par exemple n'est pas le résultat d'événements fortuits ou de choix subjectifs d'un groupe de population. Elle est souvent soit le point final d'une migration volontaire soit le résultat d'un refoulement, ...

Ce qui rend malaisée l'étude suivie de l'évolution de la répartition de la population tunisienne sur son territoire, c'est la rupture du cadre administratif de cette répartition de 1936 jusqu'à nos jours. En effet le cadre administratif traditionnel de la répartition régionale a été modifié par la réorganisation administrative régionale de la Tunisie indépendante. Certes, les grandes divisions géographiques ont-elles été maintenues comme caractérisant des milieux géographiquement différenciés, mais la nouvelle répartition de la population en gouvernorats, délégations et cheikhats de 1956 ne coincide pas toujours avec la traditionnelle organisation en caidats, contrôles civils, khalifats et cheikhats dont une partie est d'origine très ancienne, quoique légèrement modifiée au début du 20e siècle.

La Tunisie comptait 14 divisions administratives, les gouvernorats, ramenées à 13 en 1960 puis réaménagés en 16 tout récemment, en 1974. Ces gouvernorats couvrent 97 délégations et 758 cheikhats. Elle compte

134 communes au recensement de 1966 dont une seule supérieure à 100.000 habitants, Tunis (468.997). Les villes chefs-lieux régionaux sont démographiquement moins importantes. Mais cette photographie longtemps stationnaire subit des changements fréquents sous l'action d'un phénomène récent, l'exode rural intense et d'une façon générale les migration internes qui impriment une dynamique dont la première des fonctions est de redistribuer continuellement la population sur le territoire de la République.

T. 66 : Répartition régionale de la population en 1966 (résultats du recensement) et en 1971.

	1966	1971	
Tunis	911.796	1.110.000	+ 21,7 %
Bizerte	286.724	311.000	
Béjà	278.235	299.000	
Nabeul	291.655	333.000	
Nord et nord-est	856.614	943.000	+ 10,7 %
Jendouba	254.836	289,000	
Le Kef	311.095	323.000	
Nord-ouest	565.931	612.000	+ 8,0 %
Kairouan	278.324	315.000	
Kasserine	211.735	219.000	
Gafsa	321.160	337.000	
Centre	811.219	871.000	+ 7,6 %
Sousse	515.779	605.000	
Sfax	425.109	484.000	
Sahel	940.888	1.089.000	+ 15,7 %
Gabès	203.580	215.000	
Medenine	242.319	239.000	
Sud	**445.899**	**454.000**	+ 1,8 %
Tunisie	**4.533.347**	**5.081.000**	+ 12,0 %

Durant les cinq dernières années qui nous séparent du recensement de 1966, on a pu estimer les accroissements relatifs des régions. Tout laisse croire que la tendance observée entre 1956 et 1966 s'accentue en renforçant les deux régions (1) qui manifestaient déjà une forte propension à la polarisation et à l'accroissement. Tunis et le Sahel auraient augmenté respectivement de 21,7 % et 15,7 %, tandis que le nord et nord-est n'a augmenté que de 10,70 %, le nord-ouest de 8,0 % et le Sud de 1,8 %. Ces accroissements relatifs doivent entrainer naturellement des accroissements de la densité démographique, notamment dans la région de Tunis et à Tunis même une immigration sans précédent. Comme nous le verrons en détail au sujet du sens du flux migratoire, cette densification de Tunis se fait à un rythme accéléré de l'ordre de 4 % par an. Nous y reviendrons plus loin lorsque nous examinerons la croissance demographique de la région de Tunis.

2 — La mobilité de la population

La mobilité des individus sur le territoire de la République est un phénomène complexe qui n'a pris de l'ampleur qu'à une date relativement récente. Nous avons fait remonter ce mouvement à l'époque de la dernière guerre mondiale,(2) non que le phénomène migratoire fût inconnu antérieurement, mais qu'il n'a commencé à déplacer autant d'individus qu'à cette date et au lendemain des années 45. Il n'est du reste pas actuellement achevé. Bien au contraire. L'importance du mouvement migratoire intérieur en Tunisie a été révélée quantitativement et qualitativement par les résultats des recensements de 1956 et de 1966.

La mobilité des individus se mesure par le rapport entre le nombre d'immigrants non originaires des lieux où le recensement les a recensés et la population entière durant une période donnée (taux d'immigration).

C'est ainsi qu'en 1966 sur les 4.533.351,640.448 personnes étaient de passage. On en déduit que 3.834.817 personnes ont résidé depuis toujours là où elles ont enregistré leur présence. Dans ces conditions la mobilité est

---

(1) compte non tenu des modifications des limites des gouvernorats survenues depuis 1966. Ces modifications sont d'ailleurs légères et n'affectent pas la distribution régionale.

(2) Voir Mahmoud SEKLANI-villes et compagnes en Tunisie. Evolutions et prévisions-population 1960-n° 3-INED/Paris 1960 pp. 485-512.

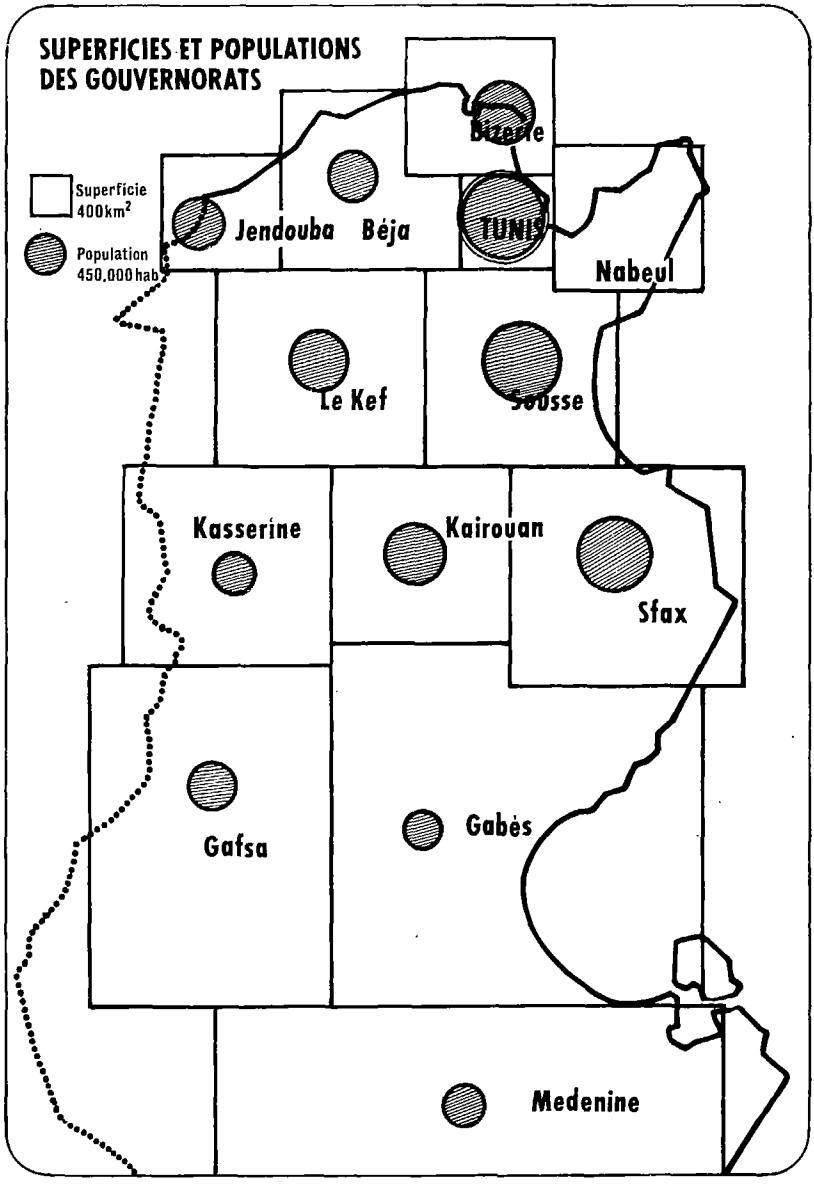
SUPERFICIES ET POPULATIONS
DES GOUVERNORATS
Superficie
400km²
Population
450.000hab
Bizerte
Jendouba
Béja
TUNIS
Nabeul
Le Kef
Sousse
Kasserine
Kairouan
Sfax
Gafsa
Gabès
Medenine

de 640.448/4.533.357 = 14 %. Il reste que ces migrants pouvaient soit se déplacer à l'intérieur du gouvernorat, mobilité intragouvernorat, 26,5 %, soit quitter leur gouvernorat d'origine, 66,5 %, soit encore venir de pays étrangers, 7 %.

Il apparaît que les régions denses sont celles qui attirent le plus d'immigrants. Cette constatation n'est toutefois pas valable en considérant la mobilité intragouvernorat. Des régions peu peuplées en particulier à Medenine et Gafsa se sont revélées comme des foyers d'immigration. Les villes doivent exercer indiscutablement une attraction propre à elles sur leur arrière pays comme sur des régions lointaines. Elles peuvent servir dans l'itinéraire des migrants vers Tunis de relais pendant une certaine période plus ou moins longue : Béjà pour la population du Haut-Tell, Sousse pour le Centre et Sfax pour le Sud et le Sud-Ouest ... La corrélation entre taux d'immigration, densité régionale et degré d'urbanisation du gouvernorat (3) apparaît clairement sur le tableau de la page suivante .

Si on suivait le mouvement migratoire depuis 1946, on peut lui trouver une certaine constance : la région de Tunis, élargie légèrement à l'Est et au nord-ouest, est constamment la région d'accueil la plus importante. Cela n'exclut pas des mouvements ,, spontanés '' de reflux vers d'autres régions à différentes périodes. C'est le cas du centre et du sahel dont l'importance a augmenté sensiblement de 1956 à 1960. Cette poussée est compensée en même temps par une autre de sens contraire, celle du sud et du haut-tell. Le principal bénéficiaire de ces mouvements dans des sens opposés est toujours le gouvernorat de Tunis qui a vu presque doubler sa population entre 1946 et 1966.

Ces mouvements ont un effet direct sur la densité régionale. Tunis qui a enregistré une densité de 220 en 1946 et de 285 en 1956 passe à une densité de 367 hab/km2 en 1966, alors que le centre doté d'une densité de 13,5 en 1946, passe à 17, 6 en 1956 et à 31 hab/km2 en 1966. Le sahel passe de 41,5 en 1946 à 53,5 en 1956 puis à 67 hab/km2 en 1966.

Les migrations de la population du sahel et du sud méritent malgré tout une mention spéciale. Pour la première ,la mobilité géographique était provoquée par une mobilité sociale plus ressentie que partout ailleurs à travers les régions de la République. A son tour cette émigration aurait affaibli le propre potentiel démographique de la région dont l'importance relative était tombée de 15 % entre les deux guerres à 11 % en 1966. L'accroissement apparent le laisse voir car il était en 1966 nettement inférieur à celui constaté pour tout le pays. Il y a lieu de distinguer les régions périphériques de peuplement d'origine bedouine qui ont fourni un exode rural intense, du vieux Sahel sédentaire et villageois. La tendance de l'évolution de la population de l'arrière-pays du Sahel (Enfida, Souassi, El Jem) semble se renverser du fait d'un ralentissement relatif de l'emigration, mais probablement aussi de la chute importante de la mortalité dans les villages.

---

(3) Voir M. Picouet - les migrations intérieures en Tunisie - Revue tunisienne d'Economie et de statistique. n° 1 .janvier 1971. P. 113 Tunis.

T. 67 : Taux d'immigration en relation avec la densité et la concentration urbaine en 1966

Gouvernorats	Taux d'immigration	Densité du gouvernorat	Population urbaine en %
Tunis	36,2 %	379	85,8
Bizerte	12,3	80	45,6
Nabeul	12,0	77	42,0
Sousse	8,1	85	60,0
Sfax	10,1	48	23,0
Béjà	9,2	47	19,0
Jendouba	4,3	84	12,0
Le Kef	7,5	39	17,5
Kasserine	8,3	23	14,0
Kairouan	8,9	39	14,g
Gafsa	10,5	17	34,0
Gabès	8,9	7	29,0
Medenine	13,1	4	17,0
	14,0	**28**	**40,0**

3 — Le sens des flux migratoires

Les flux migratoires sont traditionnellement orientés du sud au nord du pays. Cette orientation est accentuée durant la dernière décennie pendant laquelle l'industrialisation a renforcé l'attraction de la région de Tunis sur le reste. Cette attraction se trouve parfois réduite par l'existence de Sfax sur le parcours en raison de l'équipement industriel et commercial récemment renforcé dans cette ville. Les attractions de certains autres centres s'exercent rarement sur la population des autres gouvernorats

(Gafsa). Cette constation fait ressortir des zones d'émigration dont la principale est Tunis .Les autres zones qui sont à l'origine de mouvements intenses sont le nord et nord-ouest, le sahel de Sousse et l'extrême-sud (4).

Dans l'étape actuelle du développement de la Tunisie, cinq centres régionaux en dehors de Tunis se distinguent par le rôle qu'ils jouent dans les mouvements migratoires :

1 — le complexe de Bizerte - Menzel Bourguiba (industrie pétrolière et sidérurgique, port, ...)

2 — la zone touristique de Nabeul - Hammamet

3 — la ville de Sfax (industries chimiques, port, industries de transformation).

4 — les centres miniers de phosphate de Gafsa.

5 — le centre industriel de Gabès où d'importantes industries chimiques sont récemment installées.

L'on voit aisément (T. 64) que le solde migratoire régional est partout négatif sauf pour Tunis. Par contre si on fait abstraction de l'émigration vers Tunis, plusieurs gouvernorats enregistrent en leur faveur des soldes migratoires positifs (Bizerte, Nabeul, Sfax, Béjà, Gafsa). Ce sont certainement ces gouvernorats qui retiennent plus ou moins provisoire ment des immigrants. La troisième catégorie de gouvernorats est celle pour lesquels le solde migratoire est constamment négatif (Sousse, Jendouba, Kef, Kairouan, Gabès, Medenine).

Loin de se ralentir ce mouvement qui date de la dernière décennie qui précédait le recensement de 1966 s'est depuis accentué. La persistance et le renforcement des mouvements engendrés par ce processus sont les

---

(4) Voir Mahmoud SEKLANI - la population sur son territoire, chapitre III - dans Economie et Population du sud tunisien - ouvrage sous presse.

T. 68 : Soldes migratoires régionaux d'après le recensement de 1968

Régions et gouvernorats d'origine	Solde migratoire total	Solde migratoire sans Tunis
Nord-est		
Tunis	+ 202.316	—
Bizerte	— 8.611	+ 8.409
Nabeul	— 2.986	+ 9.999
Sahel		
Sousse	— 35.097	— 8.928
Sfax	— 7.627	+ 2.744
Haut-Tell		
Béjà	— 34.495.	+ 1.480
Jendouba	— 19.329	— 2.948
Le Kef	— 32.605	— 1.538
Centre		
Kasserine	— 6.107	+ 374
Kairouan	— 9,291	— 1.895
Sud		
Gafsa	— 4.957	+ 912
Gabès	— 15.896	— 1.817
Medenine	— 25.315	— 6.792

premières conséquences de ces flux migratoires. Comme on doit s'y attendre, la région qui se développe aux dépens d'une autre ne peut qu'attirer davantage des émigrants et inversement la région qui se depeuple par l'émigration continue à pouvoir les autres régions de population jusqu'a ce que se produise un événement extérieur pour arrêter, ralentir ou inverser ce mouvement à sens unique. C'est ce qui arrive pour certaines régions à solde migratoire négatif depuis presque toujours.

II — LA POPULATION RURALE

Le concept de population urbaine se confond ici avec celui de population des communes. Il est difficile de procéder autrement car si la dimension minimum conventionnelle de la population des villes est un critère convenable pour l'étude comparative de plusieurs pays, il demeure sans signification lorsqu'on se propose d'analyser une situation dans un même pays ou de suivre son évolution à travers le temps. C'est pour cela que nous ne convenons pas arbitrairement d'appeler ville toute agglomération dépassant une certaine dimension démographique, mais nous désignons par urbaine toute population recensée dans une commune officiellement érigée par l'autorité de l'administration régionale.

I — Le peuplement rural

1°) *la population rurale diminue en proportion*

Ce type de peuplement s'accomode mal des statistiques. Dispersé sur tout le territoire, il se définirait plutôt par opposition au peuplement urbain dont les caractéres sont plus aisés à saisir bien que ce dernier soit historiquement et en partie issu de l'autre. On a l'habitude de confondre population rurale et population agricole. Il y a là superposition d'un caractère attaché au genre de vie à un autre attaché à une qualification socio-professionnelle, mais le premier recouvre, on en convient, largement le second.

En réalité, la population rurale est plus large que l'agricole, car quelque soit le degré de dispersion qui caractérise la population agricole vivant directement du travail quotidien de la terre, cette dernière en couvre une autre, complémentaire, vivant à son voisinage sur le même terroir. Elle assure un ensemble de services dont la fonction sociale et économique est indispensable à la survie de la population agricole. C'est d'ailleurs en augmentant ses services et son nombre et en assurant plus d'échanges entre la ville et la campagne que ces groupes de population finissent par décider du passage à l'état de communes des localités à dominante rurale.

L'homogéneité des conditions géographiques, en particulier les deux variétés du climat engendrant deux variétés de paysage, se reflète sur le

peuplement rural en en faisant également deux variétés : la population rurale, du nord et du littoral complètement sédentarisée depuis longtemps et celle du centre et du sud essentiellement semi-nomade à l'origine et dont la fixation récente au sol a presque fini de figer la structure tribale de la population de ces régions. Les phénomènes résultant de la mobilité des populations et de l'inégalité de leur répartition ne sont que la traduction démographique de cette non homogéneité.

Les mutations économiques récentes tendent à réduire la population agricole du point de vue professionnel ou du moins à en faciliter la mobilité géographique et professionnelle. Nous verrons ci-dessous les résultats de cette mobilité professionnelle. Dotée d'une fluidité relative, la population agricole réduit et gonfle ses effectifs selon les chutes de pluies, les années de bonne ou mauvaise récolte. La population rurale mais non agricole évolue en général dans le même sens. Ces mouvements de courtes périodes ne changent pas le sens de la tendance séculaire caractérisée par le recul de la population agricole en valeur relative et souvent en valeur absolue. La population rurale aurait été très probablement stationnaire avant le XXe siècle, car la croissance urbaine est un phénomène récent en Tunisie. Modeste jusqu'entre les deux guerres, l'accroissement de la population rurale n'est apparu qu'après 1940-45.

En remontant à 1936 et en groupant les gouvernorats en zones beaucoup plus convenables à l'étude comparative, on peut suivre plus facilement l'évolution des populations rurales. Nous convenons de partager la Tunisie en cinq zones naturelles conformes à un schéma suggéré non seulement par la physionomie du paysage mais par l'intensité des précipitations, la diversité du peuplement, le type de culture, etc .....

Ce sont la zone de Tunis (Tunis, Bizerte, Nabeul), le Nord (Béjà, Jendouba, le Kef), le Sahel (Sousse, Sfax), le Centre (Kairouan, Kasserine et Gafsa nord), et le Sud (Medenine, Gabès, et Gafsa Sud). Bien entendu, la délimitation de ces zones n'est pas rigoureuse, elle offre le mérite d'être opérationnelle mais on pourraît en imaginer d'autres.

Cette distribution correspond aussi à une certaine différentiation d'ordre psychologique et sociologique chez les groupes de population dont l'unité linguistique et culturelle n'est pas la moindre de leur caractères

communs. Les civilisations successives qui sont passées par la Tunisie on marqué de leurs empreintes si profondément ses peuples que ce lourd héritage se traduit par les divers comportements des groupes dont beaucoup sont aujourd'hui encore solidement attachés à leurs traditions tribales, à leurs modes de vie respectifs.

2°) *La population rurale atteint* 50 % *de la population totale en* 1971

La population rurale a relativement reculé dans toutes les zones, mais c'est dans la zone de Tunis où elle subit une réduction considérable en pas-

T. 69 : Population totale et population rurale

Zones		1936	1946	1956	1966
TUNIS					
(Tunis, Bizerte, I —	totale	517.482	873.449	999.678	1.443.430
Nabeul)	rurale	322.195	481.386	471.438	471.967
		62°/o	55°/o	47°/o	33°/o
NORD					
(Jendouba, le Kef, II —	totale	491.674	591.746	671.771	886.600
Béjà)	rurale	457.501	540.452	593.876	741.503
		93	91	88	83
LE SAHEL					
(sfax, Sousse) III —	totale	543.095	592.288	759.321	946.203
	rurale	392.282	420.702	536.710	537.660
		72	71	71	57
CENTRE					
(Kairouan, Kas- IV —	totale	413.156	437.989	554.784	769.326
serine, Gafsa	rurale	377.216	389.218	484.183	602.629
nord)		91	88	87	78
SUD					
(Medenine, Gabès, V —	totale	359.652	409.049	455.445	487.792
Gafsa sud)	rurale	301.781	341.255	368.734	359.973
		84	83	81	74
Tunisie	totale	2.325.059	2.904.520	3.440.999	4.533.351
	rurale	1.850.975	2.173.813	2.454.951	2.713.932
		79°/o	75°/o	71°/o	60°/o

sant de 60 % en 1936 à 30 % en 1966. Au Sahel elle se réduit de 72 % en 1966. Dans les trois autres, un léger recul de 10 % a été enregistré durant les trois dernières décennies. La population rurale s'y maintient au niveau de 70 % en 1966. L'évolution est plus nette à l'échelle des gouvernorats durant la période 1956-66.

T. 70 : Evolution de la répartition de la population rurale par gouvernorat entre 1956-1971

	1956		1966 (5)		1971 (6)	
Tunis	109.851	5,4	104.541	3,8	134.801	5,3
Bizerte	126.410	6,2	179.151	6,6	154.576	6,1
Béjà	189.011	9,4	159.744	9,6	228.752	10,0
Jendouba	171.007	8,5	224.879	8,3	237.132	9,4
Le Kef	210.093	10,4	156.880	9,5	246.288	9,7
Kasserine	145.782	7,0	181.828	6,7	177.672	7,0
Gafsa	155.677	7,7	213.021	7,8	190.000	7,5
Medenine	192.006	9,5	201.545	7,5	172.000	7,0
Gabès	109.002	5,4	145.209	5,4	116.400	4,6
Sfax	148.812	7,3	326.996	12,0	194.007	7,7
Kairouan	162.953	8,0	220.899	8,1	245.935	9,7
Sousse	161.145	8,0	210.664	7,8	228.186	10,7
Nabeul	129.756	6,3	188.275	7,0	193.874	7,7
Total	2.011.690	100,0	2.713.632	100,0	2.519.623	100,0

(5) Les limites géographiques de certains gouvernorats comme Sfax ou Tunis ont été modifiées par l'Administration après 1956.

(6) Evaluation tendant à sous estimer la population rurale par rapport aux chiffres du recensement de 1966 basés sur une définition statistique et non géographique de cette dernière.

La répartition des poids relatifs de la population rurale des gouvernorats ne semble pas changer fondamentalement malgrè le recul de la population rurale par rapport à la population totale. Toutefois quelques avances ont été prises par certains gouvernorats comme Medenine, Gabès, Sfax où le poids relatif de leur population rurale a sensiblement diminué en 1971. Sur le plan national la population rurale se réduit de 74 % en 1946 à 71 % en 1956 et à 60 % en 1966. Elle serait de l'ordre de 55 % en 1971. L'évolution semble s'accélérer depuis 1956. Il n'est pas impossible qu'elle atteigne 50 % en 1976-80.

L'avenir de cette évolution dépend sans doute de plusieurs facteurs dont les principaux sont la fécondité et la mortalité différentielles, l'intensité de l'exode rural qui dépend lui-même de l'évolution économique et de la productivité du secteur agricole, des salaires et des opportunités du travail dans les villes et dans les campagnes. Des prévisions ont été entreprises pour esquisser la tendance de l'évolution de la population rurale de 1961 à 1976 (7).

Mais ces prévisions se trouvent déjà réalisées en 1971-72. La population rurale aurait atteint déjà 55 % en 1971 au lieu de 1976. Cette accélération a été entraînée probablement par celle de l'exode rural et par le gonflement de la population urbaine fondée sur les chances plus fortes de trouver du travail en mitieu urbain.

En tout état de cause, la population rurale atteindrait 50 % en 1976 et se réduisait davantage en 1980. On ne peut passer inaperçu cette rapide évolution de l'urbanisation en Tunisie qui soulignerait l'importance des mutations sociales et économiques survenues depuis 1956, sans oublier toutefois l'inégale évolution des régions de ce point de vue. Si les régions de Tunis et du Sahel marquent déjà une forte avance économique et sociale, régions du centre et du nord-ouest ne semblent pas pouvoir suivre cette évolution du fait de leur support économique lentement évolutif.

---

(7) Voir Mahmoud SEKLANI - Villes et campagnes en Tunisie - Evolutions et prévisions. Population 1960 n° 3 - INE / Paris 1960 p. 485 - 512.

III — POPULATION URBAINE ET URBANISATION

I — La croissance rapide du peuplement urbain

Comment le peuplement urbain se définit-il et comment se réparti-il à travers le territoire ? Depuis le début du siècle on avait érigé 66 localités à caractère manifestement urbain. En 1957 il y avait seulement 83 communes et 143 en 1966. La croissance du peuplement urbain a donc deux composantes à dimension quantitative, la croissance des communes par leur propre dynamique démographique et la croissance numérique par l'érection de localités en nouvelles communes. Mais la première composante est de loin la plus importante sauf peut-être entre 1956 et 1966 où plusieurs nouvelles communes ont été créées.

Durant la période du protectorat, très peu de modifications ont été apportées au réseau urbain traditionnel. Plusieurs villages ou centres semi-urbains établis après la fin du siècle dernier étaient l'œuvre de la colonisation. La concentration régionale de la population européenne avait entraînée d'autre part une densification locale de la population tunisienne appuyée sur un réseau de services très variés liés aux villes. Centre de colonisation ou centres administratifs régionaux, les villes créées ou renforcées par la minorité européenne communiquaient un dynamisme certain à tout l'environnement.

Mais l'établissement de colons était également lié à l'exploitation agricole surtout après les années 30, donc aux terres les plus rentables en sec ou en irrigué. Il n'est donc pas étonnant que le réseau urbain avait tendance à se renforcer dans le nord et sur le littoral à proximité de ces terres rentables qui étaient d'ailleurs connues de la population tunisienne et plus ou moins bien exploitées par elle avant son expulsion. Les groupes de population expulsés de leurs terres se dirigèrent vers les villages et les bourgades qui prenaient progressivement l'aspect de centres urbains entre 1930 et 1940.

Peu d'européens étaient installés au centre et surtout au sud. En 1936, sur les 213.000 européens résidant en Tunisie, 134.000 soit près de 60 %

habitaient la région de Tunis. 30 % habitaient les 3 ou 4 villes principales du pays. Le pouvoir économique et politique dont jouissait cette population concentrée autour de la capitale et dans quelques autres centres urbains, et qui était incomparablement plus important que celui détenu par la population tunisienne dans sa grande majorité, faisait d'elle un pôle d'attraction sur la population et explique en partie le sens général du progrès de l'urbanisation ou du moins de la densification des centres urbains demeurés manifestement sous-équipés.

Après l'indépendance, l'évolution du réseau urbain continue à renforcer ce schéma avec un fait important nouveau, le départ en 1956 de la minorité européenne urbaine dans sa majorité et le " vide " urbain a vite été comblé surtout dans la capitale par la population tunisienne qui provenait bien des campagnes que des villes.

Un deuxième facteur d'urbanisation propre à l'évolution de la population tunisienne résidait dans la poussée démographique des années 40 et dans les tensions économiques engendrées par la dualité des secteurs d'économie moderne de plus en plus efficace et d'économie traditionnelle de plus en plus appauvri et précaire. L'accaparement des meilleures terres pour une agriculture extensive et la concurence des produits importés condamnant la faible productivité de l'artisanat local entraînaient inévitablement dans une économie à horizons limités des départs massifs des paysans et des artisans de l'intérieur vers quelques centres urbains. La capitale dotée relativement de plus de moyens et d'équipement recevait près de 50% de ces flux. Par suite de cet exode rural, les villes enre gistraient des taux annuels de croissance extrêmement élevés, de 4 à 6 % sur de longues périodes.

Deux enseignements sont à tirer de l'évolution des chiffres relatifs à la répartition de la population entre urbaine et rurale. Pendant que la population totale a doublé en 30 ans, entre 1936 et 1966, la population urbaine n'a augmenté que de 1.394.000, soit plus de 3 fois (320 %). La croissance rapide de la population urbaine était donc une caractéristique de l'évolution géographique du peuplement durant les dernières décennies antérieures à 1966. Le second enseignement réside dans le doublement du poids relatif du peuplement urbain précisément entre 1936 et 1966 en passant de 20 % à 40 % par rapport à la population tunisienne totale. On en déduit

T. 71 : Répartition de la population tunisienne entre urbaine et rurale

	Totale	Urbaine (8)		Rurale
1931	2.143.000	351.000	16 %	1.792.000
1936	2.325.235	426.000	20	1.899.735
1946	2.904.521	757.000	26	2.147.528
1956	3.441.000	1.025.000	29	2.415.000
1966	4.533.351	1.820.000	40	2.219.000

que le caractère rural du peuplement est encore prononcé en Tunisie relativement aux pays industrialisés puisque la population rurale est encore de 60 % en 1966 ,mais il n'en reste pas moins vrai que ce pourcentage d'urbanisation classe le pays parmi les plus avancé du Tiers Monde de ce point de vue.

L'accélération du phénomène d'urbanisation se développe sans repit depuis 1966. Des estimations relative à la population urbaine en 1971-72 fournissent un taux d'urbanisation encore plus élevé tendant vers 50 %, alors que ce pourcentage était prévu précédemment pour 1976-80.

Dans ces mouvements migratoires à travers les régions de la Tunisie, les villes jouent un rôle très important, ne fût-ce que par l'appel aux populations rurales les plus deshéritées et les plus déracinées qui ,lorsqu'elles ne peuvent pas s'y intégrer socialement, édifient les gourbis et les bidonvilles. La ville de Mateur dans le gouvernorat de Bizerte est parmi celles-là. L'exemple des populations immigrantes d'origine rurale dans cette ville est celui de populations qui sont restées marginales et sans possibilités d'intégration sociale dans leur milieu „ d'accueil ", malgré les promesses d'espace urbain de la ville à l'époque.

(8) Les chiffres de 1931 et 1936 sont des estimations : les recensements de 1931 et 1936 donnent une population urbaine de toutes nationalités respectivement de 592.600 et de 651.000 personnes. La différence avec l'estimation du tableau cidessus correspondrait à la population non tunisienne des communes.

L'incapacité de la ville d'intégrer les populations qui viennent y chercher "refuge" - dans le sens social et économique - ne peut qu'entraîner en seconde étape leur émigration. Le pôle initial d'immigration devient alors zone de départs vers d'autres villes dont la dernière est la capitale.

2 — La croissance comparée des villes

Toutes les villes n'ont pas vu leur population augmenter de la même façon. Il y en a même dont la faible croissance durant les 30 dernières années correspond relativement à un recul ou à une stagnation, eu égard au rôle de cité qu'elles avaient joué dans l'histoire du pays ,telle Kairouan, Tozeur, Mahdia, ... Ces villes secondaires qui semblent péricliter du moins jusqu'en 1966 avaient en général peu de liaisons avec le système économique de la colonisation. Par contre le secteur économique moderne a fait de quelques bourgades naguère peu importantes ou parfois inexistantes des villes dont la croissance a été très rapide après 1930 tels Bizerte, Menzel Bourguiba (ex-Ferryville), Enfida.

Ce phénomène traduit peut être l'opposition entre la vieille cité maghrebine en décadence, tournée vers le passé, et la ville champignon, au sens démographique, implantée par les exigences économiques et dont la population nécessairement hétérogène n'y a pas encore fait souche pour pouvoir présumer de son avenir. Ce même phénomène existait aussi, autour des années 50, au niveau de la capitale où un antagonisme non moins cruel opposait la médina, a population citadine hiérachisée socialement de longue date, aux faubourgs hâtivement construits pour abriter tant bien que mal une population immigrante sans cesse croissante.

Depuis l'indépendance, on constate un autre phénomène de migration dans le sens inverse en ce qui concerne la vieille ville, la médina et les deux quartiers qui l'enserrent. Ce phénomène consiste en une subtitution à cette vieille population de souche citadine d'une autre dont une partie provient des habitants de ces faubourgs et banlieues installés il y a deux ou trois décennies et dont l'autre partie provient de l'exode rural continu et bien nourri. Quant à l'ancienne population citadine ,, tunisoise ", elle est en partie éteinte (les vieux artisans, la vieille bureaucratie traditionnelle, vieux commerçants des souks ....). Ce qu'il en reste, constitué en gros par les jeunes générations, s'installe avec la nouvelle classe possédante, les nouveaux technocrates et bureaucrates, dans les nouveaux quartiers résidentiels amé-

nagés sur les hauteurs de la ville. De sorte que dans ce mouvement ascendant, ce n'est pas seulement Tunis et sa proche banlieue qui s'est agrandie du produit de l'exode rural, mais toute sa région car le mouvement est aréolaire sur un rayon de 10 à 20 km autour de la ville, pour lequel la topographie de la région en la seule contrainte.

La croissance des villes du Sahel et du Sud ne confirme pas toujours ce schéma. En effet les taux de croissance des villes de ces régions sont très nettement en déçà de la valeur moyenne. En ce qui concerne le Sahel région densément peuplée et abritant de nombreux villages, aucune ville en dehors de Sousse, qui a enregistré une croissance annuelle caractéristique des grandes villes, n'avait un taux supérieur à 1,5% par an. Sfax qui augmente aussi rapidement que Sousse et dont le type de croissance s'apparente à celui de Tunis voit s'accroitre une banlieue naguère dis persée. Dans le sud certaines villes après avoir stagné (9) pendant longtemps reprennent un peu de vitalité.Avec la politique d'urbanisation suivie depuis 1956, les taux de croissance de l'ensemble de la population sont à peu près inversement proportionnels à la taille. Les villes qui se sont accrues le plus vite étaient les plus petites.

Outre la capitale dont le taux de croissance a été proche de 5 à 6 % durant 1956-1970, le taux de croissance des villes ,indépendant de la taille, a été autour de 3 % par an. Depuis 1966, des taux de croissance différenciés sont souvent constatés.

Tunis qu'un grand nombre d'Européens ont quitté de 1955 à 1964 a vu sa population croître pour faire face à sa nouvelle fonction de capitale politique et administrative. Pendant les premières années après l'indépendance, le croît démographique de la capitale se faisait par une immigration de remplacement. Après 1966, la croissance de la capitale s'essoufle légèrement pour laisser les autres villes satellites s'accroître plus rapidement à raison de plus de 3 % par an.

La forme d'urbanisation vécue par les villes qui s'étaient gonflées très rapidement sans y être préparées était une urbanisation de crise carac-

---

(9) Voir Mahmoud SEKLANI, Espaces et villes dans le Sud tunisien, chapitre VIII dans Economie et population du sud Tunisien - Ouvrage sous presse.

T. 72 : Croissance comparée des villes selon la taille durant deux périodes

Taille des villes	Taux annuel d'accroissement 1956-1966	Taux annuel d'accroissement 1966-1971
+ de 500.000 habitants	5,8 %	5,0 %
50.000 — 500.000	3,0	3,2
20.000 — 50.000	3,1	3,6
10.000 — 20.000	2,7	2,8
5.000 — 10.000	3,1	4,1
2.000 — 5.000	3,5	3,4
Total	**3,9 %**	**4,0 %**

térisée par une certaine anarchie. L'insuffisance d'équipement a dû certainement jouer dans la croissance ralentie de certaines villes dont la capitale durant ces dernières années.

Après les années 70, on assiste en gros à une sorte de stabilisation de la taille des villes. Il est probable que les villes qui ont attrapé leur retard durant la dernière décennie, à la lumière d'événements particuliers ou à la suite d'une action volontariste des responsables, gardent l'avance ainsi acquise longtemps encore. Mais ce qui caractérise la trame urbaine Tunisienne c'est le lot réduit des villes de dimension relativement importante par rapport à la capitale. L'écart est en général considérable entre Tunis et Sfax ou Sousse, considérées comme les deux villes de second rang. La raison est certes historique, mais devrait être également recherchée dans la nature des relations économiques de ces villes avec leur hinterland et leur environnement immédiat.

Situées dans une région fortement urbanisée et dont le type de culture le plus florissant, l'olivier, reposant sur une population semi-urbaine aussi nombreuse que dense à travers le territoire pour répondre aux besoins d'entretien permanent de cette arboriculture typiquement sahelienne, Sousse et Sfax pourraient augmenter encore légèrement aux dépens de

leur arrière-pays. A moins de l'introduction d'un nouveau type d'activité agricole ou industrielle, les autres villes du Sahel verraient stabiliser dans leur croissance dans l'avenir. Cette hypothèse se trouve grosso-modo vérifiée à la lumière de la croissance précisément de ces deux villes du Sahel dont l'activité économique traditionnelle commence à céder la place à une économie industrielle et commerciale plus dynamique et plus peuplante.

Lorsqu'on constate que le centre de gravité démographique de la Tunisie est quelque part sur le littoral, il n'est pas surprenant que les quatres premières villes avec leur environnement immédiat se trouvent être les quatres premiers sports Tunis, Sousse, Sfax et Bizerte dont dépendent leurs hinterlands plus ou moins étendus. Il n'y a de densification que par les centres urbains de diverses tailles autour de Tunis, entre Bizerte et Nabeul et au Sahel. Autour de Sousse, quelques grosses agglomérations constituent une trame urbaine relativement importante dans un espace aussi réduit. Plus au sud et au centre un antichambre du désert où la répartition urbaine contraste violemment avec celle du Sahel, n'est rompu que par la présence d'agglomérations de petite taille, d'oasis et à l'ouest, par des villes minières dont la population constitue avec celle de Gafsa-Tozeur l'unique importante concentration humaine.

Il n'y avait pas à vraie dire avant l'indépendance d'hiérarchie urbaine. En fait tout l'espace tunisien était hiérarchisée autour de Tunis. Cette structuration était le fait de la centralisation politique, administrative et économique du pays. Après 1960, la régionalisation à caractère volontariste par les pouvoirs publics aboutit à une restructuration de l'espace où commence à s'esquisser une hiérarchisation urbaine timide mais certaine sous l'effet du développement différencié des régions donc de la croissance différenciée des villes. Cette hiérachisation de l'espace urbain entraîne comme conséquence récente l'existence d'un phénomène un peu plus complexe, l'attraction régionale et la polarisation urbaine (10). Apparues sous l'effet du développement économique, cette attraction et cette polarisation vont probablement se renforcer dans l'avenir avec les échanges inter-régionaux en hommes, en biens et en services de plus en plus facilités par trois ou quatre phénomènes sociaux que la Tunisie indépendante développe depuis la décennie 60 : l'enseignement et la formation, la santé publique et l'urbanisation.

---

(10) Voir Mahmoud SEKLANI-Force attrative inter - regionale dansEconomie et population du Sud tunisien-chapitre IX- Ouvrage sous presse.

I — Tunis. l'unique pôle de croissance

Nous avons souligné ci-dessus le rôle priviligié de Tunis dans la trame urbaine du pays. Ce rôle lui est assuré non seulement par l'Histoire en tant que capitale, mais aussi par sa position géographique en tant que pôle de croissance.

Sa position stratégique et ses fonctions urbaines de longue date font que les limites de son influence ne font que s'étendre pour dessiner une agglomération à caractère encéphalique par rapport au pays entier. L'agglomération tunisoise s'étend naturellement au nord et au sud sur le littoral sur lequel elle est installée et également à l'intérieur, à l'ouest, sur un espace de 20 à 30 km de rayon. Tunis ville, qui est restée fidèle à ses limites communales historiques est actuellement entourée d'une banlieue de 12 communes en 1966. L'agglomération proprement dite comptait alors 625.618 personnes sans compter la population comptée à part. Elle aurait augmenté de 170.000 personnes entre 1966 et la fin de 1971 par suite de trois types d'apport.

La balance des naissances et décès serait de l'ordre de 2,2 % par an. Les sorties à l'extérieur dépassent les entrées. Le bilan pour Tunis serait équivalent au tiers de celui relatif au pays entier. Quant aux migrations internes, elles devaient atteindre près de 20.000 par an au profit de la capitale

— Accroissement naturel	+ 105.000
— Solde des migrations internationales (négatif)	— 35.000
— Solde des migrations internes	+ 100.000
Apport entre 1966 et 1971	+ 170.000
Population comptée à part ..... (institutions et militaires)	+ 30.000
	+ 200.000

Ce qui permet à la capitale en tant qu'agglomération urbaine d'atteindre en 1971 la population de 825.000 personnes. Ainsi son accroisse-

ment apparent de 170.000 personnes soit de 27% en cinq ans fait apparaître un taux d'accroissement global de 5,4 % par an.

La région de Tunis qui déborde pratiquement sur les limites de son gouvernorat (11) et dont la population rurale est faible a dû augmenter, elle, beaucoup moins rapidement. Si on tenait seulement au gouvernorat de Tunis, sa population a dû évoluer ainsi :

T. 73 : Evolution de la population urbaine et totale du gouvernorat de Tunis

	Population totale		Population urbaine		Population rurale	
1956	546.681	67 %	436.830	77 %	109.851	26 %
1966	911.796		773.152		138.644	
1971	1.110.000	22 %	1.000.000	28 %	110.000	20 %

Le poids démographique de la région de Tunis par rapport à la population totale du pays se fait sentir surtout par sa densité et sa croissance urbaine. Alors que sa population totale aurait précisément doublé en 15 ans, entre 56 et 71, sa population urbaine aurait plus que doublé (elle a été multiplié par 2,25) et sa population rurale serait restée invariable après une légère augmentation entre 1956 et 1966. Il n'est pas impossible que ces tendances se stabilisent dans le proche avenir pour plusieurs raisons. Tout d'abord, malgré son caractère flexible, la capacité d'accueil de la capitale, n'est pas loin de la saturation, à moins de procéder à un réaménagement de l'espace disponible.

Ensuite, faute de pouvoir augmenter sensiblement l'équipement économique et social de la capitale (transport, logement hopitaux, écoles, ...) et de l'adapter aux conditions de vie de la population immigrante, le flux de la population vers Tunis pourait être légèrement freiné et peut-être stabilisé, les conditions d'installation y devenant déjà de plus en plus onéreuses.

(11) Il ya eu récemment une réorganisation administrative du gouvernorat de Tunis en 2 gouvernorats, Tunis-Nord et Tunis-Sud accompagnée de quelques modifications de frontières.

Il y a également l'effet de retention, si légèr soit-il, des autres gouvernorats au moins d'une partie de la population qui, appréciant les améliorations sensibles des villes chef-lieux des gouvernorats et des villes secondaires, sera de moins en moins tentée d'émigrer vers la capitale. Mais ce ne sont là que des hypothèses sur des données de la croissance de la décennie 70. Les changements qualitatifs et quantitatifs au cours de ces dernières entraîneront nécessairement une réformulation de ces hypothèses. Toutefois, en raison de l'écart considérable entre Tunis, capitale et région, et les secondes villes de la République, Sfax et Sousse, la capitale gardera sans doute sa primatie et pour longtemps encore son caractère encéphalique.

Sa croissance frappée du sceau colonial a changé de signe après l'indépendance. Mais l'héritage de la colonisation est si lourd que les changements intervenus ne semblent pas modifier fondamentalement et de sitôt sa structure interne ni sa capacité d'accueil limitée dans une large mesure par sa position historique et géographique.

Ce qu'on pourra retenir des recherches sur la croissance de la population du gouvernorat de Tunis c'est que sa croissance par immigration est de même importance que sa croissance par le mouvement naturel. Le taux 2,5 % avancé pour fixer les idées s'ajoutent donc au taux d'accroissement naturel moyen de la population de la région qui est de même ordre de grandeur.

C'est ce taux de croissance apparent de 5 % par an qui, s'il demeure constant, fera doubler la population de la capitale en moins de quinze ans. Cette dernière passera à ce rythme de 1.000.000 en 1971 à 1.400.000 en 1976. On comprend alors aisément pourquoi et comment s'est réalisé la croissance rapide de la capitale, surtout par l'extension de son périmètre suburbain à de nouveaux quartiers ou à de nouvelles banlieues à caractère urbain non encore confirmé...

2 — Le flux migratoire vers Tunis

Tunis et sa banlieue et ensuite Tunis et sa région qu'on peut délimiter à l'intérieur d'un arc de cercle d'une trentaine de kilomètres de rayon centré sur la ville constituent l'aboutissement ultime du flux migratoire auquel contribuent toutes les régions et toutes les villes de la République. Ce pro-

cessus avait commencé bien avant la dernière guerre mondiale mais s'accélère visiblement depuis une dizaine d'années. Ce flux d'immigrants entraîne une croissance de la capitale et de sa région qui va allègrement à un rythme de plus en plus rapide, 5 % par an alors que le taux d'accroissement de la population pour la Tunisie entière est de 2 % sur la longue période 1936-66. Malgré le départ de fortes colonies française et italienne aux années 55-60 (voir chapitre III, la population étrangère) le mouvement d'expansion de la région de Tunis ne connait point de repit et encore moins de regression.

Ce qui caractérise l'émigration vers Tunis, c'est qu'elle est alimentée par tous les gouvernorats sans exception. Mais l'attraction de Tunis se fait surtout sentir sur la région du Haut-Tell, sur les régions de Bizerte et de Nabeul. Exception faite de Medenine et Gabès dont plusieurs attaches traditionnelles font encore orienter les émigrants vers Tunis, le Centre et le Sud, surtout le sud-ouest fournit moins de population migrante à Tunis que le nord.

Il apparaît également que Tunis exerce son attraction davantage sur les populations rurales pour certaines régions et inversement sur les populations urbaines pour certaines autres. Cela s'expliquerait par l'instabilité des nouveaux immigrants de l'exode rural comparés à ceux qui les ont précédés en s'installant dans les centres régionaux urbains pour les premières (Béjà, le Kef, Jendouba, Kasserine). Et par le rôle de relais que jouent les villes dans l'itinéraire des migrants pour les secondes (Sousse, villes du Sahel, Gafsa). L'attraction de Tunis restait toutefois assez faible jusqu'à la date du recensement sur Kairouan, Sfax, Gafsa. La répartition des effectifs des immigran s selon leur origine géographique montre par ailleurs que c'est Haut-Tell qui contribue le plus par ses originaires relativement à la population tunisoise (11,4 %), suivi du Sud et du Sahel (6 %). Les originaires de Kairouan et de Kasserine contribuent seulement par 2,6 %.

Formée essentiellement de populations urbaines, la région de Tunis n'en englobe pas moins encore une population rurale numériquement assez importante : 104.542 personnes en 1966. Près de 62% de la population "occupée " dans ce monde rural s'adonne à l'agriculture, tandis que 13 % sont occupés dans l'industrie, l'artisanat et le bâtiment, 8 % dans le commerce et 17 % dans les services, y compris les „ chantiers de travail ". Il n'est

T. 74 : Origine géographique des immigrants de Tunis

Région	Effectif d'immigrants	%	Proportion des immigrants dans la population tunisoise	Effectif d'immigrants de milieu urbain
Nord-est	42.713	17,3	5,4 %	15.882
Sahel	46.700	18,8	6,0 %	36.423
Haut-Tell	89.646	36,3	11,4 %	33.137
Centre	20.458	8,3	2,6 %	14.393
Sud	47.775	19,3	6,0 %	14.393
Toutes régions	247.292	100,0	31,4 %	106.588

pas impossible que ce pourcentage assez important d'actifs non agricoles soit dû à la proximité de la capitale.

3 — Participation des immigrants à la population active de Tunis.

L'immigration a en définitive une signification économique certaine. Elle est liée à la recherche du travail pour l'immigrant et aux possibilités de la demande de travail de la région ou de la ville d'accueil. Tunis et sa région doit jouer à ce point de vue un rôle plus important que les autres gouvernorats. Il suffit pour vérifier cette hypothèse de comparer la population active de Tunis aux effectifs des immigrants de chaque groupe de profession.

L'immigration à Tunis provenant soit de l'exode rural soit des villes secondaires ou des chefs lieux des autres gouvernorats fournit près de 50 % de la population active stabilisée en 1966. Si elle constitue seulement 39 % du nombre total des cadres supérieurs à Tunis l'immigration fournit par contre 62 % des " vendeurs " et 58 % des occupés dans les " services " et 55 % des " artisans et ouvriers ".

T. 75 : Population tunisienne active immigrée à Tunis selon le groupe de profession

Professions	Effectifs d'immigrants actifs	Population active totale à Tunis	%
Profession libérales	7.010	16.604	42 %
Cadres supérieurs	1.463	3.714	39 %
Employés de bureau	6.538	16.422	40 %
Vendeurs	12.130	19.571	62 %
Agriculteurs	9.210	23.260	44 %
Transport et comm.	5.982	11.025	54 %
Artisans et ouvriers	46.960	86.144	55 %
Services	15.621	26.919	58 %
N.D.	13.499	22.869	60 %
Total	**118.413**	**226.528**	**52 %**

Elle semble constituer ainsi un phénomène démographique et social indispensable à la bonne marche de l'activité économique de la capitale. C'est une preuve également que l'immigration est provoquée en gros par la recherche du travail ou du moins est liée à cette dernière aspiration. Dans quelle mesure elle provenait du monde rural ? Il est possible que la partie de la population active immigrante qui s'insère dans les professions classées en bas de l'échelle sociale soit assurée en gros par l'exode rural. Elle s'assimilerait aux groupes de professions comme les " vendeurs ", les agriculteurs ", les "transports et communications", les "services" et les "ouvriers". Les autres catégories doivent sans doute transiter par les villes et villages avant d'immigrer à Tunis, ne serait-ce que pour recevoir le minimum d'instruction et les rudiments de formation pour pouvoir être employer dans l'administration ou les services ou encore s'installer en "artisans".

Ces groupes de professions comptent 103.410 individus sur les 118.413 immigrants. Si l'exode rural n'alimentait ces groupes que dans la proportion de 60 %, cela donnerait un nombre de 62.000 personnes originaires des campagnes.

Il n'est pas sans intérêt d'examiner si ce phénomène se rencontre pour d'autres villes ou gouvernorats dans les mêmes conditions que pour Tunis. Nous prenons par exemple deux gouvernorats différents par leurs structures économiques : Sfax et Nabeul.

T. 76 : Population tunisienne active immigrée dans deux gouvernorats

	Sfax			Nabeul		
	Effectifs d'immigrants actifs	Population active totale		Effectifs d'immigrants actifs	Population active totale	
1. Prof. Lib.	1.565	3.952	40 %	1.179	2.259	52 %
2. Cadres sup.	230	603	38	116	247	46
3. Empl. bureau	644	2.474	26	355	1.214	28
4.Vendeurs	813	6.512	12	584	2.747	20
5. Agriculteurs	5.287	41.107	13	7.031	47.072	15
6. Transp. & comm.	803	3.498	23	341	1.483	23
7. Artisans & Ouv.	4.140	26.908	15	3.748	19.748	20
8. Services	1.500	4.846	31	1.081	3.903	27
9. n. D.	300	2.609	11	542	3.693	15
Total	**15.182**	**92.509**	**16 %**	**14.977**	**82.366**	**18 %**

Il apparaît d'après ces distributions tout d'abord que les effectifs d'immigrants étaient moins importants relativement aux populations actives, 16 et 18 % alors qu'ils sont de 52 % à Tunis ; ensuite que les deux populations actives immigrées à Sfax et à Nabeul appartenaient au même type de migration. Seuls les groupes de „ professions libérales et de cadres supérieurs" étaient assurés par l'immigration dans une forte proportion, 40 et 28 % à Sfax 52 et 46 % à Nabeul. Tous les autres goupes de profession recevaient

moins d'immigrés en proportion du reste de la République pour pouvoir répondre aux besoins modestes de leurs activités économiques. Les proportions d'immigrés variaient entre 12 et 30 % de la population active recensés dans ces gouvernorats. Il va sans dire que les faibles proportions concernaient l'agriculture, le commerce (vendeurs) et la catégorie des "artisans et ouvriers" du fait que ces gouvernorats devaient recevoir suffisamment de population migrante provenant de leurs propres campagnes et recherchant emploi dans ces professions.

CHAPITRE V

LA POPULATION ACTIVE ET L'EMPLOI

— ACTIFS ET TAUX D'ACTIVITE

I — Definitions et données générales

Avant 1966, on disposait de maigres informations sur la population active tunisienne. Les résultats tirés du sondage de 1956 étaient très sommaires. La population active avait fait par contre l'objet d'une exploitation approfondie en 1966. Quelles que soient les erreurs attachées à cette exploitation, le tableau de la main-d'œuvre qui en résultait était suffisamment détaillé pour pouvoir donner une idée claire sur la force de travail et sa structure humaine et donc sur la structure économique du pays.

Il reste que si les grandes anomalies et les inexactitales visibles de la population totale par âge, urbaine ou rurale, peuvent être corrigées il est impossible d'étendre ces tentatives de correction à la population active dans son ensemble ou dans ses parties. C'est pour cela que nous nous en tenons dans ce chapitre aux chiffres fournis par le recensement.

L'analyse de la population active à laquelle nous allons procéder se base sur les catégories distinguées par le recensement, à savoir l'âge d'activité, le type et la branche d'activité, la catégorie d'occupation et la profession concernant les personnes âgées de 15 ans et plus.

Le recensement de 1966 distingue deux grandes catégories de population, la population économiquement active et celle économiquement inactive. La première couvre les personnes occupées, sans travail et sans travail pour la première fois. Dans la seconde, sont classés les femmes au foyer, les étudiants, les retraités et les autres. Mais toutes ces situations personnelles doivent être définies du fait qu'elles peuvent parfois avoir des sens conventionnels. " Occupée " est toute personne qui a travaillé 10 jours ou plus pendant le mois précédant le jour du recensement. La définition du " sans travail " concerne alors la personne qui a travaillé 9 jours ou moins et désirant travailler pendant le même mois. Les ,, sans travail pour la première fois " comme les ,, sans travail " désignent les chômeurs à l'instant où ils sont appréhendés par les agents recenseurs.

Dans la catégorie ,, autres ", on a classé toutes les personnes qui ne peuvent exercer une activité rémunérée à cause d'une incapacité physique ou mentale permanente, d'une condamnation judiciaire, les personnes qui vivent de leurs rentes et les vieillards sans ressources économiques.Quant aux militaires ils sont classés dans la branche ,, activité de service " et concentrés dans le gouvernorat de Tunis.

Le classement selon la profession ne prend en compte que les personnes actives. C'est pour cela que les totaux relatifs aux classements selon la profession ne coincident pas numériquement avec les totaux relatifs à l'effectif des actifs. La définition retenue de la profession est liée aux choix personnel de l'individu, c'est le métier habituellement exercé au cours de l'année précédent le recensement. On a distingué 10 groupes de professions dont les délimitations sont fondées sur le type et le niveau de formation reçue.

En ce qui concerne les branches d'activité, le recensement a suivi strictement la nomenclature d'activité économique de la Tunisie retenue par le Plan de développement, à savoir agriculture, industrie extractives, industries manufacturières, bâtiments et travaux publics électricité, gaz, eau et services sanitaires, commerce, banque, assurances et affaires immobilières, transports et communications et enfin services. Le regroupement de ces branches en 3 secteurs : primaire, secondaire et tertiaire est alors très facile à opérer.

La situation personnelle ou la hiérarchie de la personne active au sein de l'entreprise ou du service administratif public ou privé, en liaison avec le salariat a été utilisée pour classer les actifs par catégorie d'occupation classée parmi sept catégories, de la catégorie de patron à celle de l'aide familial.

Nous avons utilisé les chiffres que ces définitions du recensement ont permis d'obtenir. Il n'est pas inutile de citer aussi les définitions qui nous ont permis de calculer les divers taux relatifs à l'activité.

— le taux de la population en âge d'activité est le rapport entre l'effectif de cette dernière population à la population totale. Ce taux est légèrement supérieur à celui de la population de 15 à 64 ans utilisé couramment dans la structure par âge.

— le taux global d'activité est le rapport entre la population active et la population en âge d'activité.

— le taux effectif d'activité ou taux d'occupation est celui qu'on obtient en rapportant les " occupés " à la population en âge d'activité.

— le taux d'inactivité est celui obtenu en rapportant l'effectif des inactifs à la population en âge d'activité.

— le taux de chômage est le complément à 1 de la somme de ces deux derniers. Il s'obtient directement par le rapport entre les ,, sans travail ", y compris ceux qui le sont pour la première fois, et la population en âge de travailler.

Quelques données globales permettent de situer le niveau d'activité en prenant comme référence la population en âge d'activité. Sur une population totale de 4.533.351, les personnes en âge d'activité sont de 2.433.604, soit 53,6 %. Cette proportion est à rapprocher de celle des adultes conventionnellement fixée à l'effectif d'âges de 15 à 64 ans (52 % calculée dans la structure par âge). Ces personnes en âge d'activité sont partagées en 1.230.479 de sexe masculin et 1.203.125 de sexe féminin.

Les personnes actives dont l'ensemble forme la population active sont de 1.027.266 hommes et de 66.469 femmes, soit 1.093.735 au total. Rapportés à la population en âge d'activité, ces actifs des deux sexes forment 45 %, soit 83,5 % de sexe masculin et 6,0 % de sexe féminin.

T. 77 : Taux global d'activité selon le sexe

Catégorie de population	Effectifs et taux spécifiques		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Population totale	2.314.419	2.218.932	4.533.351
Population en âge d'activité	1.230.479	1.203.125	2.433.604
Taux.	53,1	54,2	53,6 %
Population active	1.027.266	66.469	1.093.735
Taux d'activité.	83,5	6,0	45,0 %
Population occupée	869.658	57,599	927.257
Taux d'occupation	70,8	4,8	38,0 %
Population en chômage	157.608	8.870	166.478
Taux de chômage.	12,7	0,7	8,5 %
Population inactive	174.037	1.129.050	1.303.087
Taux d'inactivité.	16,5	94,5	53,5 %

Le taux global d'activité pour l'ensemble des deux sexes est faible par suite de la très maigre participation des femmes à l'activité économique (6%). Le taux d'occupation ou taux d'activité effective au moment du recensement est ainsi de 38,0 % pour l'ensemble des deux sexes. Il subit comme le taux précédent l'effet de la faible participation féminine (4,8 %). Du fait de l'importance numérique des "sans travail" et des "inactifs", 29,2% pour les hommes, le taux masculin d'occupation est de 70,8 %.

Ces taux nous ramènent à la notion de repérage de la population active par les éléments de la structure par âge et sexe. Nous avons signalé le rapprochement à faire entre la proportion de 15-64 ans dans la population et celle des personnes recensées en âge d'activité. Une meilleure approche peut être entreprise en rapportant les "occupés" ou au plus les actifs (occupés + sans travail) au reste de la population.

C'est ainsi qu'on détermine un taux effectif de charge qui permet d'apprécier dans les populations jeunes notamment la charge économique exprimée démographiquement, qui pèse sur chaque actif. (Voir ci-dessus le taux de charge des menages chapitre III) . Si nous considérons pour cela l'ensemble des deux sexes, soit 1.093,735, ce taux de charge sera de 4,17. Cela signifie qu'un actif, y compris les " sans travail ", supporte économiquement ou fait vivre en moyenne plus de trois inactifs. Ces derniers sont formés des jeunes de 0 à 15 ans, des adultes inactifs des deux sexes (invalides, étudiants, vieux et retraités, ...). Ce taux de charge est à interpréter avec prudence, car parmi ces inactifs au sens statistique, de nombreuses personnes se suffisent économiquement à elles-mêmes, rentiers, retraités à pensions,... Il en est de même d'une bonne part des étudiants boursiers, ... Mais la notion d'inactivité est ici très large et ne devrait s'appliquer, pour avoir une signification économique, que pour les hommes. Le recensement appelait comme inactives non seulement les femmes au foyer mais aussi des centaines de milliers de femmes dont le chef de ménage est occupé dans l'agriculture. Or ces femmes peuvent être effectivement actives en effectuant une certaine quantité de travail journalier hors du foyer. Elles sont désignées dans ce cas sous l'appelation "aides familiaux" et ne comptent point parmi les actifs. Ce qui est de nature à restreindre singulièrement la main-d'œuvre féminine surtout dans les campagnes. C'est ce qui ressort des chiffres du tableau prècedent où le nombre d'inactifs de sexe féminin était en 1966 de 1.129.050, soit un taux d'inactivité de 94,5 %, contre 16,5 % chez les hommes.

Un autre corollaire se déduit de la notion de personnes occupées déclarées au recensement concerne l'existence du chômage. Là aussi un taux de chômage qui aurait englobé les femmes n'aurait pas beaucoup de sens en raison du faible effectif des femmes occupées. Aussi est-il préférable de repérer le chômage uniquement par rapport aux hommes.Le nombre de „ sans travail " et de „ sans travail pour la première fois " est pris ici équivalent à l'effectif de chômeurs. On a ainsi dénombré 157.608 individus de sexe masculin répondant à ces définitions. Ce qui fournit un taux de chômage de 12,7 %.

2 — Population active en milieu urbain et milieu rural

Toutes ces notions et ces distinctions peuvent être étendues au monde urbain et au monde rural et aboutissent à des mesures très distinctes selon

T. 78 : Population active en milieu urbain

	Effectifs et taux spécifiques		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Population urbaine totale	940.124	879.595	1.819.719
Population en âge d'activité	525.915	492.415	1.018.330
Taux de personnes en âge activité	56,0	56,0	56,0
Population active	415.803	49.445	465.248
Taux global d'activité	80,0	10,0	45,6
Population occupée	362.907	43.708	406.615
Taux d'occupation	69,0	8,8	40,0
Population en chômage	52.896	5.737	58.633
Taux de chômage	10,0	—	—
Population inactive	97.711	439.522	537.233
Taux d'inactivité	20,0	90,0	54,4

le milieu. Nous reprenons brièvement ces notions pour le milieu urbain et ensuite pour le milieu rural. L'analyse comparative de ces deux milieux d'une part, de ces derniers et de la population entière d'autre partsera alors plus aisée.

Le taux de la population en âge d'activité semble plus élevé en milieu urbain. Effectivement ce taux élevé de 56 % traduit une des conséquences de l'exode rural et de l'immigration en général dans les villes de la main-d'œuvre provenant de partout et la plupart du temps excédentaire par rapport à la demande de main-d'œuvre dans les villes.

T. 79 : Population active en milieu rural

	Effectifs et taux spécifiques		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Population rurale totale	1.374.295	1.339.337	2.713.632
Population en âge d'activité	704.564	110.710	1.415.274
Taux de population en âge d'activité	51,2	53,0	52,1
Population active	611.463	17.024	628.487
Taux global d'activité	86,8	23,7	44,4
Population occupée	506.751	13.891	520.642
Taux d'occupation	72,0	1,9	36,8
Population en chômage	104.712	3.133	107.845
Taux de chômage	14,8	—	—
Population inactive	76.326	689.528	765.854
Taux d'inactivité	13,2	76,3	55,5

Le taux global d'activité est par contre moins élevé que celui qui caractérise le millieu rural, cela s'explique par la non existence de limite d'âge au travail en milieu rural. En faisant abstraction de la population féminine qui est occupée dans l'agriculture, le taux global d'activité des femmes en milieu urbain est moitié moins élevé que celui des femmes en milieu rural. Ce taux global d'activité de 80,0 % pour les hommes atteint 86,8 % en milieu rural. Le taux d'occupation est de 72,0 % pour les hommes contre 1,9 % pour les femmes.

Le taux de chômage urbain paraît moins élevé que celui enregistré en milieu rural 11,0 % contre 14,8 %. Cela peut s'expliquer par la situation particulière de l'activité agricole pendant la période du recensement. En effet le mois de mai correspond à la fin du printemps, donc constitue une calme saison pour les travaux des champs.

Le taux d'inactivité en milieu urbain est supérieur à celui qu'on observe en milieu rural en raison de l'immigration vers les villes d'inactifs avec ou sans le chef de ménage. Le taux de 20 % explique la concentration plus accentuée dans les villes d'inactifs comme les étudiants, les retaités et les bénéficiaires de pensions, ...

II — L'ACTIVITE SELON L'AGE ET LE SEXE

L'activité économique dépend de l'âge et du sexe du fait que l'entrée dans la vie active ne se fait pas au même âge pour tous les individus. A l'entrée dans la vie active, plusieurs facteurs restreignent le nombre d'actifs : la prolongation des études secondaires et supérieures l'attente d'un meilleur emploi etc, ... A la sortie de la vie active, les décès, la retraite, l'incapacité physique la vieillesse, ... réduisent également le nombre d'actifs au delà de l'âge de 60 à 65 ans. Entre ces deux limites d'ailleurs difficiles à saisir avec précision mais qu'on fixe en général conventionnellement (âge de la retraite), les effectifs par âge des actifs ne varient que légèrement d'un pays à l'autre.

Pour analyser l'intensité de l'activité entre ces limites, on utilise les taux d'activité par âge ou par groupe d'âges (rapport des actifs occupés et sans travail à l'éffectif de la population du groupe d'âges). Ces taux par groupe d'âges varient selon le sexe et le milieu urbain ou rural.

I — Taux d'activité selon l'age et le sexe

Les écarts entre les taux par âge et par sexe sont si considérables que les taux moyens semblent très faibles. Le taux d'activité le plus élevé est de 52 %, à 45-49 ans. D'une façon générale les taux par âge de la population féminine ne dépassent pas 8 à 9 %, alors que ceux des hommes ne descendent pas au-dessous de 37 % si l'on fait abstraction des taux au delà de 80 ans.

T. 80 : Taux d'activité par âge et sexe 1966

Groupes d'âges	Hommes	Femmes	Ensemble
15-19	51,4	8,8	30,3
20-24	91,0	8,7	48,6
25-49	96,4	4,6	50,5
50-54	92,5	4,4	51,5
55-59	86,8	3,8	49,3
60-64	74,2	3,4	40,8
65-69	61,4	2,7	35,1
70-74	44,2	2,0	23,8
75-79	36,6	1,3	20,9
Tous âges	**83,5**	**5,5**	**44,9**

Pour les hommes le taux par âge baisse rapidement à partir de 55 ans. A la retraite conventionnelle, c'est-à-dire à 65 ans, le taux est tel que 61 hommes sur 100 sont encore actifs. Cette valeur élevée du taux est due à l'existence d'un large secteur rural où les hommes ne connaissent pas pratiquement d'âge de retraite. Aux âges de 15-19 ans la scolarité élargie et l'inactivité des jeunes retiennent près de 50 % des hommes, tandis qu'à 20-24 ans, le taux d'activité ne s'écarte guère beaucoup du taux maximum des adultes : 91,0%. Cela est dû au nombre très faible d'étudiants qui poursuivent les études au-delà de cet âge.

Graphe : 10 **Taux d'activité par âge et sexe**

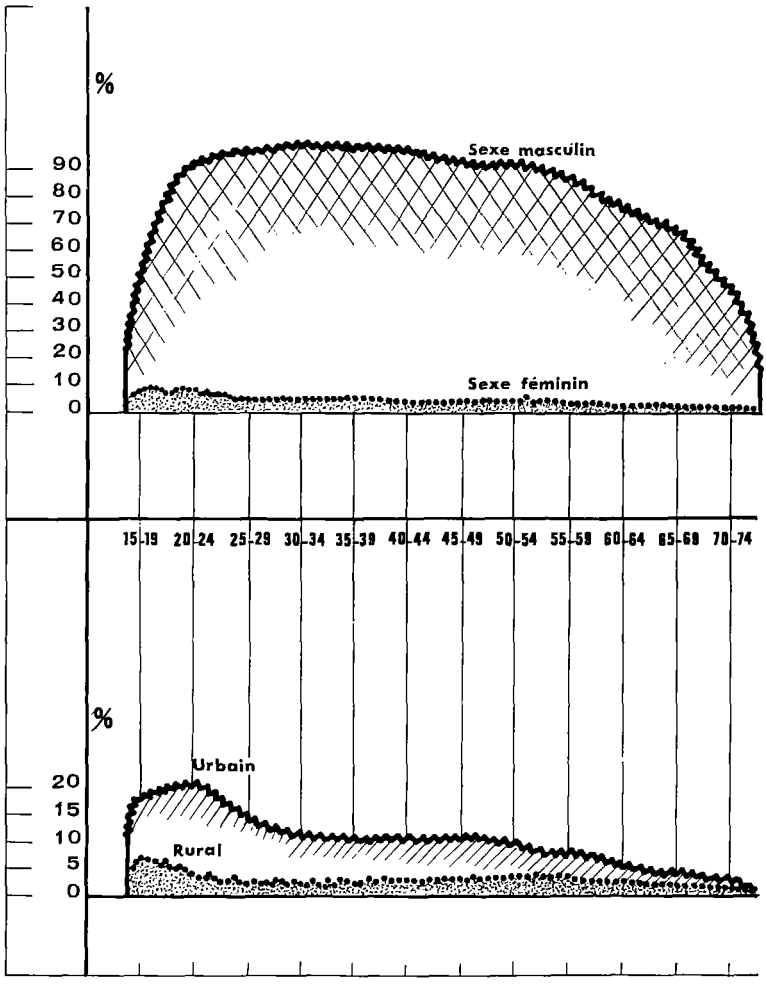

Graphe : 11 **Taux d'activité des femmes en milieux urbain et rural**

Pour les femmes la courbe des taux a une autre allure. Elle décroît avec l'âge. C'est ce qui traduit la bonne disposition des jeunes filles pour le travail et le retrait progressif des femmes de l'activité économique à mesure qu'elles avancent dans l'âge. L'activité indépendante du foyer et en dehors du ménage moins fréquente dans le milieu rural fait baisser les taux à tous les âges.

2 — Activité parâge selon le milieu urbain et rural

L'activité paraît plus intense en milieu urbain qu'en milieu rural pour l'ensemble des deux sexes. Du fait de la fréquence des scolarisés plus faible en milieu rural, le taux d'activité à 15-19 ans est tel qu'une personne sur trois de ce groupe d'âges s'adonne à une activité économique. De même au-delà de 60 ans, les taux d'activité sont supérieurs en milieu rural qu'en milieu urbain. A 75 ans le taux est de 50 % plus élevé en milieu rural.

T. 81 : Taux d'activité en milieu rural et urbain pour l'ensemble des deux sexes

	Urbain	Rural	Ensemble
15-19	26,6	33,3	30,3
20-24	53,9	44,1	48,6
25-49	53,0	48,6	50,5
50-54	52,4	50,9	51,5
55-59	49,2	49,3	49,3
60-64	37,9	42,9	40,8
65-69	31,2	37,8	35,1
70-74	20,2	26,7	23,8
75-79	17,0	23,8	20,9
80 +	9,0	14,0	12,1
	45,7	44,3	44,9

Une caractéristique de l'activité économique est qu'au delà de 20 ans les deux courbes des taux d'activité évoluent dans des sens contraires. Elles se croisent à 55-59 ans où le taux d'activité est identique pour les deux milieux : 49 %.

Si on considère l'activité selon le milieu et le sexe, d'une façon générale, les taux d'activité des hommes sont supérieurs à tout âge en milieu rural qu'en milieu urbain. Par contre, pour les femmes et si l'on fait abstraction des femmes aides-familiaux les taux d'activité des femmes en milieu urbain dépassent de beaucoup ceux des femmes en milieu rural.

T. 82 : Taux d'activité des femmes en milieu urbain et en milieu rural

	Urbain	Rural	Ensemble
15-19	17,6	6,8	16,3
20-24	21,0	3,7	18,9
25-29	14,2	2,5	12,7
30-49	10,8	2,6	9,7
50-54	9,4	3,7	8,7
55-59	8,7	3,6	8,1
60-64	5,9	2,2	5,5
65-69	4,6	2,0	4,3
70-74	3,4	1,7	3,3

L'âge auquel les femmes semblent s'adonner le plus à une activité économique en milieu urbain est celui de 20 à 24 ans : 21%. Au delà de cet âge, le mariage, la grossesse et la maternité soustraient à l'activité un grand nombre de femmes précédemment actives. De 30 à 49 ans le taux d'activité des femmes se stabilise en milieu urbain autour de 10 %.

III. L'ACTIVITE SELON LES SECTEURS ET LES BRANCHES ECONOMIQUES

I — L'activité selon les trois secteurs économiques

Par conventions nous classons l'industrie extractive dans le secteur secondaire. Nous aurons alors la répartition suivante :

La répartition de la population active selon les secteurs fait apparaître la prédominance du secteur agricole (41 %) et le secteur tertiaire (30 %), tandis que le secteur secondaire n'atteint pas encore 20 %, les 10 % qui restent ne peuvent être classés dans ces secteurs. Le pourcentage de la po-

pulation active agricole est sous-estimé, le recensement n'ayant pas tenu compte des femmes qui travaillent dans le secteur et qui étaient déclarées comme des "aide-familiaux". En réalité ce pourcentage ne serait pas loin de 52 %.

Mais cette répartition varie selon le milieu urbain ou rural. Dans le premier, le secteur tertiaire est celui qui recouvre le plus d'actifs 47,6 %, tandis que le secondaire atteint 27,6 %. Le secteur primaire y est faible. Le schéma contraire apparaît en milieu rural où le primaire occupe 61,8 %, le secondaire 12 % et le tertiaire 16,5 %. Le reste est inclassable.

T. 83 : Population active selon le secteur d'activité économique

Secteurs	Effectifs (ensemble des deux sexes)					
	Urbain	%	Rural	%	Ensemble	%
Primaire	59.771	13,0	388.525	61,8	448.296	41
Secondaire	121.294	27,6	75.082	12,0	203.610	18
Tertiaire	221.294	47,6	104.086	16,5	325.380	30
N.D.	38.453		37.152		75.605	
sans travail pour		11,8		9,7		10,3
la première fois	17.202		23.642		40.844	
Total	**465.248**	**100,0**	**628.487**	**100,0**	**1.093.735**	**100,0**

Pour pouvoir apprécier cette situation saisie en 1966, nous la comparons à celle qu'on enregistrait en 1956 et ensuite à une situation d'un pays européen comme la France par exemple.

T. 84 : Tableau comparatif des populations actives selon le secteur en Tunisie et en France.

Secteur d'activité	Tunisie 56	Tunisie 66	France 56	France 66
Primaire	67,7	41,0	26	18
Secondaire	9,8	18,7	38	41
Tertiaire	13,2	30,2	36	41
N.D.	9,3	10,3	—	—
TOTAL	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

La proportion des actifs inscrits à la rubrique N. D. appartiendraient dans une large mesure au tertiaire.

En comparant la Tunisie de 66 à celle de 56, il ne fait pas de doute que la répartition de la population active selon le secteur est bien plus favorable au développement en 1966. Le secteur primaire recule de presque le tiers en faveur du secondaire et surtout du tertiaire. En 1966 presque 1 personne sur trois est occupée au tertiaire. Cette répartition tend aussi à démentir le mythe tenace de la Tunisie pays à dominante agricole du point de vue main-d'œuvre. Cette image est en train de disparaître, ou du moins de s'atténuer puisque les actifs dans l'agriculture et les branches assimilées totalisent 41 % après avoir représenté dix ans auparavant 67,7 %.

La comparaison avec la France fait ressortir également la faiblesse du secteur secondaire et probablement le caractère pléthorique du tertiaire. Une analyse économique de la main-d'œuvre pourra montrer l'aspect pervers de ce déséquilibre et sa signification.

2 — L'activité selon la branche économique

Avec le développement économique et social, on doit s'attendre à voir se gonfler certaines branches de l'industrie et des services.

T. 85 : Répartition de l'activité selon la branche économique

Branche	1966	%	1956
1. Agriculture	448.296	41,0	67,7
2. Industries extractives	23.555	2,2	1,2
3. Industries manufacturières	103.582	9,5	6,2
4. Bâtiments et T.P.	59.363	5,4	2,2
5. Electricité, gaz et eau	17.110	1,6	0,2
6. Commerce, banque, assurance	73.505	6,7	4,8
7. Transport, communications	38.703	3,5	2,0
8. Service	213.172	19,5	6,4
9. N.D.	75.605	10,6	9,3
TOTAL	**1.093.735**	**100,0**	**100,0**

Toutes les branches ont relativement augmenté aux dépens de l'agriculture et branches assimilées entre 1956 et 1966.

L'augmentation des " industries manufacturières " et des ,, batiments et T.P." ont enregistré un progrès considérable. Il en était de même des "services" au sens strict qui étaient passés de 6,4 à 19,5 %.

L'activité selon la branche n'est pas uniforme à travers tout le territoire de la République, elle varie, elle aussi, selon le milieu urbain et le milieu rural. Il est évident que les actifs dans l'industrie et dans les services devaient se trouver en plus grand nombre en milieu urbain. Un certain nombre de branches ne sont développées du point de vue de leur main-d'œuvre qu'en milieu urbain : industries manufacturières, commerce et services. Cela est compréhensible lorsqu'on connait le rôle que joue la ville ou le centre urbain dans le développement de ces branches.

T. 86 : Répartition de la population active selon la branche et le milieu

Branche	Urbain	Rural
1. Agriculture	59.771	388.525
2. Industries extractives	8.580	14.975
3. Industries manufact.	77.942	25.640
4. Bâtiment	36.337	23.026
5. Electricité	5.669	11.441
6. Commerce	52.162	21.343
7. Transport	30.460	8.243
8. Services	138.672	74.500
9. N.D. et sans travail pour la première fois	17.202	23.642
TOTAL	**465.248**	**628.487**

Les industries manufacturières, le bâtiment, le commerce, le transport et les services occupent 72% du total des actifs en milieu urbain et 27% en milieu rural. Dans ces mêmes branches, la région de Tunis de Sousse et celle de Sfax doivent avoir une population active en majorité urbaine.

T. 87 : Répartition de la population active selon la branche dans la région de Tunis

Branches	Urbain	Rural	Ensemble
1. Agriculture	7.374	15.026	22.400
2. Ind. Extrac.	1.031	366	1.397
3. Ind. Man.	31.921	1.671	33.592
4. Bât.	13.432	1.160	14.592
5. Elect.	2.511	80	2.591
6. Commerce	25.834	1.365	27.199
7. Transport	16.389	646	17.035
8. Services	74.971	2.018	76.989
9. N.D.et sans travail	19.192	2.238	21.430
pour la première fois	8.024	1.279	9.303
TOTAL	**200.679**	**25.849**	**226.528**

Ainsi la moitié de la population active urbaine totale se trouve concentrée dans la région de Tunis. Pour certaines branches comme les services et le transport, les nombres d'actifs qui sont enregistrés à Tunis dépassent 50 %.

Cet aspect de la croissance de la main-d'œuvre des secteurs secondaires et des services est en relation directe avec la croissance de la population urbaine. En effet l'immigration constituait une réserve de population nécessaire pour pourvoir aux besoins de l'extension des industries, du commerce et des services dans les villes. L'exemple de l'émigration au gouvernorat de Tunis illustre bien cette constatation. On a enregistré en 1966 une population tunisienne migrante âgée de 15 ans et plus de 91.885 personnes réparties comme suit selon la branche d'activité et le gouvernorat d'origine :

T. 88 : Les immigrants au gouvernorat de Tunis en 1966 selon la branche d'activité

	Effectif des immigrants actifs	Population active	%
Agriculture	10.011	22.400	44,6
Ind. extrac.	1.397	22.289	6,7
Ind. man.	13.390	33.592	40,0
Bâtiment et T.P.	10.740	14.592	73,0
Electricité gaz et eau	2.591	8.327	31,0
Commerce et banques	7.020	27.199	25,7
Transport et com.	6.864	17.035	40,0
Services	37.835	76.989	49,0
N.D.	1.936	21.430	9,0
Toutes branches	**91.885**	**243.853**	**37,5**

L'on voit que la plupart des immigrants à Tunis s'occupent surtout dans le bâtiment et travaux publics (73 %) ensuite dans les services (49 %). et dans l'agriculture (44,6 %). Les industries manufacturières et les transports font appel à cette main d'œuvre immigrante dans la proportion de 40 %. En somme 37,5 % de la population active à Tunis, sont constitués d'immigrants déclarés au recensement. Nous avons analysé ci-dessus cet aspect en particulier pour Tunis (voir chapître IV) pour illustrer le mobile principal de la population migrante mais aussi le fait que cette dernière répond bien à la demande exprimée par la croissance économique de la région de Tunis.

IV — L'ACTIVITÉ SELON LA PROFESSION ET LA SITUATION DANS LA PROFESSION

I — La population active selon la profession

La répartition de la population active selon le groupe de professions (classées en 10 groupes) donne pour certaines professions des résultats de ceux fournis pour la branche d'activité correspondante. Il en est ainsi de la branche des „ transports et communications " qui n'en registre pas exactement les actifs appartenant au groupe de professions désigné par le même intitulé. Cela est dû probablement aux erreurs de déclaration et aux sens différents que donnent les déclarants à la profession et à la branche d'activité plus large que la profession.

T. 89 : Population active totale selon le groupe de profession

Groupe de professions	Pop.urbaine	Pop.rurale	Ensemble	
	Effectifs			%
1. Prof. libérales tech. et assimilés	33.912	10.001	43.913	4,0
2. Cadres supérieurs	5.921	1.301	7.222	0,7
3. Employés de bureau	25.493	4.264	29.757	2,7
4. Vendeurs	40.410	19.072	59.482	5,4
5. Agriculteurs et assimilés	58.486	366.366	424.852	38,8
6. Mineurs	6.413	13.196	19.609	1,8
7. Transports et com.	21.677	6.950	28.627	2,6
8. Ouvriers	187.695	163.661	351.356	32,0
9. Trav. sp. dans les services	48.401	16.029	64.430	6,0
10. Non classés ailleurs	36.840	27.647	64.487	6,0
TOTAL	**465.248**	**628.487**	**1.093.785**	**100,0**

Cette répartition fait ressortir l'importance de deux groupes de professions, celui des agriculteurs et assimilés 38,8% et celui des ouvriers 32,0%. Le premier groupe est vraisemblablement sous évalué, mais il confirme le pourcentage des actifs dans le secteur primaire repéré ci-dessus (41 %). Quant au groupe de professions désigné par ,, ouvriers " il doit être plus large que celui des travailleurs et manoeuvres du secondaire.

Tous les autres groupes de professions ne couvrent pas plus de 6% de population active totale. On notera le poids du groupe de professions ,, vendeurs " qui est de 5,4 %. Il doit couvrir en gros le petit et grand commerce. Il en est de même des travailleurs spéciaux dans les services qui totalisent 6 % de l'ensemble des actifs. Notons également le poids relativement important du groupe de ,, professions libérales " qui est de 4 %.

Certaines professions sont davantage urbaines. Les professions libérales, les techniciens et les cadres supérieurs et les employés de bureau sont 4 fois plus représentés dans les villes qu'en milieu rural. Les vendeurs sont concentrés dans les villes dans la proportion de 2/3. Il en est de même du groupe ,,Transports et communications" et du groupe,, travailleurs spéciaux dans les services" dont les travailleurs en milieu urbain sont trois fois plus nombreux qu'en milieu rural.

Par contre les ,,agriculteurs, éleveurs et assimilés" sont enregistrés en milieu rural dans la proportion des 5/6. Le 1/6 enregistré en milieu urbain doit correspondre aux absentéistes et aux agriculteurs résidant dans les villes et communes à proximité de leurs terres.

Ces chiffres et proportions caractérisent le sous-équipement des campagnes en travailleurs et en main-d'œuvre qualifiés si l'on jugeait par le professions quasi-absentes dans les campagnes. Une analyse plus approfondie et fondée sur des données plus détaillées permettrait également d'apprécier le poids de 366.366 ,, agriculteurs éleveurs et assimilés " dans l'ensemble de la main-d'œuvre rurale. Ce chiffre représente-t-il la totalité des travailleurs de la terre ou ces derniers voient-ils leur volume se gonfler périodiquement par une partie non négligeable d'actifs inscrits aux autres rubriques en milieu rural ? La question se pose à juste titre au sujet de 163.661 ,, ouvriers " en milieu rural. Bien qu'il existe en 1966 quelques unités industrielles avec des ouvriers résidant en milieu rural, ce nombre doit probablement englober au moins partiellement les ouvriers agricoles.

2 — Population active selon la situation dans la profession

La situation dans la profession définit des catégories socio-professionnelles de la population active, très importantes pour l'analyse économique de l'emploi. De même que la répartition de la population active selon les trois secteurs d'activité constitue un indicateur du développement économique du pays, la répartition selon la situation dans la profession peut avoir une signification politique liée au régime économique du pays.

La répartition de la population active selon la catégorie socio-professionnelle ou la situation dans la profession révélée par le recensement de 1966 a retenu 8 catégories franches à statut bien défini.

Les patrons, "individus ayant sous leur dépendance des salariés" ne forment que 2,2% de la population active totale, leur importance numérique ne dépend pas du milieu urbain ou rural. Ils sont également répartis entre villes et campagnes .

T. 90 : Population active selon la situation dans la profession et le milieu

	Pop.urbaine		Pop.rurale	Ensemble	
1. Patrons	11.752	2,5	10.862	22.614	2,2
2. Indépendants	74.951	16,6	180.272	255.223	24,2
3. Ouvriers	239.616	53,0	338,581	578.197	55,0
4. Employés	77.748	17,2	16.572	94.320	9,0
5. Aides-fam.	4.203	1,0	30.102	34.305	3,2
6. Apprentis	1.898	—	1.073	2.971	—
7. Coopérateurs	3.518	0,7	10.885	14.403	1,4
8. Associés	184	—	313	497	—
9. Autres cas	20.040	4,0	17	20.057	2 %
N.D.	14.136	3,1	16.168	30.304	3 %
TOTAL	**448.046**	**100,0**	**604.845**	**1.052.891**	**100,0**

Une certaine ambiguité subsiste, malgré la définition de "patron," avec les "indépendants" qui sont de 74.951 en milieu urbain et 180.272 en milieu rural et qui doivent couvrir les artisans et les commerçants, vendeurs, ... Il ne fait pas de doute que ce dernier chiffre couvre aussi les petits exploitants.

Dans ce cas pouvaient-ils se passer de salariés d'une façon continue tout le long de l'année ou était-ce un état valable seulement au moment du recensement ?

Les ouvriers forment la catégorie la plus nombreuse, 55%. Cette catégorie englobe les ouvriers agricoles comme ceux de l'industrie. Ces derniers au nombre de 239.616 en milieu urbain sont aussi importants en proportion (53 %) que les ouvriers agricoles, 338.581 ou 56 %. Mais ce chiffre concernant le nombre d'ouvriers en milieu rural ne confirme pas celui fourni par la répartition selon le groupe de professions (163.661). Cela s'expliquerait par l'existence d'un grand nombre de petits exploitants et de petits fellahs qui recourent périodiquement au salariat agricole. Mais une certaine cohérence des chiffres semble se retrouver si on considère au niveau du monde rural l'ensemble des patrons, des indépendants, des ouvriers, des coopérateurs et des aides familiaux : 570.702 qu'on peut alors comparer avec la population active en milieu rurale et englobant les agriculteurs et assimilés, ainsi que les ouvriers : 530.027.

V — LA SITUATION DE L'EMPLOI

I — L'accroissement de l'emploi depuis 1966

En ne prenant en compte que la population occupée en 1966, il est possible de mesurer l'accroissement de l'emploi de 1966 à 1972. Bornons-nous tout d'abord à rapprocher les grandeurs globales caractéristiques de la population active à ces deux dates (1).

---

(1) Les statistiques relatives à 1972 sont déduites des évaluations officielles du IVe Plan-Tunis 1974.

T. 91 — Composantes de la population active masculine et population occupée (Emploi) en 1966 et 1972

Catégories de population	Effectifs et taux spécifiques (sexe masculin)		Accroissement	
	1966	1972		
Population totale	2.314.419	2.603.900	289.581	+ 12,4 %
Population en âge d'activité Taux	1.230.479 53,1	1.304.400 50,0	73.921	+ 6 %
Population active Taux d'activité	1.027.266 83,5	1.180.000 80,0	152.734	+ 15/ %
Population occupée Taux d'occupation	869.658 70,8	1.047.000 80,0	177.342 + 14 %	+ 20,5 %
Population inactive	174.037	(200.000)	—	—
Population en chômage	.157.608	57.400	—	—

Les effectifs et les taux spécifiques concernant l'emploi masculin (2) traduisent un progrès considérable dans ce domaine entre 1966 et 1972 (3). La population active se serait accrue de 15 % et la population occupée de 20,5 %, alors que la population en âge d'activité n'avait augmenté que de 6 % seulement. Cette importante amélioration de l'emploi

(2) L'emploi féminin est estimé en 1972 à 340.000 dont 250.000 dans l'agriculture et 32000 dans les services et l'administration. Le textile et le cuir en absorbent aussi 41.000 salariées.

(3) La comparaison entre les chiffres de 1966 et 1972 et les taux spécifiques qu'on peut en déduire laisse croire que la population active semble légèrement gonflée en 1972. En effet le taux effectif d'activité qui passe de 83,5 °/₀ à 90,0 °/₀ en 6 ans serait peu vraisemblable. Il en est de même du taux d'occupation de la population active qui passe de 70,8 °/₀ à 80,0 °/₀ par suite d'un accroissement de 177.342 personnes employées en 6 ans.

En partant donc de ce nombre d'emplois créés de 1966 à 1972, on aboutit à une création de l'ordre de 30.000 emplois par an. Ce qui est une norme théorique dans les conditions de la croissance démographique de la Tunisie des années 70. Par ailleurs aucun document concernant la création d'emploi ne fait mention d'autant d'emplois créées et aussi régulièrement depuis 1967. On comprend alors le caractère très peu réaliste des chiffres avancés concernant l'emploi en 1972 entrainé probablement par la méthode d'approche des problèmes de l'emploi.

ne serait possible que si les actifs employés étaient pris sur l'effectif des chômeurs et des inactifs. Comme ces dernièrs sont à peu près constants en proportion àtravers le temps, le gain n'aurait donc été réalisé que par réduction du chômage.

Théoriquement, le chômage qui était officiellement de près de 157.000 en Mai 1966 devrait se réduire à quelques dizaines de milliers. Les prévisions du IVè Plan mentionnent 119.000 emplois à pourvoir en Tunisie entre 1973 et 1976, soit 30.000 par an sur une demande totale de 198.000 des deux sexes. Nécessité est faite donc aux services d'émigration de placer près de 80.000 travailleurs à l'étranger. C'est là qu'intervient la liaison emploi-migration de plus en plus forte au cours des prochaines années. Comme nous l'avons vu ci-dessus (chapitre II p.) l'émigration contrôlée était loin d'atteindre ces chiffres escomptés par le IVè Plan.

En tout état de cause la détermination précise de l'emploi dépend comme toujours en Tunisie de l'emploi dans le secteur agricole du fait du caractère saisonnier d'une large partie de l'activité dans l'agriculture. Dans les autres grands secteurs, on commence à serrer de près la réalité sur la base d'enquêtes sectorielles. Il faudra attendre les résultats du recensement de 1975 pour pouvoir se prononcer sur les évaluations avancées pour la période du IVè Plan 1973-1976.

2 — L'emploi par secteur d'activité

1°) Le secteur agricole

On évalue (4) la population effectivement active du secteur agricole à 654.000 personnes qui se répartissent entre 417.485 hommes et 237.115 femmes. Elle forme ainsi 42 % de la population active totale. Ce qui ne parait guère différent de l'estimation donnée par le recensement de 1966 en faisant abstraction des femmes dèclarées comme des aide-familiaux. Mais il serait plus correcte de comparer ce pourcentage plutôt à 52 %.

---

(4) Ministère de l'agriculture-L'emploi agricole avril 1974-Tunis.

(5) Les structures agraires en 1962". Enquête du service des Statistiques.

Cette évaluation aura sa pleine signification lorsqu'elle est comparée à celles des périodes antérieures. Si nous remontons à 1956, nous trouverons les résultats suivants :

	1956	1962(5)	1966	1972
Hommes	527.850	—	440.304	417.485
Femmes	331.380	—	258.000	237.115
Emploi agricole	859.230	748.800	698.304	654.600
Emploi total	**1.267.000**	—	**1.342.000**	**1.387.000**

La tendance de l'emploi agricole est manifestement à la baisse en valeur absolue et en valeur relative. La proportion de l'emploi agricole se réduit de 68 % en 1956 à 52 % en 1966 puis à 42 % en 1972.

Cette tendance s'explique par deux principales raisons : l'extension de l'emploi des deux autres secteurs, le secondaire et surtout le tertiaire comme nous le verrons par la suite et d'autre part l'exode rural massif qui „ vide " le monde agricole en drainant la main-d'oeuvre d'origine rurale vers les villes et surtout vers la capitale.

2°) Le secteur secondaire

L'emploi dans ce secteur est en croissance comme le secteur industriel lui-même.

T. 92 — Emploi dans le secteur secondaire en 1972

Branches	Mas.	Fém.	Ens.
Mines	19.000	—	19.000
Energie	6.300	—	6.300
Ind. Alimentaires	31.500	4.100	35.600
Textiles, cuir, habill.	38.000	41.000	79.000
Bois, ameublement	9.100	0.100	9.200
Papiers, imprimerie	7.300	0.400	7.700
Chimie, caout.	7.000	0.600	7.600
Matériaux de construct.	18.100	0.100	18.200
Ind. mécaniques et électriques	13.200	0.500	13.700
Bâtiments et T.P.	59.000	—	59.000
Secteur secondaire	183.200	46.800	230.000
Emploi total	**1.047.000**	**340.300**	**1.387.000**
en proportion	17,5 %	14 %	17%

3°) Le secteur tertiaire

C'est le secteur qui s'est le plus accru. Tous les transferts d'emplois convergent vers ce secteur qui reçoit à la fois directement de la main-d'œuvre du secteur secondaire et du secteur agricole (après un passage plus ou moins long par ce dernier). Nous avons vu qu'il couvrait 22 % de la main-d'œuvre totale en 1966. En 1972 il atteint 24 % de l'ensemble des emplois.

T. 93 : Emploi dans le secteur tertiaire en 1972

Branches	Mas.	Fém.	Ens.
Transport et télécommunication	41.700	1.200	42.900
Tourisme	17.900	2.200	19.900
Commerce	75.000	8.000	83.000
Administration	104.600	12.000	116.600
Autres services	49.000	20.000	69.000
Secteur tertiaire	288.200	43.200	331.400
Emploi total	**1.047.000**	**340.300**	**1.387.000**
en proportion	27 %	12 %	24 %

Ainsi un actif sur quatre est employé dans le tertiaire et un sur dix est dans l'administration. Dans ce secteur qui ne résorbe pas le plus de fem mes actives comme on a tendouce à le croire, ces dernières ne forment encore que 13 % de l'ensemble, alors que dans le secteur industriel, leur efectif atteint 20 %. Une bonne proportion, de l'ordre de 17 % de l'ensemble des actifs des deux sexes reste non identifiée (dans ces évaluations du IVe Plan). Elle couvrirait les non déclarés et les sans travail.

CHAPITRE VI

PERSPECTIVES DE LA POPULATION 1970 - 1990

I — LA POPULATION TUNISIENNE AU COURS DES 25 PROCHAINES ANNEES

1 — Les conditions de la croissance démographique dans proche avenir.

Nous avons souligné dans le chapitre II, au sujet de la natalité observée durant les années 1967 - 1972 que les naissances demeurent presque en nombre constant sous l'action conjuguée de facteurs conjoncturels de nature demographique et de facteurs volontairement limitatifs tels la contraception, l'avortement et la stérilisation, ces derniers étant les plus déterminants. Nous avons également fait remarquer qu'il est possible que le nombre de naissances augmente légèrement dans les années qui viennent du fait de la disparition attendue mais lente des facteurs conjoncturels. Il reste que cette legère reprise pourra être neutralisée de nouveau par l'action plus intense de la contraception et des incidences dans ce domaine de l'émancipation générale de la femme .Le changement dans l'évolution future de la population de la Tunisie est effectivement à ce prix. Du fait de la baisse lente mais presque inévitable de la mortalité, l'accroissement naturel augmentera son rythme si la natalité ne recule pas considérablement dans l'avenir.

En l'absence d'émigration, avec une natalité élevée de l'ordre de 42‰ et même de 40 ‰ et d'une mortalité de 13 ‰ qui aura encore tendance à la baisse, le taux d'accroissement naturel de 2,9 % à 2,7 % atteindra 3 % . Ce qui est excessivement élevé. Un tel accroissement naturel entraînera un doublement de la population en 22 ans. La relation entre le temps de double-

ment de la population et le taux d'acroissement naturel est rigide. Lorsque ce dernier est dans l'intervalle 2,5 - 3,5 %, le temps de doublement est extrêmement rapide entre 27 et 20 ans. Si la mortalité générale tend vers 10 ou 11 ‰ à la fin de la décennie 70, la natalité demeurant à son niveau actuel de 36 à 38 pour mille, il n'y aura guère d'espoir de freinage de la croissance démographique. Un ralentissement de cette croissance se produira lorsque la natalité tendra vers 30 à 33 pour mille. Le taux d'accroissement évoluera alors autour de 2% et le doublement de la population se réalisera après 35 ans, donc après l'an 2000.

Cette dernière condition imposera aux nombres annuels de naissances de ne pas rester quasi-constants comme nous le constatons actuellement, mais de décroître rapidement .Le rythme de cette décroissance imposera le nombre de naissances à éviter par l'ensemble des moyens restrictifs ou par la somme des actions antinalistes sous-tendues ou non par un programme national de planning familial.

Quelles que soient les raisons pour faire baisser la natalité, le nombre annuel moyen des naissances suivrait les tendances suivantes selon l'hypothèse A (baisse lente de la fécondité actuelle) ou l'hypothèse B (baisse rapide et importante de la fécondité actuelle) sur lesquelles nous reviendrons plus en détail ci-dessous.

T. 94 : Tendances possibles du nombre des naissances 1975 - 1990

	Hypothèse A	Hypothèse B
1974	202.000	202.000
1975	205.000	180.000
1980	230.000	185.000
1985	250.000	175.000
1990	270.000	173.000

La comparaison entre ces deux tendances d'une part et entre ces deux tendances et la tendance à fécondité élevée et constante d'autre part, celle qui prévalait avant 1971, donnera une idée des naissances à faire éviter à court terme dans l'une ou l'autre des hypothèses.

Des calculs ont été conduits pour évaluer ces naissances évitées ou à faire éviter à moyen terme, de 1972 à 1976 permettant d'apprécier l'effort à faire sur le plan de la contraception, c'est-à-dire concernant le nombre d'utilisatrices de la contraception. (1).

T. 95 : *Naissances évitées ou à faire éviter et nombre d'utilisatrices de programme de planning familial* 1972 - 1976

	Naissances évitées par le programme	Nombre de naissances prévues	Taux de natalité	Nombre moyen d'utilisatrices à prévoir
1972	14 à 15.000	198.785	38,0	35 à 40.000
1973	18 à 20.000	202.000	37,5	45 à 50.000
1974	20 à 22.000	203.000	37,0	45 à 55.000
1975	22 à 25.000	205.000	36,5	55 à 66.000
1976	22 à 25.000	210.000	37,0	55 à 66.000

Au delà de 1976, il est difficile de faire des prévisions sur le nombre d'utilisatrices qui dépendra dans l'avenir du progrès économique et social en général et surtout du progrès technique dans le domaine des contraceptifs. Il est également possible que soient mis en services des contraceptifs dont l'emploi et l'éfficacité dépendront moins de facteurs économiques, sociaux et culturels qu'aujourd'hui. La „ stratégie " des couples pourrait alors donner lieu à d'autre comportement à l'égard des naissances et donc à l'égard du programme de planning familial.

Le second paramètre non négligeable de l'évolution de la population dans le prochain avenir est l'émigration. Nous avons vu au chapitre II que le solde migratoire des Tunisiens en faveur des sorties a légèrement fléchi depuis 1972. D'autre part le IVe Plan de développement économique et

(1) Mahmoud SEKLANI. Aspects démographiques et socio-psychologiques de la contraception. dans le Planning familial en Tunisie. STD. Tunis. - ouvrage en cours d'impression.

social 1973-1976 prévoyait ,en vue de réduire le chômage au maximum, une émigration annuelle d'une vingtaine de milliers de Tunisiens. Cependant, lémigration totale contrôlée stagne autour de 15.000 travailleurs par an depuis 1970.

Il semble que ce chiffre correspondrait à une certaine capacité de la Tunisie de fournir de la main-d'œuvre plus ou moins initiée au marché de travail des pays demandeurs, mais que cette émigration dépendra aussi dans l'avenir des conditions politiques et des conditions d'existence dans les pays d'accueil. De sorte qu'on ne saurait trop compter sur ce paramètre en raison de son caractère aléatoire.

Il n'en demeure pas moins que si le taux d'émigration se maintient autour de 5 pour mille, il commencer a à peser probablement sur la croissance démographique en ajoutant ses effets de nature démographique à ceux de la mortalité. Il est équivalent au cinquième de l'accroissement naturel. Si donc ce dernier est de 2,4 % à 2,5 % en 1972-73, l'émigration le réduirait à 2 %. Ce qui représente une croissance démographique non excessive pour un pays jeune, celle que la Tunisie avait il y a une vingtaine d'années.

Mais cette émigration relève d'une conjoncture dont l'horizon ne doit pas dépasser 3 à 4 ans. Il serait excessif de l'intégrer dans des projections à très long terme. C'est pour cela que, tout en soulignant le rôle modérateur de croissance mais aléatoire du facteur migratoire, nous ne présentons pas dans les projections démographiques qui suivent de perspectives avec émigration.

2 — Les intineraires probables de l'evolution de la population

Nous avons exposé au premier chapitre l'évolution de la population tunisienne antérieurement à 1966. Nous avons expliqué également au chapitre II comment les composantes démographiques de l'accroissement naturel sont en train de subir des variations sensibles depuis le dernier recensement. Si la mortalité ne semble pas baisser au même rytme que durant la période 1950 - 1965, la natalité, elle, enregistre une baisse sensible de l'ordre de 20 % depuis 1966-67. Nous avons analysé d'autre part les raisons concomittantes qui ont engendré cette baisse qui constitue un

évènement sans précèdent dans l'histoire démographique de la Tunisie. Si quelques unes parmi ces raisons sont conjoncturelles ou à effet provisoire la natalité n'en subit pas moins l'incidence durable à moyen terme. Quant aux autres facteurs, ils auront des incidences certaines pendant le proche avenir et peut être dans l'avenir lointain.

C'est le pari que semble gagner la politique démographique tunisienne : La croissance de la population sera modérée durant ce dernier quart de siècle. Celle qui signifie que la natalité de la population tunisienne ne reviendrait jamais à son niveau précèdemment enregistré, supérieur à 40 pour mille.

Uu bref aperçu de l'évolution de la population depuis 1967 aidera à concevoir la tendance dans le futur proche.

La population tunisienne aurait probablement passé le cap de 5 millions à la fin de 1969. En 1971 elle aurait atteint 5.180.000. Nous prenons ce chiffre comme point de départ des projections qui suivent compte non tenu de l'émigration. La population de la Tunisie a dû évoluer comme suit moyennant la mise à jour des chiffres annuels (chiffres arrondis) :

1971	:	5.180.000
1972	:	5.300.000
1973	:	5.440.000
1974	:	5.575.000
1975	:	5.710.000

Comme nous l'avons vu ci-dessus (chapitre II), cette évolution nécente s'est produite avec un taux de mortalité de 14 à 13 pour mille et un taux de natalité de 38 à 36 pour mille ou une fécondité globale de 160 pour mille. Quel sera l'itinéraire que suivra la poputation dans l'avenir ? Tout dépendra de la fécondité puisque tout semble assigner à la mortalité une seule évolution. Il est possible que cette fécondité se maintienne à son ni veau actuel ou recule légèrement. Elle pourrait toutefois également baisser rapidement et fortement.

De sorte que nous sommes en présence de deux hypothèses possibles relatives à la tendance prochaine de la population.

1 — La fécondité globale se stabilisera à son niveau actuel ou au voisinage de ce dernier c'est-à-dire autour de 150 pour mille, telle que la natalité associée soit de l'ordre de 33 - 35 pour mille. La population évoluera en conséquence avec un accroissement naturel de l'ordre de 2 % par an et même un peu plus à la fin de la période lorsque la mortalité tendra vers 10 pour mille (Hypothèse A).

2 — La fécondité reculera progressivement à partir de son niveau actuel de façon à imprimer à l'accroissement naturel une baisse rapide, s'accomodant avec une légère et lente baisse de la mortalité, autour de 10 pour mille après 1990. Le taux de fécondité globale tendra alors vers un niveau proche de 100 pour mille, tout en lui restant supérieur. Le taux de natalité sera alors de l'ordre de 23 à 25 pour mille à la fin du siècle et le taux d'accroissement naturel associé tendra alors vers 1,5 %. (Hypothèse B) Ces hypothèses concordent à peu près avec celles de l'Institut National de la Statistique du moins pour la durée 1976-1986 (2).

---

(2) Nous avons, dans un travail qui date de 1961, entrepris des perspectives de la population tunisienne 1961-86 basées sur trois hypothèses maximale, médiane et minimale. Celle-ci basée sur une baisse rapide et immédiate de la fécondité, paraissait alors très peu possible sinon tout à fait improbable Les raisons de cette baisse n'étaient pas clairement prévisibles et dont certaines apparaissent aujourdhui comme conjoncturelles. Une dizaine d'années plus tard, en 1971-72, la natalité semble rejoindre les prévisions de cette hypothèse minimale, ainsi que la population. Nous avons abouti aux résultats suivants : (en milliers)

		1971	1976	1981
Hypothèse médiane	:	5.190	5.963	6.833
Hypothèse minimale	:	5.154	5.615	6.170

Or la mise à jour des chiffres de la population pour le 1er janvier de chaque année compte tenu du solde migratoire a montré que cette dernière a bien atteint 5.146 en 1971, 5.455 en 1974 et atteindra bientôt 5.683 en 1976.

Nos propres prévisions à long terme entreprises en 1961 s'étendent sur la période 1961 1986. Leurs résultats semblent concorder dans l'hypothèse III (fécondité rapide et immédiate) avec le chiffre de la population révèlé par le recensement de 1966 (4.584 contre 4.530. milliers), à quelques dizaines de milliers près.

Malheureusement, elles s'arrêtaient à 1986. Nous adoptons alors les prévisions de l'I.N.S. plus récentes faites pour 1971-2001 qui s'en approchent beaucoup. Il existe encore une série de perspectives de la population de la Tunisie, entreprises par le ,, Bureau of census, US Départment of Commerce Social and Economic statistics Administration ". dans Etudes démographiques pour pays étrangers, Série 96, N° 3 — les auteurs américains du document présentent 4 itinéraires possibles de la population tunisienne de 1971 à 2000 selon la vitesse de réduction de la fécondité et avec une seule évolution de la mortalité : Hypothèses A, B, C&D.

Les conséquences des ces hypothèses sont les suivantes :

Hypothèse A : La population passera de 5.440.000 en 1973 à 6.440.000 en 1980 puis à 8,130.000 en 1990 et doublera sensiblement avec la fin du 20è siècle.

Hypothèse B : La population sera de 6.240.000 en 1980, puis de 7.485.000 en 1990 et ne doublera pas avant l'an 2000.

Cependant l'évolution probable pourra être entre ces deux itinéraires prospectifs ou plus proche du premier que du second si la fécondité ne s'écarte pas des hypothèses ici formulées. Elle pourra également se situer légèrement au-dessus de la première si la fécondité, après avoir baissé d'une façon spectaculaire pendant 1968-1973 sera ramenée à un niveau sensiblement supérieur.

Il est évident que les conséquences strictement démographiques de ces hypothèses sur les autres aspects de la population seront aussi différenciées que celles sur le nombre des habitants. Parmi ces aspects, nous examinerons les plus importants, les variations de la structure par âge. celles du taux de dépendance de la population et bien entendu toutes celles qui ont une relation directe avec le nombre d'enfants à scolariser, la population active, etc...

L'intérêt de ces évolutions ne réside certes pas dans la précision des résultats ,mais plutôt dans la tendance esquissée et dans les écarts par rapport à une évolution témoin (à fécondité constante 1966). On ne pourra s'empêcher par exemple de noter l'écart considérable et croissant entre les

---

Suite de la note (2) :

Comme leurs chiffres de population de départ étaient surestimés et évoluant avec une mortalité qui semble baisser trop rapidement, le niveau de la population s'avère déjà élevé pour les cinq premières années 1970-1974. Seule les perspectives de l'hypothèse C semble présenter un certain réalisme si les variables démographiques continuent dans le proche futur au moins à évoluer comme le laissent croire la tendance récente. Leur,, hypothèses A'' est alors impossible à concevoir; elle suppose une natalité croissante après 1975, atteignant 47,8‰. en 1985... C'est pour cela que nous n'avons pas jugé bon de retenir les conclusions du document du ,, Bureau of Censces ''.

résultats des hypothèses A et B et ceux de l'évolution à fécondité constante 1966. Il est de 200.000 individus en 1975, de 500.000 en 1980, de 1.000.000 en 1985 et enfin de 3.660.000 en l'an 2000, si l'on ne considère que les résultats des prévisions de l'hypothèse A. Les écarts seront beaucoup plus importants dans le cas où l'évolution se fera selon l'hypothése B.

T. 96 : Perspectives de la population tunisienne selon les hypothèses A et B (en milliers et au 1er janvier de chaque année)

Années	Hypothèse A	Hypothèse B	Evolution à fécondité constante de 1966
1971	5.180	5.180	5.299
1972	5.300	5.300	5.448
1973	5.440	5440	5.604
1974	5.600	5.560	5.767
1975	5.730	5.675	5.938
1976	5.860	5.800	6.118
1977	6.020	5.910	6.308
1978	6.165	6.030	6.508
1979	6.330	6.150	6.720
1980	6.470	6.270	6.945
1985	7.300	6.890	8.285
1990	8.160	7.520	10.018
1995	9.500	8.250	12.127
2000	11.000	9.000	14.662

Il faut noter d'autre part que la précision des perspectives se réduit de plus en plus lorsque la durée de prévision augmente. Des projections démographiques qui se prolongent au-delà de 10 à 15 ans deviennent très peu dignes de confiance. Elles perdraient par ailleurs beaucoup de leur signification du point de vue sociologique. Elles pourraient garder toutefois une valeur indicative pour certaines prospectives économiques et démographiques (politique de logement, investissement, en infrastructure, amortissements de la construction, sorties en retraites, ...) De toute façon et quel que soit leur degré de validité, elles doivent être actualisées de temps à autre et même rectifiées à la lumière de nouvelles données démographiques.

Graphe : 12 **Perspectives de la population tunisienne selon les hypothèses A et B comparées à l'évolution à fécondité constante de 1966.**

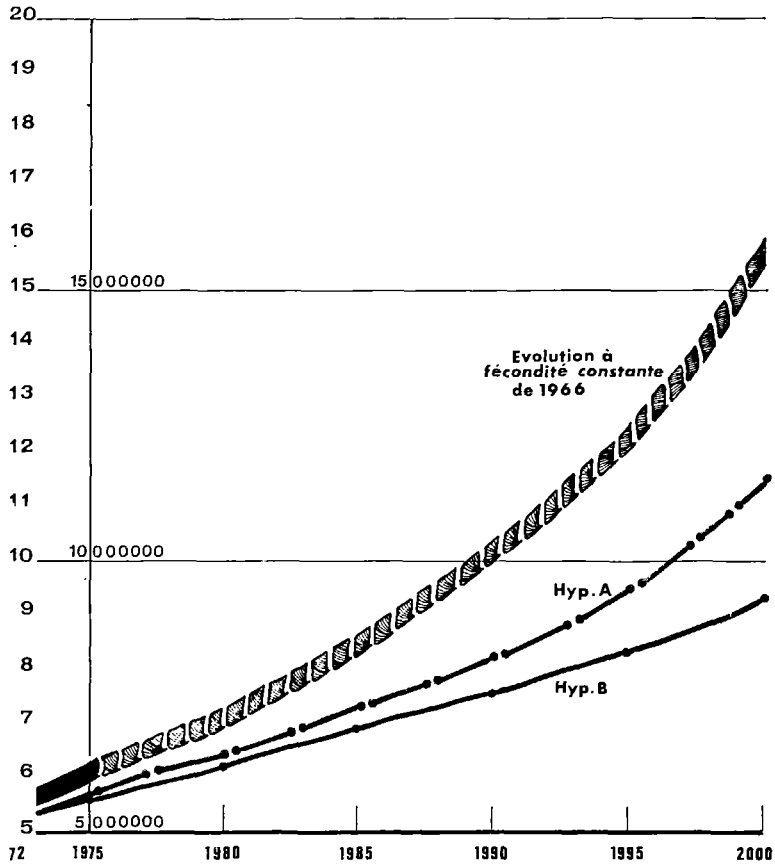

II — EVOLUTION DE LA STRUCTURE PAR AGE DANS SES GROUPES FONCTIONNELS (1975-1990).

I — Le léger veieillissement de la population

La première et principale conséquence de la variation de la structure par âge sous l'action de la baisse de la fécondité est le vieillissement de la population que traduira l'acroissement progressif de la proportion des adultes et des vieux. Comme nous allons le voir la vitesse de ce vieillissement dépend presque entièrement de la vitesse du recul de la fécondité. Nous présentons les résultats des projections seulement jusqu'an 1990.

T. 97 : Efféctifs des groupes d'âges prés-scolaires (0 - 5)

	H. A		H. B	
	Effectif	%	Effectif	%
1971	1048,0	19,3	1048,0	19,3
1975	1058,4	18,5	1003,4	17,7
1980	1156,7	18,1	991,4	16 0
1985	1272 1	17,5	1047,5	15,4
1990	1356,3	16,4	1089,5	14,3

C'est à travers cette évolution des effectifs des plus jeunes qu'on voit l'éffet de la réduction de la fécondité par l'action du vieillissement de la population. La réduction se voit dans chacune des hypothèses aussi bien que dans la comparaison des résultats de chaque hypothèse. La proportion des jeunes de 0 - 5 ans se réduira à mesure qu'on séloigne dans le temps.

En 15 ans cette proportion se réduira de 18,5% à 16,6% dans l'hypothèse A et de 17,7 à 14,3% dans l'hypothèse B. On voit aisément comment la vitesse de réduction dépendra-t-elle de celle de la fécondité dans le temps. Les deux proportions finales dans chaque hypothèse sont à comparer avec 19,3% en 1971.

L'écart en re les variations respectives aux deux hypothèses n'apparaît clairement qu'à partir de 1985 en raison du fait que les générations qui contribuent au groupe d'âges de 6-14 ans sont en partie déjà nées.

T. 98 : Variations de l'effectif du groupe d'âges scolaires (6-14 ans)

	Hypothèse A Effectifs	%	Hypothèse B Effectifs	%
1975	1.424,7	24,9	1.428,0	25,2
1980	1.490,8	23,1	1.456,8	23,3
1985	1.596,3	21,3	1.434,4	20,8
1990	1.769,9	21,7	1.461,5	19,5

Celles qui subiront les variations appréciables de la fécondité en baisse seront nées en moyenne après 1980. En dépit de cette inertie, les proportions calculées dans l'hypothèse B se réduiront plus rapidement que celles attribuées à l'hypothèse A

T. 99 : Variations de l'effectif en nombre et en proposition du groupe d'âges actifs (15-64 ans)

	HYPOTHESE A						HYPOTHESE B					
	M	%	F	%	E	%	M	%	F	%	E	%
1971	1258,0	49,5	1361,0	51,5	2619,0	50,5	1258,0	49,5	1361,0	51,5	2619,0	50,5
1975	1443,9	51,4	1541,1	53,1	2985,0	52,3	1443,9	51,9	1541,9	53,5	2985,0	52,7
1980	1712,2	53,8	1803,4	55,6	3515,6	54,5	1712,2	55,6	1803,4	56,9	3515,6	56,3
1985	2000,0	55,5	2082,6	56,6	4082,6	56,1	2000,0	58,9	2082,6	60,0	4082,6	59,4
1990	2297,9	57,0	2370,2	57,8	4668,1	57,4	2273,8	61,3	2342,9	62,0	4616,7	61,6

L'effectif de 15 - 64 ans correspondant en gros à la population en âge de travailler ne peut qu'agmenter en valeurs relative avec la baisse de la fécondité. Selon l'hypothèse, A sa proportion variera de 50,5 % à 57,4 % en 1990 et de 50,5 % à 61,6 % selon l'hypothèse B. L'écart appréciable ne se manifestera qu'a partir de 1980. Là aussi, l'effet de l'inertie de la population jouera contre des variations rapides dans le temps.

2 — Effectif des femmes et fécondité future

De toute manière l'écart avec la situation actuelle, de l'ordre de 10 % sur les potentialités de la population active en 1990 est important. De sorte que la structure par âge se présente ainsi au début et à la fin de la période de prévision :

T. 100 : *Structure par grands groupes d'âges* 1971-1990

	1971	1975	1980		1990
		HYPOTHESE A			
0 - 14 ans	45,5	43,4	41,2	39,6	38,3
15 - 64 ans	50,5	52,3	54,5	54,1	57,4
64 et plus	4,0	4,2	4,3	4,3	4,3
		HYPOTHESE B			
0 - 14 ans	45,5	42,7	40,4	36,0	35,8
15 - 64 ans	50,5	59,7	56,3	59,4	61,6
64 et plus	4,0	4,2	4,3	4,6	4,6

L'effet de la baisse de la fécondité sur la structure par âge se mesure par le vieillissement que traduit la réduction de la proportion des effectifs de 0 - 14 ans en faveur des effectifs adultes et des âgés de plus de 64 ans. Si les jeunes âgés de 0 - 14 ans se réduisent de 15 % dans l'hypothèse A, ils se réduiront de 21 % dans l'hypothèse B de 1971 à 1990. Au cours de ce processus de transformation structurelle, ce sont les effectifs adultes qui augmenteront d'autant leur proportion. Les effectifs des âgés de plus de 64 ans n'augmenteront que modestement. Cela s'explique par le fait que le vieillissement qui commencera par gonfler la proportion des adultes n'atteindra ensuite les effectifs des vieux qu'au-delà de 1990.

Les variations du groupe des femmes âgées de 15 à 49 ans méritent également d'être examinées en raison de leur importance quant à leur pouvoir reproductif.

T. : 101 Variations des effectifs des femmes en ages reproductifs

	Hypothèse A	%	Hypothèse B	%
1971	—	—	—	—
1975	1291,0	44,4	1291,0	44,8
1980	1527,3	46,7	1527,3	48,2
1985	1770,6	48,1	1770,6	51,0
1990	2024,8	49,3	1997,5	48,9

Le nombre de femmes en ages reproductifs (15 - 49 ans) ne variera en valeur absolu que très peu et après 1985. Ce qui se comprend aisément lorsqu'on sait que la majeure partie de cet effectif de femmes sont déjà nées avant 1975 et donc ne subiront pas l'effet de la baisse de la fécondité. Le gonflement en proportion de cet effectif provient de la réduction du poids relatif des jeunes dans l'ensemble de la population féminine qui augmentera moins vite que l'effectif des femmes en âges reproductifs.

Ainsi la proportion des effectifs des femmes âgés de 15 à 49 ans passera de 44,4 % de l'ensemble de la population féminine à 49,3 % .L'écart entre les résultats des deux hypothèses sera négligeable.

Comment l'effectif des femmes en âges reproductifs qui fait partie de la population adulte dont le poids, s'accroîtra dans l'avenir augmentera t-il également le sien ? De ce fait, le rapport entre la population et cet effectif de femmes déminuera de 4,4 à 4,0 % et entrainera pour une même natalité une fécondité moins élevée.

III — PERSPECTIVES REGIONALES DE LA POPULATION

L'évolution de la population des régions renferme plus d'élèments aléatoires que celle de la population totale du pays .Soumises au même processus évolutif que cette dernière par le jeu de la natalité et de la mortalité qui leur sont propres ,les populations régionales doivent également évoluer sous l'action des flux migratoires interrégionaux. Ces flux migratoires différents selon la période et la région comme la mortalité, toucheront en principe tous les groupes d'âges des deux sexes.

Du fait de la mortalité et de la natalité différentielles, des migrations variables, les régions ne doivent pas évoluer au même rythme. Aussi le problème fondamental des perspectives démographiques régionales est-il alors celui de la détermination du taux d'accroissement annuel apparent de la population. (3)

T. 102 : Taux d'accroissement annuels moyens par région et par gouvernorat de 1971 à 1986 (hypothèse A)

Type de région	gouvernorat	71/76	77/81	82/86
1 — Région à trés forte croissance supérieure à 3 %	Tunis-Nord	3,4	3,4	3,4
	Tunis Sud	2,4	2,7	2,7
2 — Région à croissance élevée entre 2 et 3 %	Bizerte	2,5	2,7	2,6
	Kasserine	2,5	2,4	2,4
	Gafsa	2,9	2,8	2,8
	Nabeul	2,7	2,8	2,8
	Béja	1,6	1,8	1,7
3 — Région à croissance modérée égale ou inférieure à 2 %	Jendouba	1,7	1,9	1,8
	Le Kef	1,8	1,9	1,9
	Médenine	1,9	1,6	1,6
	Gabès	2,3	2,3	2,0
	Sfax	1,9	2,0	2,0
	Sousse	1,9	1,9	1,9

(3) Ces résultats sont empruntés aux publications de l'I.N.S., Sous direction des statistiques démographiques.

L'analyse des éléments du processus évolutif des populations des gouvernorats sur la base d'une part des deux hypothèses d'évolution générale sur la fécondité (Hypothèse A et B) et d'autre part des éléments moteurs propres à ces gouvernorats ont permis de déterminer l'accroissement annuel par gouvernorat.

Pour ne donner que des itinéraires à titre indicatif, nous nous contentons des projections dans le cadre de l'hypothèse A, c'est-à-dire celle qui prévoit une baisse lente de la fécondité actuelle de manière à atteindre 150 pour mille entre 1990 et 2000.

T. 103 : Perspectives de la population des gouvernorats dans l'hypothèse de variation de la fécondité 1971-1986

	1971	1976	1981	1986
	Ensemble des deux sexes			
Tunis Nord	890,2	1.056,8	1.254,8	1.489,3
Tunis Sud	195,9	230,9	252,7	289,2
Tunis	**1.086,1**	**1.287,7**	**1.507,5**	**1.778,5**
Bizerte	328,6	373,7	425,4	484,2
Béjà	304,9	330,3	361,0	393,0
Jendouba	280,4	305,5	335,3	366,9
Le Kef	346,2	379,7	417,7	458,1
Kasserine	244,2	276,5	311,5	350,9
Gafsa	372,7	432,1	494,6	568,8
Médenine	269,7	296,2	320,4	346,7
Gabès	231,9	259,5	286.2	315,9
Sfax	479,5	531,5	583,0	644,6
Kairouan	320,3	363,9	411,8	465,5
Sousse	584,4	645,2	704,2	773,2
Nabeul	331,7	377,6	435,1	500,0
	5.18,0	**5.860,0**	**6.593,7**	**7.446,3**

Ce qui ferait persister un taux d'accroissement apparent moyen élevé durant les périodes étudiées ce serait, en dépit de la baisse simultanée et parallèle de la fécondité et de la mortalité, le flux migratoire agissant constamment en faveur de certaines régions, comme par exemple les deux gouvernorats de Tunis, ou bien la baisse lente de la fécondité et une faible émigration comme par exemple à Kasserine ou Nabeul ...

Pour Gafsa, et Nabeul, le maintien d'un accroissement très fort est justifié par un flux migratoire légérement en leur faveur et surtout par la fécondité de départ élevée. Pour d'autres régions ou gouvernorats comme le Nord-Ouest, Béjà, Jendouba, le Kef ou Medenine le faible accroissement apparent qui ferait infléchir leur croissance démographique s'explique surtout par l'émigration de leur population après 1976.

Si nous reformons à partir des gouvernorats les six régions naturelles en intégrant Tunis dans la région Nord - Nord - Est, nous concluerons au maintien du déséquilibre actuel sinon à son accentuation dans le proche avenir. En effet les poids relatifs des régions de 1971 à 1986 se modifieront en faveur de celui de Tunis :

T. 104 Evolution des poids relatifs des régions de 1971 à 1986.

	1971	1981	1986
Tunis	21,0 %	23,0 %	24,0 %
Nord - Nord - Est (y compris Tunis)	33,0	36,0	37,0
Nord-Ouest	18,0	17,0	16,5
Centre	18,0	18,5	19,0
Sahel	21,0	19,2	19,0
Sud	9,0	9,2	9,0

Excepteés les régions de Tunis et du Nord - Nord - Est, les autres régions conserveront leur poids (centre, Sud) ou perdront du leur (Sahel, Nord-Ouest) par le jeu des migrations ou par le recul inégal de la fécondité, on bien par celui de ces deux facteurs à la fois. Le cas du Sud relève probablement de la première éventualité, (4) celui du Sahel et du Nord-Ouest de la troisième.

(4) Voir Perspectives démographiques de la population du Sud tunisien - chapitre VII dans notre " Economie et population du Sud tunisien. " Ouvrage à paraître. CNEI - CNRS. 1974.

ANNEXES

ANNEXE. I

La population de la Tunisie d'après les recensements de 1921 à 1966

	Population tunisienne			Population étrangère					Population totale
	Tunisiens musulmans	Tunisiens israélites	Tunisiens	Etrangers musulmans	Français	Italiens	Autres	Etrangers	
3-1921	1.826.545	47.711	1.874.256	62.476	54.476	84.799	17.799	219.683	2.093.939
4-1926	1.864.908	53.022	1.917.970	67.020	71.020	89.216	14.266	241.778	2.159.708
3-1931	2.086,762	55,340	2.142.102	72.389	91.427	91.178	13.596	268.590	2.410.692
3-1936	2.225.750	59.222	2.324.972	69.873	108.068	94.289	11.111	283.341	2.608.313
1-1946	2.832.978	70.971	2.903.949	86.882	143.977	84.935	11.209	325.003	3.230.952
2-1956	3.383.904	57.792	3.441.696	86.149	180.440	66,910	7.947	341.473	3.783.169
5-1966	—	—	4.466.517	34.067	16.664	10.144	5.959	66.834	4.533.351

ANNEXE 2

I — Table de mortalité abregée pour la population tunisienne

(d'après les résultats de l'enquete de 1968)

Sexe masculin

âges	Quotient de mortalité q_x ‰	Survivants S_x	Taux de Survie P_x (Pb = 0,86175)	e_x
— 1 an	117,64	100.000	0,94411	54,8
1- 4	71,48	88.236		
5- 9	13,90	81.929	0,98904	61,0
10-14	7,96	80.790	0,99056	61,6
15-19	10,93	80.147	0,99202	57,4
20-24	4,98	79.271	0,98983	52,9
25-29	15,38	78.876	0,98097	48,4
30-34	22,73	77.663	0,98236	43,6
35-39	12,42	75.898	0,97906	39,3
40-44	29,55	74.955	0,96169	35,1
45-49	47,35	72.740	0,94802	30,6
50-54	56,83	69.296	0,93094	26,4
55-59	81,99	65.358	0,89798	22,6
60-64	123,82	59.999	0,84736	18,8
65-69	185,52	52.570	0,76698	15,3
70-74	291,32	42.817	0,69040	12,1
75-79	335,41	30.344	0,40738	4,3
80 +	1000,0	20.166		

ANNEXE 2 (suite)

2 — Table de mortalité abregée pour la population tunisienne

(d'après les résultats de l'enquête de 1968)

Sexe féminin

âges	Quotient de mortalité q_x ‰	Survivants S_x	Taux de Survie P_x (Pb = 0,86532)	e_x
— 1 an	110,35	100.000	0,93987	55,4
1- 4	79,87	88.965		61,3
5- 9	12,91	81.859	0,99053	62,4
10-14	5,98	80.802	0,99131	58,2
15-19	11,43	80.319	0,98708	53,6
20-24	14,39	79.401	0,98708	49,1
25-29	11,43	78.258	0,98612	44,8
30-34	16,36	77.364	0,98047	40,3
35-39	22,73	76.098	0,97968	36,0
40-44	17,83	74.368	0,97287	31,7
45-49	35,84	73.043	0,96061	27,3
50-54	43,05	70.424	0,93633	23,2
55-59	85,20	67.392	0,90311	19,1
60-64	109,64	61.650	0,85539	15,7
65-69	183,88	54.891	0,78581	12,3
70-74	251,36	44.798	0,69898	9,5
75-79	367,34	33.538	0,40142	6,8
80 +	1000,00	21.218		4,3

ANNEXE 3

Population tunisienne au Recensement de 1966

	Effectifs			%
	Masculins	Feminins	Ensemble	
-1 an	85.600	82.476	168.076	3,7
1- 4	342.153	329.580	671.733	14,8
5- 9	356.933	331.980	688.913	15,2
10-14	299.147	271.455	570.602	12,6
15-19	192.079	188.751	380.830	8,4
20-24	142.290	151.018	293.308	6,4
25-29	141.771	154.431	296.202	6,5
30-34	141.153	147.782	288.935	6,3
35-39	130.753	130.005	260.758	5,7
40-44	101.617	99.455	201.072	4,4
45-49	92.258	83.371	175.629	3,8
50-54	82.561	71.983	154.544	3,4
55-59	70.919	58.510	129.429.	2,8
60-64	48.749	43.416	92.165	2,0
65-69	36.173	29.416	65.589	1,4
70 +	40.269	45.303	85.563	2,0
tous âges	**2.314.419**	**2.218.932**	**4.533.351**	**100,0**

ANNEXE 4

Evolution de la population selon le gouvernorat 1956-1971

	1956	1966	1971
TUNIS	546.681	911.796	1.110.000
BIZERTE	222.272	286.724	311.000
BEJA	233.605	278.235	299.000
JENDOUBA	190.210	254.836	289.00x
LE KEF	248.076	311.095	323.000
KASSERINE	159.512	211.735	219.000
GAFSA	240.701	321.160	337.000
MEDENINE	233.790	242.319	239.000
GABES	173.073	203.580	215.000
SFAX	325.866	425.109	484.000
KAIROUAN	200.142	278.324	315.000
SOUSSE	434.002	515.779	605.000
NABEUL	233.686	291.655	333.000
TUNISIE	**3.441.696**	**4.533.347**	**5.081.000**

ANNEXE 5

Rpport de masculinité par milieu et par gouvernorat

(d'après les résultats de l'enquête de 1968)

Gouvernorat	Milieu urbain	Milieu rural	Ensemble
TUNIS	117,7	93,3	111,9
BIZERTE	103,6	115,6	110,
BEJA	130,6	122,2	123,6
JENDOUBA	114,7	89,0	91,7
LE KEF	129,5	87,4	93,5
KASSERINE	152,4	96,0	99,4
GAFSA	106,8	95,7	98,6
MEDENINE	107,1	112,3	111,4
GABES	117,1	112,1	113,4
SFAX	93,0	115,7	108,3
KAIROUAN	72,0	91,7	87,7
SOUSSE	107,4	96,4	102,6
NABEUL	110,2	88,4	97,4
TUNISIE	**110,3**	**100,8**	**104,2**

ANNEXE 6

Evolution de la population régionale

(estimée au 1er janvier de chaque année)

Gouvernorats et régions	1967	1970	1972	1973
Tunis	969.000	1.055.700	1.115.300	1.160.000
Tunis	969.000	1.055.700	1.115.300	1.160.000
Bizerte	302.000	321.700	334.800	345.000
Nabeul	303.400	323.500	336.200	347.700
1 — Nord-Nord-Est	1.574.400	4.612.400	1.786.300	1.852.700
Béjà	290.200	301.100	308.200	315.100
Jendouba	265.900	276.700	284.500	290.300
Le Kef	325.000	340.600	351.700	359.200
2 — Nord-Ouest	881.100	918.400	944.400	964.600
Kasserine	222.700	238.400	250.600	257.000
Kairouan	293.300	313.300	327.900	336.500
Gafsa	338.700	363.600	383.300	394.200
3 — Centre	854.700	915.300	961.800	987.700
Sousse	548.200	575.100	589.200	604.600
Sfax	446.400	470.800	487.600	499.000
4 — Sahel	1.094.600	1.045.900	1.076.800	1.103.600
Gabès	215.300	227.700	235.700	242.000
Medenine	254.900	265.800	272.800	279.000
5 — Sud	470.200	493.500	508.500	521.000
Tunisie	**4.775.000**	**5.074.000**	**5.277.800**	**5.429.400**

Source : Bulletin manuel de Statistique-Tunis N° 226-oct. 1973.

ANNEXE 7

I — Prevision de la population par groupe d'âges et par sexe.

HYPOTHESE A

	1975			1980		
	M	F	E	M	F	E
0- 4	491,8	440,7	932,5	493,4	482,4	975,8
5	84,7	83,2	167,9	91,9	89,8	180,9
0- 5	576,5	523,9	1100,4	585,3	572,2	1156,7
5- 9 / 10-14	802,3	790,3	1592,6	843,3	828,4	1671,7
6-14	717,6	707,1	1424,7	752,2	738,6	1490,8
15-19	330,4	328,1	658,5	383,1	378,4	761,5
20-24	256,6	261,4	518,0	324,5	322,5	646,9
25-29	160,2	169,6	329,8	251,0	256,1	507,1
30-34	119,1	139,2	258,3	156,5	166,0	322,5
35-39	118,0	141,0	259,9	116,1	135,9	252,0
40-44	118,7	134,5	253,2	114,4	138,2	252,6
49-49	108,9	116,3	225,2	114,0	130,2	244,2
15-49	1211,9	1291,0	1472,9	1459,5	1527,3	1986,8
50-54	87,0	93,5	180,5	103,0	111,4	214,4
55-59	77,9	83,6	161,5	80,4	88,1	168,5
60-64	67,1	73,0	140,1	69,3	76,6	145,9
15-64	1443,9	1541,1	2985,0	1712,2	1803,4	3515,6
65 +	108,7	129,7	238,4	127,9	151,6	279,5
TOTAL	**2804,7**	**2901,8**	**5706,5**	**3176,8**	**3265,8**	**6442,6**

7 - (suite)

	1985			1990		
	M	F	E	M	F	E
0- 4	438,3	426,2	864,5	449,6	436,9	886,5
5	93,0	90,0	183,0	104,0	99,0	203,0
0- 5	531,3	516,2	1047,5	553,6	535,9	1089,5
5- 9	406,6	394,9	801,5	425,5	414,2	839,7
10-14	404,5	393,8	798,3	402,9	391,4	794,3
6-14	728,0	706,4	1434,4	714,2	720,3	1461,5
15-19	405,9	399,2	805,1	400,5	390,1	790,6
20-24	377,1	373,0	750,1	399,7	393,7	793,4
25-29	318,3	317,1	635,4	370,2	367,0	737,2
30-34	246,1	251,5	497,6	312,3	311,6	623,9
35-39	153,1	162,7	315,8	240,9	246,7	487,6
40-44	113,1	132,8	245,9	149,2	159,2	308,4
45-49	110,4	134,3	244,7	109,2	129,2	238,4
15-49	1724,0	1770,6	3494,6	1982,0	1997,5	3679,5
50-54	108,3	125,3	233,6	105,0	129,3	234,3
55-59	95,7	105,5	201,2	100,8	118,7	219,5
60-64	72,0	81,2	153,2	86,0	97,4	183,4
15-64	2000,0	2082,6	4082,6	2273,8	2342,9	4616,7
65 +	144,0	172,4	316,4	156,3	190,5	346,8
TOTAL	**3394,4**	**3469,9**	**6863,3**	**3708,1**	**3775,9**	**7484,0**

7 - (suite)

2 — Prévisions de la population par groupe d'âges et par sexe

HYPOTHESE B

	1975			1980		
	M	F	E	M	F	E
0-4	423,8	414,4	838,2	419,4	409,0	828,4
5	83,8	81,4	165,2	82,6	80,4	163,0
0-5	507,6	495,8	71003,4	502,0	489,4	991,4
5-9						
10-14	802,6	790,6	1593,2	818,6	801,2	1619,8
6-14	718,8	709,2	1428,0	736,0	720,8	1456,8
15-19	330,4	328,1	658,5	383,1	378,4	761,5
20-24	256,6	261,4	418,0	324,4	322,5	646,9
25-29	160,2	169,6	329,8	251,0	276,1	507,1
30-34	119,1	139,2	258,3	156,5	166,0	322,5
35-39	118,0	141,9	259,9	116,1	135,9	252,0
40-44	118,7	134,5	253,2	114,4	138,2	252,6
45-49	108,9	116,3	225,2	114,0	130,2	244,2
15-49	1211,9	1291,0	2402,9	1459,9	1527,3	2986,8
50-54	87,0	93,5	180,5	103,0	111,4	214,4
55-59	77,9	83,6	161,5	80,4	88,1	168,5
60-64	67,1	73,0	140,1	69,3	76,6	145,9
15-64	1443,9	541,1	2985,0	71712,2	1803,4	3515,6
65 +	108,7	129,7	238,4	127,9	151,6	279,5
TOTAL	**2779,0**	**2875,9**	**5654,8**	**3078,1**	**3165,2**	**6243,3**

7 - (suite)

	1985			1990		
	M	E	F	M	E	F
0-4	546,3	532,8	1079,1	569,8	555,5	1125,3
5	99,0	94,0	193,0	118,0	113,0	231,0
0- 5	645,3	626,8	1272,1	687,8	668,5	1356,3
5- 9	478,3	468,8	947,1	550,3	518,4	1068,7
10-14	429,0	421,4	850,4	473,9	464,7	938,6
6-14	805,9	790,4	1596,3	906,2	870,1	1776,3
15-19	405,9	399,2	805,1	244,6	417,4	842,0
20-24	377,1	373,0	750,1	399,7	393,7	793,4
25-29	318,3	317,1	635,4	370,2	367,0	737,2
30-34	246,1	251,5	497,6	312,3	311,6	623,9
35-39	153,1	162,7	315,8	240,9	246,7	487,6
40-44	113,1	132,8	245,9	149,2	159,2	308,4
49-49	110,4	134,3	244,7	109,2	129,2	238,4
15-49	1726,0	1770,6	3494,6	2006,1	2024,8	4030,9
50-54	108,3	125,3	233,6	105,0	129,3	234,3
55-59	95,7	105,5	201,2	100,8	118,7	219,5
60-64	72,0	81,2	153,2	86,0	97,4	183,4
15-64	2000,0	2082,6	4082,6	2297,9	2370,2	4668,1
65 +	144,0	172,4	316,4	156,3	190,5	346,8
TOTAL	**3597,6**	**3678,0**	**3275,6**	**4028,2**	**4099,3**	**8127,5**

CET OUVRAGE A ETE ACHEVE D'IMPRIMER SUR LES PRESSES DE LA SOCIETE TUNISIENNE DES ARTS GRAPHIQUES 20, RUE MONGI SLIM, TUNIS, AOUT 1974